16e Année. - N° 1 1939

LE PROGRÈS MÉDICAL

SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ

PARIS 41, Rue des Écoles, 41 PARIS

Silhouettes d'officiers de santé républicains des corps de troupe dans la guerre de Vendée

par le Docteur Raoul MERCIER

Laisser dans l'oubli ceux qui ont mené la rude guerre d'officiers de santé régimentaires ne serait pas équitable. Mais leur vie épuisante de marches, de contremarches et d'embuscades ne s'est guère inscrite que sur la boue des chemins : elle est bien difficile à reconstituer aujourd'hui. Voici quelques silhouettes de ceux qui furent plus à la peine qu'à l'honneur.

Nicolas LALLEMAN

Fils d'un pauvre paveur de Vire, Nicolas Lalleman a déjà parcouru le monde avant la Révolution. Après ses années d'apprentissage chez maître Degournay, en son pays natal, il a fait trois campagnes navales comme chirurgien, dont deux dans l'Inde, à bord des frégates *Le Breton* et *La Précieuse* et une autre en Amérique sur un navire de commerce. Fixé à Vire depuis dix-huit mois, il devient à la Révolution chirurgien-major du 7e bataillon du Calvados, pour se muer en chirurgien-major du 2e bataillon de la 141e demi-brigade lors de la création de celle-ci, le 20 messidor an II (8 juillet 1794).

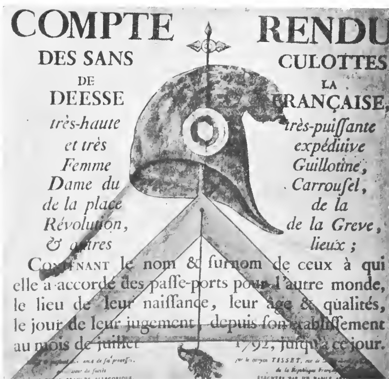
Il se tire de la guerre de Vendée avec une fracture du col du fémur droit qui lui laisse, du fait d'un raccourcissement important, une claudication marquée. Il se console de sa mésaventure (1) en composant un poème héroï-comique, la *Campénade* dont le héros, le député Campène, raconte ainsi les horreurs dont il a été témoin en Vendée :

« Des torrents de soldats inondent les villages,
Et, traînant après eux la guerre et ses ravages,
Ils vont cherchant partout des Chouans dans les greniers,
Des Chouans dans les buffets, des Chouans dans les celliers,
Des Chouans pendus aux crocs et dans les cheminées.
Rien n'échappe à leurs mains aux butins acharnées. »

Après la guerre de Vendée, il part avec son bataillon pour Saint-Domingue : il rentre en France quatre mois plus tard, pour repartir aux Iles sous le Vent.

Réformé en 1797 (1), il a la satisfaction de voir le conseil d'administration de la 86e demi-brigade, à laquelle il appartient maintenant, formuler la réclamation suivante en sa faveur : « Le citoyen Lalleman vient d'être licencié, vu qu'il ne s'est pas fait connaître sous le rapport du talent au Conseil de santé. Nous ignorons par quel hasard il a négligé les formalités prescrites, sans doute des raisons impérieuses telles que la guerre de Vendée... Nous devons aussi observer que le citoyen Lalleman ayant sacrifié son temps, son état et sa santé à la défense de la patrie, étant en outre blessé à la jambe qui lui occasionne une claudication très sensible, a des droits sacrés à la reconnaissance nationale, généreuse envers ses défenseurs, pour le payer d'ingratitude. » Cette protestation nous montre que le poète-chirurgien a plus d'un point de ressemblance avec la cigale du bon La Fontaine.

Lalleman est d'ailleurs réintégré à son bataillon le 1er février 1799, sur l'ordre du ministre de la guerre Scherer. Rendu à la vie civile, il continue à versifier. Mais sa muse a perdu ses accents guerriers : elle chante désormais les joies du pot-au-feu :



Liste des guillotinés d'Angers, d'après le Catalogue de l'Exposition des souvenirs de la Révolution et de la Guerre de Vendée. (Angers 1930).

(1) Nicolas Lalleman. *La Chronique médical*, 1er janvier 1933.

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre.

« Au diable les auteurs avec leurs sots principes !
Les chefs-d'œuvre de Rome et de l'antiquité
Valent-ils un bon plat de tripes
Ou les vastes contours d'un énorme pâté ? »

Ces titres littéraires, dont nous sourions aujourd'hui, suffisent cependant à faire nommer Lalleman professeur de rhétorique à Laval, où il meurt en 1814.

Les frères BRETTE

Les frères Brette sont les fils d'un maître en chirurgie de Neuvy-le-Roi, en Touraine, qui meurt octogénaire (des suites de la guerre de Saint-Domingue). Ils ont pour premier maître leur père qui, pendant quatre ans, ne les admet jamais « à déjeuner sans avoir récité sans faute une page entière d'un livre intitulé *Les principes de chirurgie* par La Fage ».

L'aîné, Louis Brette, entré comme élève au collège de chirurgie de Tours, le 13 avril 1786, se voit décerner en fin d'études le certificat fort élogieux que voici : « Louis Brette, âgé de dix neuf ans, a exercé dans l'hôpital général de la ville de Tours, l'art de la chirurgie pendant quatre ans, trois mois et onze jours, sous MM. Pierre-Honoré Gravelat de l'Epine, chirurgien major et Louis Brault, chirurgien gagnant-maîtrise, qui lui ont fait faire son apprentissage dans le même hôpital et qu'il a rempli les fonctions de son état avec zèle, assiduité, application et vie et mœurs ». Quatre nouvelles années passées à l'Hôtel Dieu de Tours l'amènent à la fin de ses études à Paris, dans le service de Deschamps, à la Charité.

Dans ses *Récits d'un Volontaire de* 1792 (1), Louis Brette raconte comment, étant chirurgien en second au 32e régiment d'infanterie, il s'est emparé d'un drapeau, lors de l'attaque de Spire : « Me trouvant là dans la mêlée arrivée au bas de la ville, proche la cathédrale, raconte-t-il, je prends un drapeau allemand, fond jaune et noir, ayant au centre un aigle à double-tête, brodée en relief en or, soie et argent. Je le porte au quartier général où il est reçu, comme les autres trophées, par le chef d'état-major de Custine, le célèbre général Beauharnais, l'époux de la célèbre Joséphine, devenue l'épouse du premier Consul. Il me donne une poignée de main en me disant : C'est bien ! suivant le mode de récompense de ce temps. »

Nimbé de cette gloire, Louis Brette est nommé chirurgien-major du 4e régiment de grenadiers, assez à temps pour participer à la défense de Mayence.

Envoyé en Vendée avec les Mayençais, Brette a la chance d'échapper au massacre de tout le personnel de l'hôpital de Clisson, lors du repli sur Nantes. Il en a laissé la relation suivante : « Je me trouvais au centre d'un convoi précédé d'une avant-garde et suivi d'une arrière-garde qui se trouvait trop épuisée. Un convoi de caissons dans lequel se trouvaient quatre vingt-dix-neuf blessés, cinq chirurgiens et un pharmacien, les gardes sur les flancs ayant presque tous péri, le convoi resta à découvert. Seul à cheval à côté des caissons, je pus avec mon cheval, quoique tiré à portée de pistolet, être sauvé par miracle de l'horrible carnage qui eut lieu de suite, en égorgeant mes quatre vingt-dix-neuf blessés et les officiers qui se trouvaient dans les caissons. »

(1) Publiés par le capitaine Oré. (*Carnet de la Sabretache*, sept. 1911).

La retraite ne se poursuit pas d'ailleurs sans incidents : la nuit suivante, on lui vole son cheval pendant son sommeil, bien qu'il ait pris la précaution de passer la bride dans son bras.

Blessé grièvement à l'avant-garde de la division Lefèvre, à l'armée de Sambre-et-Meuse, Brette l'aîné, après cinq campagnes où il a perdu cinq fois ses équipages, obtient un congé de deux ans. Admis ensuite comme surnuméraire de l'enregistrement à Château-du-Loir, il prend à Civray, en 1843, une retraite bien méritée.

Brette, le cadet est loin d'avoir une carrière aussi brillante. A dix neuf ans, il sert à l'armée du Rhin, en qualité de chirurgien de 2e classe à l'hôpital de Strasbourg : il se trouve pendant le blocus à l'ambulance de Cassel-sous-Mayence. Envoyé en Bretagne, à l'occasion de la guerre de Vendée, il séjourne en mars 1794, avec le 1er bataillon de grenadiers de Rhône-et-Loire (ci-devant Mayence) à Port-Malo. C'est là qu'il délivre à son ancien chef de Mayence, Bernard Montauze, un certificat de maladie où il laisse transparaître toute son estime : « Je ne cesse de le consulter, écrit-il, sur les cas graves que j'ai à traiter et reçois toujours de lui des avis salutaires que je m'empresse de suivre. »

En juillet il est à Landerneau, chirurgien-major du 3e bataillon de Doué : il y réclame un local pour soigner ses galeux (1). D'aussi menues besognes ne suffisent pas à illustrer un homme ; elles le montrent, du moins, dans l'exercice de son devoir essentiel, la conservation des effectifs.

Pierre-Antoine MARQUET
Capitaine des canonniers Charentais (2)

Faire dix-huit ans d'apprentissage de chirurgie sur mer et sur terre pour servir en qualité de capitaine de canonniers dans la guerre de Vendée et s'éprendre des idées révolutionnaires, pour recevoir de Napoléon une place de juge de paix, telles sont les contradictions qui caractérisent la vie de Pierre-Antoine Marquet, citoyen de Cognac.

Fils d'un premier huissier à la maîtrise des eaux et forêts d'Aunis siégeant à Rochefort, Marquet appartient dès l'âge de douze ans à l'histoire de la Médecine car, en 1772, il commence son stage chirurgical dans les hôpitaux de la marine : il va le poursuivre sous toutes les latitudes durant treize ans. Après deux années passées à terre, il embarque sur la frégate du Roy, l'*Aurore*, séjourne ensuite un an et demi à l'hôpital de l'Isle Dieu. Après quoi, il est confié par son père « au sieur Hyacinthe René Chambellant, maître en chirurgie de la ville de Rochefort, prévost actuel du collège des maîtres en chirurgie, chirurgien-major de l'amirauté, secrétaire greffier de Monsieur le premier chirurgien du Roy, pour s'y instruire dans l'art

(1) Archives du Finistère, 24 L 92.

(2) Documents aimablement mis à ma disposition par Monsieur et Madame G. Fournier.

et science de chirurgie pendant l'espace de deux années ». Le contrat d'apprentissage fixe à cent cinquante livres par an le prix de l'instruction seulement, avec la clause expresse « que, si à l'expiration de la première année le dit élève s'absentait pour cause de libertinage ou autre mauvais prétexte », la somme resterait due.

Le 16 août 1779, Marquet se voit décerner le diplôme de chirurgien de la marine marchande par les « Maîtres Chirurgiens jurés de l'Amirauté de la ville de La Rochelle, commis par Monseigneur le duc L. J. de Bourbon de Penthièvre, Amiral de France ».

Abandonnant l'armée de mer en 1783, Marquet obtient une place d'élève en chirurgie dans l'hôpital militaire entretenu par Sa Majesté à St-Jean d'Angély et termine aux Ecoles royales de chirurgie de Paris des études commencées dix-huit ans plus tôt. Nommé en 1790 chirurgien en chef des différents hôpitaux ambulants établis pendant l'opération du dessèchement des marais de l'Aunis et de la Saintonge », il se voit dénoncé pour avoir paru à l'hôpital avec son habit d'uniforme de chirurgien-major ». C'est la Révolution qui commence.

Ardent républicain, Marquet désire servir dans le bataillon des volontaires charentais : il écrit en effet de Saintes, le 24 octobre 1791, la lettre suivante : « Pressé par le désir d'être utile à ma patrie, j'avois envoyé il y a quelque temps une adresse au département dans laquelle j'exprimois combien j'étais jaloux de m'unir aux braves volontaires nationaux qui se dévouent à la défense de l'état. Fort et robuste, j'offrais un bras de plus et mon art pour deffendre et guérir ses généreux deffenseurs... Je vous prie MM. de communiquer la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire au corps de MM. les volontaires en les priant pour moi de solliciter de MM. les Administrateurs un concour public où plusieurs Membres de l'Art només par eux seront les examinateurs et les juges de tous ceux qui voudront concourir à cette place, trop heureux si par ce moyen, MM. je fournis à ce corps un sujet digne de pareils soins aux braves deffenseurs de la liberté. »

ARMÉE DU RHIN ET MOSELLE — OFFICIER DE SANTÉ — HOPITAL MILITAIRE de ...

NOM et PRÉNOMS.	Louis Brette.
AGE.	Vingt Sept Ans et Demi.
MARIÉ OU NON.	Non Marié.
LIEU de NAISSANCE	[illegible]
LIEU de RÉSIDENCE avant la guerre.	Elève en Chirurgie à la Charité de paris.
EMPLOIS occupés ANTÉRIEUREMENT.	Chirurgien.
TEMPS D'ÉTUDE ET D'EXERCICE.	Douze Ans et Demi.
PAR QUI commissionné & DE QUELLE DATE.	[illegible]
ÉTAT des SERVICES.	[illegible]

Etat signalétique des services de Brette. (Archives du Ministère de la Guerre).

La nomination sans concours de son concurrent lui vaut de la part des officiers, sous-officiers et soldats du bataillon la réponse suivante : « Consolés-vous, Monsieur, vous n'avés perdu que ce qu'il y a de plus vil dans le prix de la victoire puisque la faveur en dispose ; Mais ce qui devait l'embellir, ce qui devait vous les rendre plus chère, notre amitié, notre estime, notre reconnaissance éternelle pour vos bonnes, pour vos généreuses intentions, voilà ce qui vous reste. »

Transformé par la guerre de Vendée en capitaine de canonniers, il est envoyé au secours des Sables. Il participe à la défense de la ville attaquée par le chirurgien Joly, le vendredi-saint ; on peut ajouter que c'est l'artillerie qui sauve la ville et vaut à Marquet la belle attestation que voici :

« Nous administrateurs du district des Sables certifions à qui il appartiendra que le détachement de canonniers de Cognac, sous le commandement du citoyen Marquet, capitaine, a observé, pendant le séjour de quatre mois qu'il a fourni en cette ville la plus exacte discipline, et tenu la meilleure conduite et donné des preuves de vrais

républicains, certifions en outre que le dit citoyen Marquet a rendu de grands services à la jeunesse de cette ville qui s'est formée en une compagnie de canonniers par l'instruction qu'il lui a donné, en foi de quoi nous lui avons délivré le présent certifficat comme gâge de notre reconnaissance. » 29 juin 1793.

Marquet échappe ultérieurement à la réquisition générale des officiers de santé, en raison de ses fonctions publiques : il se laisse absorber tout entier par la politique et c'est dommage. Le représentant Harmand arrête, le 26 octobre 1793, « qu'il se transportera dans le district de la Rochefoucault pour y déclarer la destitution prononcée par le Représentant du peuple contre des fonctionnaires publics, reconnus inciviques et fédéralistes, les fera incarsérer et apposer les scellés sur leurs papiers et prendre toutes mesures de sûreté à cet égard... » Le 14 novembre, Marquet est chargé de réquisitionner six mille boisseaux de blé dans le district de Civray. Quinze jours après, le représentant Bordas, chargé de l'épuration des autorités constituées de Cognac, le désigne pour faire partie de la municipalité et du conseil général de cette commune.

Nommé, le 23 pluviôse an II, (11 février 1794), administrateur de l'hôpital, Marquet se voit décerner sans difficulté le certificat de civisme suivant, qui résume toutes ses vertus républicaines :

« Les officiers municipaux de la Commune d'Angely-Boutonne, certifions à tous ceux qu'il appartiendra que le citoyen Marquet-Duclaux, chirurgien demeurant dans notre commune à l'instant de la révolution et y a demeuré jusqu'au moment de son mariage, auquel tems il fut fixer son domicile dans la commune de Cognac ; que pendant sa résidence parmi nous, il y a montré le plus pur patriotisme et s'est conduit dans le vrai sens de la révolution sans aucunement dévier ; que dès l'instant où les protestations de Beau Champ, député de la ci-devant noblesse d'Angely-Boutonne, parut, il fut l'un de ceux qui montra le plus d'énergie pour expulser du sein de la société d'Angely-Boutonne, affiliée dès lors à la société des Jacobins de Paris, tous les ex-nobles qui en faisaient partie, et toujours depuis, il se montra leur ennemi ; qu'il prit les armes dès le moment où la patrie parut avoir besoin de bras, et fit ses efforts pour élever l'énergie et le courage des jeunes gens de son âge. » (2e jour de Thermidor, l'an deuxième, 20 juillet 1794).

Une fois le calme revenu dans les esprits, le silence se fait sur le nom de Marquet qui, lui-même, est assez oublieux de ses principes républicains pour accepter de l'Empereur le poste de « juge de paix de la ville et du canton de Cognac ». Ce fait nous est révélé par la correspondance inédite du capitaine de vaisseau Lucas, le héros de Trafalgar, celui qui, sur son vaisseau *Le Redoutable,* perdit cinq cent-vingt-deux hommes sur six cent-quarante-trois. Lucas, devenu le beau-frère de Marquet, le prend comme confident de ses rancœurs professionnelles, car il juge sévèrement la marine napoléonienne.

Antoine Marquet meurt à Cognac en 1834. L'histoire que je viens de rapporter est celle du grand'père d'un savant biologiste, le docteur Ernest Godard (1826-1862).

Charles BOUCHER

Le fléchois Charles-Pierre-Augustin Boucher ne participe que fort peu à la guerre de Vendée, mais il en rapporte un manuscrit, *Les Vendéens,* fort curieux à lire (1).

Né en 1742 à Montbazon de Touraine, il est, en 1767, reçu maître en chirurgie à la Flèche. C'est au titre d'adjudant-major de la milice bourgeoise qu'il commence ses aventures révolutionnaires en assistant à la fête de la Fédération, le 14 juillet 1790. Présenté au roi, sous le vestibule des Tuileries, il lui adresse le petit discours suivant : « Sire, voici les fédérés du département de la Sarthe parmi lesquels se trouvent ceux de la Flèche qui sont les dépositaires du cœur d'Henri IV, dont Votre Majesté est l'image. » En ce disant, il ne peut supposer que trois ans plus tard, il sera le sauveur des cendres de ce cœur royal.


Dessin de Huard pour les Chouans de Balzac. (Conard, édit.)

Chirurgien-major du détachement de la Flèche, il part combattre l'armée catholique et royale, le 18 mars 1793. Il prend contact avec l'ennemi huit jours plus tard et est fort offusqué de voir la manière dont on traite les prisonniers : « Quatre ou cinq paysans liés, en chemise, la tête nue. Devant eux marchait un garde national, tenant un crucifix qu'il leur présentait à la figure, en leur disant par dérision : Voilà ton petit bon Dieu ! »

Après un mois de campagne, il obtient du général, grâce à son éloquence aussi abondante qu'obstinée, le renvoi de son détachement dans ses foyers. Il rapporte ensuite que le représentant du peuple Thirion crut devoir commencer ses expéditions par brûler le cœur d'Henri IV, conservé au Prytanée (28 septembre 1793). Indigné de ce fait, il recueille discrètement les cendres (2) dans une bouteille étiquetée : « *Cineres Henrici magni pietate et grata memoria educationis pretium servati a C. Boucher, chirurgigo.* »

Ce n'est que sous l'Empire qu'il rend compte au sénateur Rœderer de son geste de piété historique.

(1) F. Uzureau : *L'Anjou historique,* juillet 1923.
(2) G. Vauthier. *Annales Révolutionnaires,* mai-juin, 1921.



Exécution, le 29 mars 1796, du général Charette, Place Viarmes, à Nantes (D'après une gravure de l'époque). (Cliché du « Larousse mensuel illustré »).

Fort prudent, il prend la précaution de fuir, lors des deux passages des Vendéens, en laissant toutefois sur place sa femme. Opportuniste à souhait, il arbore le bonnet rouge pour assister aux séances du club, sans être pour cela « dénaturé par le jacobinisme », mais il se révolte en voyant le mégissier Maloré « couper à un cadavre vendéen les parties que la décence ne permet pas de nommer, les travailler et les passer comme une peau de gant ». Boucher apparaît comme le type du français moyen d'alors dont le robuste bon sens s'étonne de voir décerner le nom de brigands « à ces hommes que l'on fut tuer et piller chez eux ».

DEPEIX

Depeix (1) cumule les fonctions de médecin et de quartier-maître dans le corps de cavalerie de la Haute-Vienne. Profitant de l'abondance de cadavres, il occupe ses loisirs à disséquer et à préparer un squelette. Une perquisition faite au domicile de madame Gilles Réveillière, de Cholet, après l'arrestation de cette dernière, fait découvrir les pièces à conviction. Le président du Comité révolutionnaire ne manque pas de poser à l'intéressée la question suivante : « Quels étaient les ossements d'hommes qu'on a trouvé chez vous, sous un lit, dans une malle ? ». Et celle-ci de répondre : « Ils ont été mis là par un officier qui s'amusait à disséquer. J'ignore d'où ces ossements pouvaient produire. »

(1) Chanoine Uzureau. *L'Anjou historique*, octobre 1930.

Trois jours après, le 16 janvier 1794, le capitaine Bégougne et le médecin Depeix adressent de Chalonnes-sur-Loire, la lettre suivante destinée à innocenter leur hôtesse :

« Nous soussignés, capitaine et quartier-maître du corps de cavalerie de la Haute-Vienne, certifions que le squelette trouvé dans la chambre occupée par nous, chez le citoyen Révellière, y a été laissé par nous, n'ayant pu l'emporter lors de notre départ de Cholet pour Saint-Florent-le-Vieil. Les Révellière ne sont nullement fautifs à cet effet. »

Madame Révellière n'en fut pas moins fusillée à Angers, le 1er février 1794.

Les MONTAUZE, oncle et neveu

Avant la Révolution il existait des familles dont les membres occupaient successivement la même fonction régimentaire, créant ainsi une quasi-hérédité : celle des Montauze en est une. Deux frères Montauze et un neveu sont chirurgiens du même régiment d'infanterie, mais les deux derniers prennent seuls part à la guerre de Vendée.

Bernard Montauze, né à Saint-Criq (Landes), débute dans les hôpitaux militaires en 1778 ; dès l'année suivante, il remplace son frère au régiment Saintonge, ultérieurement le 82e régiment d'infanterie, qui l'entraine en Amérique à la suite de Rochambeau.

Lors de la Révolution, il prend part à la campagne

d'Allemagne, où il joue un rôle actif comme chirurgien de l'ambulance de Cassel pendant le blocus de Mayence.

A peine arrivé dans l'Ouest, à l'occasion de la guerre de Vendée, il est mis en congé « à la suite d'une maladie grave qui lui a laissé un embarras dans les principaux viscères du bas ventre et en outre une affection de poitrine », mais il emploie sa convalescence à assurer le service d'aide-major à l'hôpital ambulant de Beaumont-les-Tours, comme en témoignent les officiers de santé en chef de l'armée de l'Ouest (février 1794).

Bernard Montauze demande alors, sans l'obtenir, un poste sédentaire dans un hôpital militaire fixe. En raison de la gravité de son état, le 1er thermidor an II (19 juillet 1794), les officiers de santé Jeudry et Coutard d'Ernée (Mayenne) lui délivrent un certificat constatant « qu'il est absolument hors d'état de continuer le service, étant depuis longtemps attaqué d'hemoptysie et même de tuberculose aux poumons, dont plusieurs paraissent évidemment en suppuration par la qualité purulente de ses crachats, qu'avec une fièvre lente erratique qui constituent une phtisie pulmonaire, d'autant plus difficile à guérir qu'elle est compliquée avec embarras et obstructions des viscères du bas-ventre, notamment du foie à la suite d'une fièvre quarte longue et opiniâtre, obstruction démontrée par son teint jaune et livide, par la bouffissure des extrémités inférieures, complication très menaçante dans l'état de sa poitrine ci-dessus mentionné, ce qui peut le conduire et à l'hydropisie du bas ventre et à celle de la poitrine, danger d'autant plus grave que la goutte le tourmente mais peut encore faire un funeste effet en révolution sur sa poitrine. » A ce certificat si explicite, Montauze joint une demande de mise à la retraite, en exprimant le désir de voir son neveu lui succéder, « en raison de ce que le service de chirurgien dans le même corps est assuré par quelqu'un de sa famille depuis soixante dix ans ».

Après bien des tergiversations, il finit par obtenir en octobre 1795, une pension de trois cents livres, sans qu'on tienne compte de ses sept campagnes. De sa retraite de Verdun, il adresse en 1797, cette ultime supplique à l'Inspection générale du Service de Santé : « Ce secours de trois cents livres est bien au-dessous de mes besoins, c'est avec vérité qu'il vous assure que son unique ressource est dans les bienfaits qu'il doit attendre de sa Patrie. Un français qui s'est dévoué sans relâche à son service, il a donc lieu d'espérer, Citoyen, que sa fâcheuse position et ses longs services vous détermineront à lui accorder un nouveau Brevet de pension qui lui assure son existence; quelle que soit la justice de cette réclamation, il n'en aura pas moins une reconnaissance infinie si vous daignez l'accueillir. »

Ce malheureux, miné par la phtisie, deux fois victime de l'inertie des bureaux, ne paraît plus guère avoir confiance dans la justice des hommes. On ne peut toutefois l'accuser d'avoir manqué de patience pour attendre l'insuffisante rémunération d'infirmités contractées dans le service cinq ans plus tôt.

Jean Montauze, neveu du précédent, débute à vingt-quatre ans comme chirurgien de l'hôpital sédentaire de Landau : il y subit le blocus de la ville. Lors du départ de son oncle Bernard, il est réclamé par le 82e régiment d'infanterie, en raison de ce que « ses ancêtres ont occupé cette place depuis un grand nombre d'années, avec les suffrages de tout le corps ». Affecté ensuite au 2e bataillon de la 81e demi-brigade, il est ainsi appelé à faire campagne à l'armée de l'Ouest pendant quatre ans et demi.

Après la guerre de Vendée, J. Montauze demeure à l'hôpital de Belle-Isle en mer, puis au dépôt d'hôpital de Noirmoutier et enfin à l'hôpital militaire de Nantes jusqu'à la suppression de celui-ci. De Belle-Isle, Montauze adresse aux citoyens inspecteurs, le 4 janvier 1803, la lettre suivante :

« Par sa lettre du 25 pluviôse, le Commissaire-Ordonnateur de la 12e division militaire me prévient qu'en vertu de l'arrêté des Consuls du 16 frimaire dernier, l'hôpital de Nantes est supprimée à dater du 1er ventôse présent mois, et n'ayant reçu aucun ordre de service pour passer à un de ceux conservés par l'arrêté précité, j'ai lieu de croire que je me trouve compris dans le licenciement. En conséquence je m'empresse de vous annoncer mon arrivée en cette isle, où je fixe mon domicile, là je vais attendre le résultat de votre décision sur le traitement de réforme auquel je puis avoir droit, persuadé que onze années de service seront par vous récompensés. »

Pas un mot d'amertume après un congédiement aussi brutal : c'est méritoire de la part d'un officier de santé titulaire de neuf campagnes.

Le Chirurgien-Major PÉQUEL
tanneur de peaux humaines

Péquel, chirurgien-major du 4e bataillon des Ardennes s'est acquis une triste célébrité en dirigeant l'atelier de tannerie de peaux des Vendéens fusillés près d'Angers.

Cette idée macabre ne lui appartient pas, car Saint-Just (1), dans son rapport du 14 août 1793 à la Commission des moyens extraordinaires, écrit : « On tanne à Meudon la peau humaine. La peau qui provient d'hommes est d'une consistance et d'une bonté supérieure à celle des chamois. Celle des sujets féminins est plus souple, mais elle présente moins de solidité. » Cette utilisation des sous-produits des massacres est une des formes du sadisme terroriste.

Le rôle de Péquel est certifié par deux témoins. L'un, Poitevin, agent national de la commune des Ponts de Cé, interrogé le 15 brumaire an III (6 novembre 1794), affirme avoir vu Péquel écorcher au bord de la Loire une trentaine de Vendéens fusillés. L'autre, Robin (2), raconte, le 31 mai 1852, qu'étant jeune berger il a assisté aux fusillades de Sainte-Gemme et qu'il a vu plusieurs cadavres à demi-écorchés gisant sur la grève. « Je puis affirmer, ajoute-t-il, qu'ils étaient écorchés à mi-corps, parce qu'on coupait la peau au-dessous de la ceinture, de manière qu'après son enlèvement, le pantalon se trouvait en partie formé. » Seul le tanneur Langlais des Ponts-

(1) Gabory. *La Révolution et la Vendée.* (Paris, Perrin, t. II, 264).

(2) Godard-Faultrier. *Histoire du champ des martyrs d'Angers.*

Libres, ci-devant les Ponts-de-Cé, accepta de tanner ces peaux dont le manchonnier Prud'homme confectionna des pantalons. Les généraux républicains Beysser et Moulin sont accusés d'avoir porté un pantalon de peau humaine et un chirurgien de Moulins s'est vanté d'en posséder un.

Cette pratique est d'ailleurs si naturelle que le Conseil général d'Angers, après l'échec des Vendéens, prend la délibération suivante dont la photographie figure dans l'ouvrage de Gautherot (1) :

« Du seize frimaire l'an deux de la république française une et indivisible, les officiers de santé, d'après la réquisition des représentants du peuple, ont été invités à se rendre à la Maison commune pour les faire participer à l'arrêté des représentants portant que les têtes de tous les brigands morts sous les murs de cette ville seront coupées et disséquées pour ensuite être mises sur les murs. Le laboratoire de l'École de chirurgie de cette ville a été indiqué pour faire ce travail. »

(1) Gautherot. *L'époque vendéenne.* (Tours, Mame, p. 246).

Mais les officiers de santé ne paraîssent pas avoir montré un bien grand empressement à répondre à la convocation, car le même Conseil général, trois jours plus tard, est obligé d'annuler sa première délibération :

« Les citoyens Pinval et Chotard, décide-t-il, chargés de s'atourner vers les représentants du peuple pour savoir ce qu'on fera des têtes déposées dans le magasin du citoyen Delaunay, que les officiers de santé ont négligé de prendre pour les disséquer, ainsi qu'ils en ont été requis, et qui sentent très mauvais, rapportent que les représentants ont décider qu'il fallait les enterrer. Il a en conséquence été délibéré qu'elles le seront tout de suite. »

Bien que le tannage de la peau des victimes ait été à la mode en ce temps là, il s'est trouvé en France un tribunal (1) assez indépendant pour condamner l'officier de santé Morel et le bourreau, coupables d'avoir détourné la peau de l'abbé Thomas, de Guebviller, guillotiné à Colmar.

(A suivre.)

(1) Schœdelin. *Intermédiaire des chercheurs.* 30 mars 1936.

Autour du Prix Lacaze

M. Léo Larguier vient de faire revivre dans son livre : *Les Trésors de Palmyre* (1) quelques figures de collectionneurs curieux, mais dont l'un d'eux, Louis Lacaze, reste pour nous plus particulièrement intéressant parce qu'il fut médecin.

« Louis Lacaze, dit Léo Larguier, était né à Paris, le 6 mai 1798, ou, pour parler comme les purs de la République, le 18 floréal, de l'an VI, et il était né riche, ce qui est infiniment appréciable quand on ne passe qu'une fois sur la planète.

« Son père qui avait une charge d'agent de change, habitait un très confortable hôtel, rue Neuve-des-Mathurins, mais dès que le jeune homme eut ses diplômes, il se fit inscrire à la Faculté de Médecine et il alla vivre au quartier Latin :

« Les plaisirs de son âge ne semblent pas l'avoir tenté. Il ne fréquenta guère les estaminets du boulevard Saint-Michel, les brasseries et les cafés où ses camarades oubliaient l'heure des cours, et, le matin, sur le fauteuil Empire de la chambre qu'il avait louée dans une maison tranquille, on ne voyait pas la robe d'indienne ou de mérinos, les bas blancs et le bonnet de percale d'une grisette endormie dans son lit.



(Cliché Plon).

Portrait de L. Lacaze par lui-même (Musée du Louvre).

« Il n'excellait point à faire flamber le punch, ni à chanter des couplets alertes et il ne blaguait pas les articles du *Constitutionnel...*

« Louis Lacaze était un étudiant sérieux. Il s'enthousiasmait pour la doctrine d'Auguste Comte, fréquentait assidûment l'école de médecine, et suivait encore les conférences de la Sorbonne et de la Faculté de Droit.

« Il eut pu cependant éblouir le quartier Latin, car il était certainement l'étudiant le plus aisé de son temps, sa famille lui servant une pension de 8.000 fr. par an.

« On le rencontrait sur les quais où l'on trouvait alors, avec des livres, des dessins et des tableaux, et on le connaissait dans les ateliers de Guérin, de Girodet et de Géricault.

« Ménager de son bien, il

(1) Plon, éditeur.

déjeunait à dix-huit sous dans une crèmerie de la rue de La Harpe ou de la place Saint-Michel, mais il n'hésitait pas à mettre quelques centaines de francs dans une toile qui lui plaisait.

« Sa passion ne nuisait pas à ses études, et il eût été sans doute un des plus grands médecins de son époque si, dans la suite, l'amour de la peinture n'eut pris exclusivement sa vie. »

La chose n'est pas aussi sûre que le croit M. Léo Larguier. Les goûts artistiques de cet étudiant fortuné, Louis Lacaze, durent lui faire délaisser quelquefois les choses de la médecine et retarder un peu ses examens. Ce n'est en effet que le 28 mai 1831, il avait alors trente-trois ans, que Louis Lacaze soutint une thèse, présidée par Andral, sur l'affection typhoïde. Ce petit travail de trente-quatre pages est une revue d'ensemble, sans rien d'original ; mais le titre mérite d'en être retenu, parce que le sujet sera encore dans la pensée de Lacaze au soir de sa vie.

Après s'être dévoué pendant l'épidémie de choléra de 1832 et après avoir soigné gratuitement pendant quelques années les amis de sa famille qui avait de fort brillantes relations, Louis Lacaze abandonna peu à peu la médecine impuissante, dit M. Léo Larguier, à guérir une jeune phtisique qu'il aimait et devint uniquement, passionnément, collectionneur de tableaux.

Après avoir habité avec sa mère, il vint à la mort de cette dernière, en 1853, s'installer dans un petit hôtel de la rue du Cherche-Midi.

« A part son lit, un bureau et deux chaises dans sa chambre, sauf deux canapés dans deux salons, la maison n'avait aucun meuble, dit M. Léo Larguier. Les tableaux suffisaient à l'amateur d'art. Par exemple, ils envahissaient toutes les pièces de la maison, et nous savons que dans l'alcôve où il couchait, on voyait au mur un portrait d'homme par Rembrandt, celui du cardinal Melchior de Polignac par Rigaud, et au fond, tenant tout le panneau, un *Marché aux Poissons*, de Snyders.

« Watteau était à la place d'honneur. Du divin peintre, il possédait le *Faux-pas*, la *Finette*, l'*Indifférent*, l'*Automne*, *Jupiter et Antiope*, la *Pastorale*, le *Jugement de Pâris*, l'*Assemblée dans un parc*, d'autres encore, et l'incomparable *Gilles*, le seul de ses tableaux qu'il eut payé un bon prix, puisqu'il en avait donné 16.000 francs à M. de Cypierre.

« Le dix-septième et le dix-huitième siècle étaient représentés chez lui par ce qu'ils eurent sans doute de plus merveilleux. A côté de Vélasquez, de Murillo, de Rubens, et de la splendide *Famille* de Largillière, on voyait des tableaux de Greuze, de Boucher, de Fragonard et de Pater. Le *Démocrite* de Coypel, la *Jeune fille lisant une lettre*, de Jean Raoux, des portraits de De Troy, des ruines d'Hubert Robert, des Venise de Guardi, près de six cents pièces...

« Il avait trouvé aussi beaucoup de toiles de Chardin : le *Benedicite*, la *Brioche*, le *Singe qui peint*, les *Ustensiles de cuisine*, les *Ustensiles divers*, la plus belle peut-être des natures mortes, le *Château de cartes*, etc. »

Chaque dimanche, il accueillait amis et visiteurs, et il savait conter, devant ses tableaux, les plus savoureuses histoires et parlait admirablement de la peinture, si l'on en croit le *Journal* des Goncourt qui rencontrèrent Lacaze, en septembre 1861, au Musée de La Haye, devant *La Leçon d'Anatomie* de Rembrandt.

« ...Nous tombons, écrivent-ils, sur le collectionneur La Caze, un *parleur* enthousiaste de tableaux, un esthéticien loquace, un conférencier indétachable de notre bouton d'habit, une façon de Diderot épileptique, qui a des crises d'admiration presque inquiétantes, devant toute bonne toile ancienne. C'est lui qui dit de son Rembrandt, qu'il fait dans la nuit *ho ! ho !* et le possesseur grogne comme un féroce. Et à propos des *Quatre Syndics*, il s'écrie : « c'est plus vivant que la vie, c'est de la vie condensée et précipitée comme on pourrait en mettre dans une bouteille d'eau de Seltz, chargée au point d'éclater ! » C'est un doux maniaque qu'on n'a jamais pu décider à porter un gilet, un original, à la tendre et honnête tête, annonçant l'homme qui s'est fait médecin pour soigner sa mère. »

« Le 26 septembre 1869, comme il esthétisait, dirait Goncourt, devant les *Trois Grâces* de Regnault », on vit Lacaze s'affaisser, frappé d'une attaque d'apoplexie, et deux jours après il mourait sans avoir repris connaissance.

Mais plusieurs années auparavant, il avait pensé à sa fin. Par un testament du 24 juillet 1866, il léguait au Louvre toute sa collection. Il léguait aussi à la Faculté de Médecine de Paris (1) une rente annuelle de 10.000 fr. destinée à récompenser alternativement le meilleur ouvrage sur la phtisie et la fièvre typhoïde. Le prix fut décerné pour la première fois en 1873 et attribué à Pidoux.

« Dans l'intime persuasion que la Médecine n'avancera réellement que lorsqu'on saura la Physiologie », Lacaze avait légué la même somme à l'Académie des Sciences pour « récompenser l'ouvrage qui aura le plus contribué aux progrès de la Physiologie ».

Si l'on considère que ce prix de physiologie fut décerné à Marey, à Chauveau, à Davaine et, en 1938, au Professeur Mayer on admettra sans peine que la donation du Docteur Lacaze fut assez bien employée.

M. G.

(1) Et non à l'Académie de Médecine comme on l'écrit habituellement.

Imp. de Compiègne

Les étudiants en Médecine à Paris

sous la Révolution

« L'histoire de la Révolution est faite et se refait tous les jours », disaient les Goncourt, il y a quelque soixante-quinze ans. On ne peut que le répéter en cette année où sera célébré le cent-cinquantième anniversaire de 1789, car les conférences annoncées, les études en préparation apporteront encore du nouveau sur les mœurs et la physionomie nationale entre 1789 et 1800.

Les pages qui vont suivre n'ont pas cette prétention ; elles ne sont que le rappel de faits déjà connus et regroupés sous le signe de l'actualité.

***



Xavier Bichat
d'après un dessin anonyme

Le décret du 14 frimaire an III organisant les Ecoles de santé marque la reprise officielle de l'enseignement médical qui avait cessé en août 1793, lors de la suppression par la Constituante des fondations scolaires de l'ancien régime. Cependant toute étude n'avait pas cessé pendant cette période. Et certains jeunes, comme Bichat, Ribes, Esquirol qui, suivant l'expression du temps, avaient déjà pénétré dans le temple d'Epidaure, purent poursuivre encore l'instruction qu'ils avaient commencée auprès d'un parent, d'un maître ou d'un chirurgien du voisinage, encouragés d'ailleurs par la nouvelle législation qui déclarait «licite et permis» à tout citoyen d'exercer la profession de son choix.

Mais ce répit fut de courte durée. Et si, à la fin de 1793, quelques professeurs avaient encore ouvert d'eux-mêmes des cours d'opérations « portant dans leurs chaires, en preuve de civisme, dit Perlet, le bonnet rouge, livrée de la liberté », ce fut devant des banquettes vides, car la Convention, le 1er août 1793, avait mis en réquisition tous les médecins et chirurgiens depuis dix-huit à quarante ans. Ce n'est donc qu'à partir du 14 frimaire an III (4 novembre 1794) que reprennent vraiment les études médicales (1). Le décret pris par la Convention à cette date prévoyait la création de trois Ecoles de santé destinées à former surtout des chirurgiens pour les armées. Celle de Paris devait recevoir trois cent-cinquante élèves, celle de Montpellier cent-cinquante, et celle de Strasbourg cent.

Chaque district avait le droit d'envoyer à l'une de ces écoles un élève qui devait être entretenu pendant trois ans aux frais de la République (2).

Si, parmi ces élèves, quelques-uns comme Pariset, Ribes, Alibert, Duméril ont la vocation, la plupart, dans l'impossibilité où ils se trouvent de suivre une profession en rapport avec leurs goûts, ne songent à étudier la médecine et à partir aux armées que pour éviter la réquisition et trouver une sûreté personnelle qu'ils n'espèrent rencontrer nulle part ailleurs. Fils de bourgeois en général, mais aussi d'origine plus modeste ; ils ont reçu, tels Pariset chez les Oratoriens, Bretonneau chez le desservant de son village, Bichat chez les Joséphistes, un enseignement solide et traditionnaliste. Mais à

(1) Cf. : Prévost (A.) : *L'Ecole de Santé de Paris* (1794-1809) ; in-8°, Paris, 1901. — Id. : *Les études médicales sous le Directoire et le Consulat*, in-4°, 31 p., Paris, 1907.

(2) Certains départements, comme le Jura, le Doubs, les Vosges, n'avaient envoyé aucun élève parce que tous les citoyens âgés de dix-sept à vingt-six ans, avaient été compris dans la première réquisition.

l'heure où ils entrent dans la vie, la tradition est une forteresse bien ébranlée et incapable de se maintenir. Un certain esprit critique, un certain goût de l'observation expérimentale s'est glissé chez ces jeunes gens nourris des doctrines de Locke et de Condillac et reparaîtront dans l'œuvre de plusieurs d'entre eux.

***

Les commissaires des districts avaient dû choisir les futurs élèves de la Patrie sur leur civisme et leurs premières connaissances (1) en anatomie, chimie, histoire naturelle ou physique.

L'examen de ces élèves commença le 6 pluviôse an III (25 janvier 1795) au fur et à mesure de leur arrivée à l'Ecole. Trois professeurs les interrogeaient dix par dix, les uns en présence des autres ; les questions devaient être posées d'une manière simple et précise, les réponses écoutées sans aucune marque d'approbation ou d'improbation.

L'examen terminé, l'Ecole se hâta de répartir les élèves en trois classes. Dans la première étaient rangés ceux qui possédaient des connaissances théoriques et pratiques. Ceux chez qui on n'avait reconnu que des connaissances théoriques étaient groupés dans la deuxième classe ; à la troisième, étaient affectés ceux qui n'avaient fait preuve que d'une instruction superficielle.

Et l'on organisa un programme d'études. Pendant le premier semestre, les élèves de la troisième classe devaient apprendre la physiologie, la chimie et surtout l'anatomie. Pendant le deuxième semestre, leçons de matière médicale, de physique, exercices de bandages et d'appareils.



L'Ecole de Médecine sous le Consulat
(Dessin de Garbizza)

Les élèves de la deuxième classe suivaient pendant le premier semestre l'anatomie, la physiologie, la chimie, la médecine opératoire ; le soir, exercices. Les matinées du 2e semestre étaient consacrées à la matière médicale, à la pathologie interne et à la pathologie externe. Le soir, cours d'accouchement et exercices de bandage.

Les élèves de la première classe, ou les plus instruits, assistaient en hiver aux leçons d'anatomie, de chimie, de médecine opératoire, au cours de bibliographie médicale et des cas rares. L'été, ils suivaient les cours d'histoire naturelle médicale, ceux de pathologie externe et interne, d'accouchement, d'histoire de la médecine, et étaient exercés aux opérations chimiques. Et pendant toute l'année, les élèves de chaque classe devaient suivre les leçons des divers professeurs de clinique : ceux de la troisième étaient affectés à la clinique externe chez Desault, puis chez Pelletan ; la seconde classe suivait la clinique interne de Corvisart et la première, celle de perfectionnement avec Antoine Dubois.

En plus des élèves salariés par la nation, l'Ecole admit, à partir de vendémiaire an V, des élèves libres. Dès le début, ils sont 240 (1). Mais, était étudiant en médecine qui voulait ; on n'exigeait ni grades, ni certificat d'études préparatoires, ni attestation d'aucune sorte. Si bien, dit Bichat, qu' « une

(1) Certains étaient presque illettrés. Un professeur de l'Ecole de Strasbourg demandant à un de ses élèves s'il savait le latin, le grec, l'histoire, reçut pour toute réponse : *Nani*, c'est-à-dire non en patois. Et le candidat termina son examen en avouant qu'il savait à peine lire et écrire.

(1) Leur nombre ne fit qu'augmenter. On compte 896 en l'an VI ; 1190 en l'an VII ; 829 en l'an VIII ; 1223 en l'an IX ; 1390 en l'an X.

nuée d'hommes inconnus dans les amphithéâtres et les écoles, se précipita dans le sanctuaire de la médecine ». Et comme il n'existait pas de programme pour les élèves libres ; que les études médicales n'étaient pas sanctionnées, les élèves abandonnés à leur inexpérience, suivaient les cours sans ordre, sans méthode, au hasard des goûts et des caprices. L'Ecole chercha un remède à cet état de chose en imposant des appels, en délivrant des certificats d'assiduité. Mais c'est à la fin de l'an VI seulement qu'elle organisa des examens provisoires et réguliers à peu près semblables à ceux qui seront instaurés par la loi du 19 ventôse an XI, instituant les grades de docteur en médecine ou en chirurgie et d'officier de santé.



Pariset — Cliché Ciba.
(Dessin de Mauzaisse)

***

Mieux que les programmes officiels, bien irrégulièrement observés, les correspondances du temps nous font connaître ce qu'étaient les études et la vie d'un élève à cette époque.

« Je pars à dix heures, écrit Bretonneau à son père au début de novembre 1795. Je reste jusqu'à deux heures aux leçons d'anatomie, de médecine opératoire ou de chimie qui alternent ensemble. Je retourne à trois heures et demie, je dissèque et j'étudie la myologie jusqu'à huit. Tu ne saurais croire combien le temps me semble court ; enfin je vais de là à notre petit laboratoire de chimie qui est dans les environs, et où nous repassons actuellement l'ostéologie, de façon que je ne rentre chez moi qu'à neuf heures et demie, dix heures. Comme je ne suis plus dormeur, j'étudie jusqu'à onze heures et demie, minuit, qui est l'heure à laquelle je me couche le plus ordinairement » (1).

Comme on le voit, une bonne partie de la journée était consacrée à l'étude de l'anatomie dont la connaissance semblait à l'Ecole particulièrement utile pour les chirurgiens qu'elle voulait former ; et dès la première année, elle avait réussi à mettre plus de trois cents cadavres à la disposition des étudiants.

Mais cet enseignement officiel, complété en l'an V par l'organisation d'une école pratique de dissection, n'empêche pas les élèves de fréquenter les ampithéâtres particuliers installés déjà bien avant par Desault, Pelletan, Dubois, dans le quartier de la place Maubert. Là, dans des maisons dont le rez-de-chaussée est quelquefois occupé par un rôtisseur ou un restaurateur, ils dissèquent, cinq ou six heures par jour, des cadavres,

(1) Triaire : *Bretonneau et ses correspondants.* 2 vol. 8°, Paris, 1892. Tome I, page 180.

enlevés la nuit aux cimetières des Porcherons ou de Sainte-Catherine (1), et dont les débris sont jetés dans les cours, dans la Seine ou brûlés dans des poêles dont la fumée empuantit le quartier. L'opinion publique reste à peu près indifférente à cet état de choses que la police tolère. Et les amphithéâtres privés resteront jusqu'au milieu de l'Empire, plus fréquentés que ceux que l'on essaie d'organiser officiellement.

***

Si l'Ecole se charge de l'instruction des élèves, elle ne le fait pas sans leur imposer une discipline sévère. L'assistance aux cours est obligatoire ; l'amphithéâtre ouvert une demi-heure avant le cours est fermé dès qu'il est commencé. L'appel est fait à des jours indéterminés : trois absences sur dix leçons exposent à des sanctions.

Les élèves ne peuvent s'absenter qu'avec une autorisation spéciale, toute absence non acceptée comportant la privation de traitement ou quelquefois la révocation.

Aucune manifestation n'est tolérée. Après les journées de vendémiaire an IV, le Comité d'Instruction ouvre une enquête sur la moralité et le civisme de tous les élèves et en particulier sur leur conduite pendant ces journées.

Leurs incartades sont sévèrement punies. *Le Courrier républicain* rapporte (1), à la date du 13 frimaire an V (3 décembre 1796) que la police correctionnelle vient de juger

« cinq élèves en chirurgie, qui, pour se venger d'une citoyenne qu'ils accusaient de leur avoir donné le mal antisocial, l'avaient dépouillée nue, attachée sur un lit, et avec la pierre infernale avaient gravé sur le corps de cette malheureuse les lettres initiales du vice qu'ils lui reprochaient. Chacun d'eux a été condamné à plusieurs mois de détention et à payer à la plaignante 100 livres en numéraire, outre 200 livres qu'on avait exigées d'eux lorsqu'ils sont entrés en prison. Le jugement sera imprimé au nombre de cinq cents exemplaires ».



Bretonneau
Portrait à l'huile par Berthon (*Académie de Médecine*)

Et pour un simple chahut à l'ouverture du cours d'anatomie en l'an VI, le ministre de l'Intérieur demande des notes politiques non seulement sur les élèves, mais sur les professeurs de l'Ecole.

***

Le Comité d'Instruction publique impose ainsi « de grands devoirs aux citoyens qu'il a appelés à l'enseignement de l'art de guérir », parce qu'il les considère comme liés à la nation par les avantages qui leur sont octroyés.

Les élèves reçoivent un traitement qui est d'abord de 1.200 livres, puis de 1.500 livres, payé deux tiers en mandat et un tiers en assignats. En fructidor an III, il est porté à 1.800 livres et quelques mois après à 2.100 livres. Considérés comme habitants de Paris, les élèves ont droit en plus à des rations de pain et de viande que l'Ecole fait apporter chaque jour par les voitures de transports militaires. Et quand ils sont malades, ils reçoivent des médicaments ou sont hospitalisés à la Charité.

(1) En l'an II, Ribes paye un cadavre douze livres. Mais Bicêtre les fournit gratuitement à l'Ecole et le transport d'un cadavre, y compris le retour des débris, coûte quatre livres (*Archives Nationales*, F° 17 1147-5).

(1) Aulard : *Paris pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire*, t. III, p. 605.

Tant de sollicitudes n'empêche pas les étudiants de n'avoir qu'une existence matérielle médiocre, 2.100 livres représentant un pouvoir d'achat assez limité à une époque où le numéraire comparé au papier vaut 330 pour 1. Et ceux qui reçoivent un traitement sont encore des privilégiés en comparaison des élèves libres qui ne peuvent compter que sur les maigres subsides fournis par leurs parents.

Aussi, dans la correspondance des uns et des autres, se retrouve le même souci des conditions matérielles de l'existence, alors qu'il n'y est fait aucune allusion aux événements. Prudence sans doute, mais aussi accoutumance et indifférence que motivent tous les soucis de la vie journalière : « Je ne dépense que le strict nécessaire, écrit Bichat à son père; je n'ai d'ailleurs pas le temps de faire d'autres dépenses » (1).



Husson
Portrait à l'huile (*Académie de Médecine*)

Quelques élèves reçoivent des provisions de leur famille. Tel Bretonneau, à qui son père envoie de Saint-Georges-sur-Cher, des haricots, du beurre, du vin, de la farine.

« Ces provisions, écrit-il au début de l'an IV, sont arrivées fort à propos. Le beurre vaut 72 sols, et il y a à peu près pour 100 sols de haricots au prix actuel. Je regrette bien qu'on n'ait pu se charger d'un boisseau de farine en attendant celle que tu dois m'envoyer : il ne m'en reste plus que 4 à 5 kilos, et on continue de n'en donner que 12 onces et demi à la section ; on craint même dans ce moment une diminution : tu vois que sous peu de temps je me verrai forcé d'en acheter ce qu'il m'en faudra au delà de mes trois quarterons, il vaut 20 sols et plus, encore quelquefois ne s'en procure-t-on pas facilement. »

(1) Sans doute voit-on Bichat fréquenter le théâtre : le *Musée*, rue de Thionville ; les *Variétés* où, avec Roux, il allait se pâmer aux bons mots de Brunet ; le *Théâtre français* où Talma, Lafont et Emilie Contat se partageaient la faveur du public. Mais, c'est en 1798, et Bichat n'est plus alors un simple élève, il fait déjà des cours d'anatomie et de physiologie qui lui sont de quelque profit.

Quant au vin, il vaut « communément 40 sols la bouteille et sous quelque temps il n'aura pas de prix ». Mais comme notre jeune élève en a une réserve de 150 bouteilles, et que surtout la récolte n'a pas été considérable, il estime sa provision suffisante pour l'année.

Dans son souci d'économie, il tient «mémoire de sa dépense ». Bichat lui aussi a « son livre de comptes » (1). On y voit qu'en l'an III sa chambre lui coûte 60 livres pour trois mois, qu'il a payé un chapeau 28 livres, des souliers 15 livres, des bas en coton 12 livres la paire ; mais, comme il a apporté du drap de Poncin, il n'a dépensé pour en faire une «anglaise » que 30 livres, façon, garniture et fourniture des boutons comprises !

Il a payé par contre 100 livres une trousse d'instruments, et craint que les livres ne soient encore plus chers ; aussi demande-t-il à son père de lui envoyer des « livres, la plupart scolastiques » : une Pathologie de Hévin, une Anatomie de Sabatier, un Cours d'opérations de Dionis.

Même préoccupation chez Bretonneau pour se procurer des livres. S'il a pu trouver pour 200 sols, et « n'a pu résister à la tentation de l'acheter », l'ostéologie de Berthin en quatre volumes reliés, il n'a « rien du tout pour la médecine opératoire et la pathologie » :

(1) Lettre de Bichat à son père (10 vendémiaire an III).

« Pour 30 à 40 francs en argent je pourrais avoir, sinon tout ce dont j'ai besoin, au moins tout ce qui est le plus urgent ; on ne peut pas trouver un moment plus favorable, puisque par ce moyen ces ouvrages ne reviendraient pas au tiers de leur prix d'autrefois. Je sais qu'il peut arriver un instant où l'on serait trop heureux d'avoir conservé cet argent, mais aussi les livres seront toujours des livres, et conserveront en tout temps leur valeur intrinsèque. Aussi vois si tu ne pourrais pas m'envoyer deux louis par les occasions sûres qui vont se présenter. Je connais un citoyen qui me les changera à la bourse lorsque je le voudrai, et moi je changerai aussitôt des assignats pour des livres. Cependant, quelque besoin que j'en aie, de quelque nécessité qu'ils soient pour un commençant, si tu pensais qu'il n'y a pas de nécessité à se défaire de l'argent, tu ne m'en enverrais que la moitié, ou même je m'en passerais entièrement. Je ne te demande pas des assignats pour cette emplette, il en faudrait trop » (1).

ESSAI

SUR UNE NOUVELLE DOCTRINE DES TEMPÉRAMENS;

Présenté et soutenu à l'École de Médecine de Paris,

Le 18 Nivôse, an VII de la République;

PAR H. M. HUSSON,

Natif de Reims, département de la Marne, étudiant dans cette Ecole depuis sa nouvelle organisation, élève du Prytanée Français, Membre de la Société Médicale.

Ante omnia scire convenit naturam corporis, quia alii graciles, alii obesi sunt ; alii calidi, alii frigidiores ; alii humidi, alii sicciores ; alios adstricta, alios resoluta alvus exercet. Rarò quisquam non aliquam partem corporis imbecillam habet.

CELSE, Lib. I. Cap. III.

NIVÔSE, AN VII.

Ainsi la question pécuniaire reste la grande préoccupation de ces étudiants dont les ressources sont très limitées. Bichat — et c'est au début de l'an III — estime sa dépense à 500 livres pour l'année, mais il a sa chambre et son couvert, sans grands frais d'abord, chez son oncle et ensuite, sans bourse délier, chez Desault. Bretonneau, à la même époque, peut vivre avec les 1.800 livres de son traitement payé en assignats, aidé qu'il est par toutes les provisions que lui envoie son père. Lagneau, en l'an VI, ne dépensera pas plus de 750 à 800 fr. par an, en partageant la chambre qu'il occupe rue St-Jean-de-Beauvais, avec un camarade encore moins fortuné que lui. Mais, en 1798, les écus neufs avaient remplacé les assignats !

Pour beaucoup d'élèves qui ne reçoivent aucune aide matérielle de leurs parents, la dépense va jusqu'à 80 livres par jour, dit Bretonneau ; et « encore, ajoute-t-il, ils sont moins bien que moi».

Certains essayent de trouver dans une occupation complémentaire un appoint au traitement que leur octroie la Patrie. Pariset, en fructidor an III, accepte à l'Ecole une place d'aide-bibliothécaire qu'il abandonne bientôt parce que les assignats qu'on lui donnent ne valent pas le travail qu'on exige de lui ; et, pour diminuer sa dépense, il loge, avec son ami Baudry, dans un galetas infect que visitent la pluie et les rats.

D'Arcet et Parent-Duchatelet, qui eurent l'occasion de fréquenter d'anciens étudiants de cette époque, affirment (1) que beaucoup ont connu la faim et ont passé leurs journées, pendant des mois, avec du pain sec et un verre d'eau-de-vie.

Et c'est à ces privations, qui ne faisaient qu'aggraver la nourriture insuffisante et le régime trop rude des établissements scolaires, plus qu'aux longs séjours dans les salles de dissections, que les deux hygiénistes attribuent les affections cérébrales, les maladies gastro-intestinales, les fièvres adynamiques si fréquentes chez les étudiants d'alors.

***

Il est assez curieux, en parcourant la liste des élèves reçus aux examens de l'an III et de l'an IV, de voir ce que fut leur carrière.

---

(1) Lettre de Bretonneau à son père, 18 brumaire an IV (Triaire, *loc. cit.*).

(1) D'Arcet et Parent-Duchatelet : De l'influence et de l'assainissement des salles de dissections. (*Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, t. V, 1831, p. 243-329).



CERTIFICAT D'ÉTUDES EN CHIRURGIE

(An II de la République).

(D'après Cabanès, *Mœurs intimes du passé*, 4e série)

Oh ! pour la plupart banale mais non sans gloire. Ils partent aux armées (1), font campagne en Flandre, en Catalogne, sur le Rhin.

Au levant, au couchant, au sud, au pôle.

La paix signée, ils reprennent leurs études. Et, l'Ecole ayant décidé (30 fructidor an VI) que le troisième et dernier examen aurait pour objet la discussion d'une dissertation manuscrite ou imprimée, la plupart demandent à subir cette soutenance.

C'est Amiet, « natif de Mirebeau, département de la Vienne », qui soutient la première, le 28 frimaire an VII « Sur les différences constantes et accidentelles, résultantes de l'organisation et de l'éducation, considérées sous le rapport de santé et de maladie, depuis la naissance jusqu'à la puberté ». La dédicace en est de circonstance et peu banale : « A ma patrie ».

Husson soutient la troisième ; et quelques semaines après, Richerand présente une « Dissertation

(1) Dès floréal an III, c'est-à-dire deux mois après l'ouverture de l'Ecole, seize élèves sont aux armées. On se borne à donner à ceux qui doivent partir quelques connaissances anatomiques et chirurgicales. Et c'est ainsi que l'effectif des officiers de santé passe de 1.400 en 1792, à 2.570 au début de 1793. Mais le service se ressentait d'une telle précipitation. Percy déclare qu'on lui envoyait des jeunes gens sans instruction, débiles, rapidement nostalgiques, devenant la proie du typhus et de la dysenterie. Aussi réclamait-il avec insistance un stage obligatoire préalable d'un an ou deux dans une école.

BIEN-ÊTRE STOMACAL
Desintoxication gastro intestinale
Dyspepsies acides
Anémies
MANGAÏNE
DOSE 4 à 6 Tablettes par jour et au moment des douleurs
COMPLEXE MANGANO MAGNESIEN
Laboratoire SCHMIT – 71, Rue Ste Anne, PARIS (2e)

anatomico-chirurgicale sur les fractures du col de fémur ».

Ecrites en français, bien que le latin fut encore admis (1), publiées dans le format in-8°, ces thèses ne semblent pas toujours des mémoires bien originaux; mais elles ont au moins la supériorité de ne plus faire évoquer à qui les parcourt, l'usage qu'en faisait Toinette.

Munis d'une thèse qui ne leur donne encore aucun droit (2), les uns regagnent leurs pays ; d'autres retournent aux armées. Et certains, qui ont plus «la rage d'apprendre, de travailler et de savoir » que d'acquérir des parchemins, se groupent





Médaille donnée en prix par l'Ecole Pratique

« pour former une association peu nombreuse, dont les séances consacrées seulement à des discussions verbales, offrent l'avantage de trouver, dans les lumières de ses confrères, un moyen d'instruction ; dans leur succès un motif d'émulation ; dans leur amitié, une jouissance au milieu des privations nombreuses qu'impose la médecine à ceux qui la cultivent (3).

C'est ainsi que Bichat, Burdin, Alibert rédigent le règlement d'une nouvelle société (4) qui, sous le nom de Société Médicale d'Emulation, tient sa première séance le 5 Messidor an IV (23 juin 1796).

Et, peu après, ces jeunes publient en tête du recueil de leurs travaux un *Discours préliminaire* qui traduit leur enthousiasme.

« ...Passionnés pour notre art, avides de connaissances et de vérités nouvelles, nous voudrions forcer toutes les sciences humaines à payer un juste tribut à la Médecine : ainsi nous aimons les belles lettres parce qu'elles peuvent jeter quelques fleurs sur une science sublime et belle, dont une philosophie farouche n'a que trop souvent profané les charmes éternels ; nous aimons les sciences mathématiques, parce qu'elles forment l'esprit de méthode et d'analyse ; nous aimons la morale, parce que sans elle on n'a de l'homme qu'une connaissance imparfaite, grossière et matérielle ; nous aimons la physique, parce que nous sommes nous-mêmes un élément du grand système du monde, et que sans elle nous serions condamnés à ne rien connaître de tout ce qui nous entoure, et à nous ignorer nous-mêmes ; nous aimons la chimie, parce qu'elle oblige la nature à nous mettre dans la confidence de ses secrets et de ses plus profonds mystères ; nous aimons l'histoire naturelle ; en un mot, nous aimons la philosophie universelle, parce que nous sommes convaincus qu'une théorie médicinale sera d'autant plus sage et mieux établie, qu'elle s'identifiera plus intimement avec la science générale des rapports, dont la Médecine pratique n'est que le corollaire ou l'application. Ainsi les sciences simplement appelées *sciences accessoires*, n'ont plus cette acception impropre dans notre langage ; elles sont pour nous des sciences essentielles, parce que la Médecine en est tout ensemble le résultat et le complément. Cependant, en les étudiant toutes, nous tâchons de nous soustraire à de funestes excès ; nous savons que la chimie a fait des *paracelses;* nous nous souvenons que la physique a fait les *mécaniciens;* nous n'avons pas oublié combien les physiologistes ont forgé de romans ; et si nous avons quelque idée juste de ce qu'on appelle sagesse en Médecine, nous profitons des fautes des autres en marchant invariablement sur la ligne de l'expérience et de l'observation.

Ce *Discours* n'est point signé (1). Mais, sur la première page du recueil où il paraît, figurent les noms d'Alibert, Bichat, Moreau, Bretonneau, Husson, Dumeril, Ribes, Dupuytren. D'autres, qui ne prendront part que plus tard aux travaux de la nouvelle Société s'appellent Pariset, Guersent, Esquirol, Richerand, Taillefer, Cornac, Désormeaux, etc... ; ils feront partie de l'Académie de Médecine qui remplacera en 1820 toutes les Sociétés de l'ancien régime et finiront leur carrière aux plus hauts sommets de la hiérarchie médicale.

Tous avaient vécu leur jeunesse à une de ces époques troublées qui imposent endurance et résignation mais donnent aussi l'enthousiasme pour reconstruire sur le passé mort. « Il y a dans la Révolution, comme dans un orage, dit Claretie, du soufre et de la foudre, des torrents débordés, des arbres abattus, des désastres. Mais après ces phénomènes d'électricité bien constatés, il faut reconnaître que la tempête a purifié l'air. On étouffait, on respire. Le torrent a nettoyé l'égoût. Et les plantes semblent renaître sous les feuilles reverdies ». La génération de Bichat, celle des élèves de l'an III, a marqué le reverdissement prodigieux de la Médecine française étiolée par le régime finissant.

Maurice GENTY.

(1) On compte encore de l'an VII à 1815, 145 thèses écrites en latin.

(2) La loi instituant le doctorat en médecine et conférant le droit d'exercice est du 19 ventôse an XI.

(3) Règlement de la Société médicale d'Emulation, *Magasin encyclopédique*, t. III, an IV (1796), pp. 260-269.

(4) Astruc (Pierre) : La genèse et les débuts de la Société médicale d'Emulation, *Semaine des Hôpitaux de Paris,* 15 octobre 1936.

(1) Roux l'attribuait à Bichat (Larrey : Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Bichat à la Faculté de Médecine de Paris, le 16 juillet 1857).

IMP. DE COMPIEGNE.

Silhouettes d'officiers de santé républicains des corps de troupe dans la guerre de Vendée

par le Docteur Raoul MERCIER

(Suite)

Pierre LOISEAU

La carrière hybride de Pierre Loiseau, poursuivie d'abord comme capitaine des chasseurs de Cassel puis en qualité de chirurgien du même bataillon, est émaillée d'autant de blessures que de campagnes.

Né à Vernantois (Jura), le 23 septembre 1759, Loiseau commence par servir dix ans dans l'ex-régiment de Bourgogne infanterie qu'il quitte avec le grade de sergent (1). Surpris par la Révolution alors qu'il fait ses études de chirurgie, il est nommé capitaine au district des Mathurins à Paris, après quoi il revient chirurgien juré à Lons-le-Saunier (31 janvier 1791). « Enrôlé volontairement, il part à la défense de la patrie en qualité de capitaine, à la tête de cent-treize volontaires de son canton, le 15 août 1792. » Versé au 9e bataillon du Jura, il prend part au siège de Mayence.

« Le manque de chirurgiens dans la Vendée, écrit-il, fut un motif pour le faire passer chirurgien en chef dans le bataillon des chasseurs de Cassel de Mayence, l'une des plus braves troupes de l'armée, le 1er germinal an II, et y continua le dit service jusqu'au 20 vendémiaire an V. » Tant sur la rive gauche de la Loire que sur la rive droite, il prend part aux combats de Montaigu, Clisson, Mortagne, Cholet, Laval (où il reçoit un coup de feu à la jambe gauche), Dol, Antrain, Angers, Le Mans et Savenay.

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre.



Le Maréchal-Ferrant de la Vendée
Il marcha à la rencontre des Chouans, armé de son seul marteau et en terrassa un grand nombre.
(B. N. Est.)

Après Savenay, il se rend à Nantes pour y prendre le prêt de deux bataillons et part rejoindre Noirmoutier, dernier repaire des brigands. Parvenu à Macheoul, auprès de son ami, le général Beaupuy, il s'y défend jusqu'à la nuit contre les derniers efforts de Charette qui « supérieur en nombre, met tout en déroute et s'empare d'un convoi de vivres ». Blessé d'un coup de lance au-dessus de la rotule droite, il est évacué sur Nantes, non sans avoir fait remettre à son bataillon les six mille francs qu'il a pu sauver. Avec la 24e demi-brigade d'infanterie légère, il fait, sous les ordres du général Hoche, la campagne sur mer pour l'expédition d'Irlande. Il raconte en ces termes le reste de sa vie aventureuse :

« Parti en Espagne pour subjuguer le Portugal, sous le commandement du général Leclerc. En Italie, grièvement blessé au genou gauche, à demi-luxé, l'articulation ayant fait au moment de l'accident une explosion pareille à un grand coup de fouet, c'est en revenant de panser trois hommes mutilés par des paysans sur la route de Timins à Sasaro (Romagne), à trois quart de lieue de cette route, par ordre du colonel. Depuis cette époque, le genou se déboîte au moment qu'il s'y attend le moins, de nuit couché comme de jour, surtout pendant la progression. »

Après la campagne de Saint-Domingue en l'an XI, « il sert en Allemagne, sous Augereau, où poursuivant une division d'Autrichiens jusqu'aux gorges du Tyrol, elle mit bas les armes à deux lieues de Brégens : il s'est trouvé à l'affaire d'Iéna contre les Prussiens. »

Enfin, il tombe aux mains de l'ennemi : « Allant rejoindre le 2e bataillon, il fut rencontré par la bande de Schill qui le fit conduire à Kœnigsberg où il fut chargé d'un hôpital rempli de

français blessés, de Prussiens et quelques Russes. »

Loiseau prend une retraite bien gagnée, en 1813, avec le grade de chirurgien-major du 19e régiment d'infanterie « qu'il a constamment suivi sous les bivouacs, les camps, avant et après les affaires de Wagram ».

MARTINEAU et PANETIER
Créateurs d'une ambulance légère

Des officiers de santé Martineau et Panetier, nous ne connaissons que leur initiative en fait d'organisation d'une ambulance improvisée, ce qui est bien quelque chose.

Quand le représentant du peuple Fayau ordonne, le 6 septembre 1793, la réquisition des citoyens depuis l'âge de dix-huit jusqu'à cinquante ans dans les départements des Deux-Sèvres, et circumvoisins », les officiers de santé Martineau et Panetier, de Chatellerault, se préoccupent aussitôt d'organiser une ambulance légère pour accompagner les quatre bataillons poitevins (1). D'accord avec les fournisseurs, ils dressent le *Mémoire des médicaments, instruments et autres choses utiles pour le service des citoyens qui partent pour l'armée de Vendée.* En voici la teneur, tant en matériel qu'en médicaments :

PREMIÈREMENT

Chariots	4	Draps usés	4
Matelas	8	Draps de bonne toile à appareils et à bandes	4
Couvertures de laine	16		
Traversins	8		

DEUXIÈMEMENT

Bistouris	3	Sondes	2
Pinces	2		

TROISIÈMEMENT

Eau de vie (veltes)	2	Térébenthine de Venise	2
Camphre (livre)	1	Onguent de la mère	2
Miel nouveau (livre)	20		

QUATRIÈMEMENT

Tartre stibié (once)	2	Sucre (livre)	2
Alcalifluor (6 flacons de chacun 1/2 once)	6	Electuaire d'hyera picra (livre)	4
Thériaque fine (livre)	1	Séné (livre)	1
Elixir de Garrus (once)	4	Sel d'Epsom (livre) —	2
Eau d'arcabusade spiritueuse (bouteille)	1	Sirop purgatif (livre)	4
Huile d'olives	2	Vulnéraire de Suisse (once)	4

Munis de ce bagage, les deux officiers de santé partent à la suite des bataillons en direction de La Rochelle, non sans avoir vu le comité défensif rossé par les paysans assemblés et « les femmes du canton arroser la terre de leurs larmes ». Ils égrènent le long de la route pas mal de traînards car « plus la caisse bat, note leur chef, plus ils se cachent ; il n'y a que des patrouilles de gendarmes qui peuvent les faire sortir de chez leurs hôtes ». Avant la dissolution de leur troupe, en juin 1794, les officiers de santé chatelleraudais ont épuisé depuis longtemps leurs médicaments pour les malades, sans avoir vu un seul blessé.

(1) Lt Gravier. *La levée en masse dans la Vienne.* (Poitiers, Blais et Roy, 1911).

Janot LATOUR

Nicolas-Janot Latour, domicilié à Lorient, a trente deux ans au début de la guerre de Vendée. Officier de santé en chef du 14e bataillon de la Charente du 17 septembre 1792 au 25 fructidor an II, il écrit aux représentants du peuple cette lettre pleine de bon sens :

« Je demanderais qu'on examinât bien scrupuleusement la conduite que nous tenons, qui a pour politique de ne pas faire de prisonniers ; je suis bien de cet avis dans un combat, mais je ne voudrais pas qu'on fit périr leurs malades lorsque nous les prenons ; ce n'est pas le malade que je considère, mais c'est nous, parce que jusqu'ici nous avons été plus vaincus que nous n'avons vaincu et ils nous font périr beaucoup plus de monde que nous à eux. Nous serions toujours reçus à en faire par la suite, ce qui dépendrait de nous. J'entends souvent le soldat raisonner ; il sait fort bien dire : « Si je n'avais pas peur qu'on me fît mourir, je me battrais bien mieux parce que quand je serais fait prisonnier, j'aurais toujours l'espoir d'en sortir. » Pour moi je trouve que cela met beaucoup de tiédeur dans le courage du soldat. »

Ayant quitté son bataillon lors de la création des demi-brigades, « il est aussitôt, écrit-il, mis en réquisition par M. Even, agent-maritime de Nantes pour le port de Lorient, où il a été reconnu capable d'occuper son même grade jusqu'au 19 vendémiaire an IV, époque où il fut brevcté par le Conseil de Santé. Il a continué cet exercice jusqu'au 16 prairial an IX, époque où il a donné sa démission, son tempérament ne pouvant se faire à l'élément de la mer. »

Latour assure, comme auxiliaire, le service à l'hôpital de Lorient jusqu'au 1er vendémiaire an IX.

Joseph JAUFFRET

La vie médico-militaire de Jauffret (1) se déroule uniforme pendant trente-cinq ans. Né en 1748 à Aix-en-Provence, Jauffret débute comme sous-aide-chirurgien à l'hôpital militaire de Strasbourg ; après quoi il est envoyé en qualité d'aide-major dans le midi de la France où il sert sous les ordres d'Heurteloup à Toulon. Avec le 72e régiment d'infanterie, ci-devant Vexin, il parcourt ensuite la Vendée et la Bretagne en pleine insurrection, ce qui lui vaut en mars 1796, le brevet suivant de chirurgien de 1e classe : « Le Ministre de la Guerre ayant pris une entière confiance dans la capacité, le zèle, bonne conduite et attachement du citoyen Joseph Jauffret, l'a nommé à l'employ de chirurgien de 1e classe à l'armée des Côtes de Brest pour y remplir les fonctions sous l'autorité du pouvoir exécutif et sous les ordres du Com-

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre.

missaire-Ordonnateur en chef de l'armée des Côtes de Brest. »

De l'hôpital militaire de Vannes, Jauffret est dirigé sur l'armée d'Italie. De Gênes, il est envoyé à Foligno jusqu'à sa mise à la retraite en 1810. Il voit sa dernière année de service attristée par la mort de son fils aîné, tué à Gros Aspern en Allemagne, au moment où son rapatriement en France le sépare de son fils cadet, étudiant en chirurgie à Florence.

Pierre-Michel SAUVARIO

Né à Metz, en 1746, Pierre-Michel Sauvario débute vingt ans après, comme aide-chirurgien au régiment de Champagne. Embarqué pour l'Inde à la suite du régiment d'Austrasie, il est fait prisonnier sur *la Henriade* par les Anglais qui le retiennent trois ans aux Canaries : là il exerce les fonctions de chirurgien de l'hôpital Sainte-Croix de Ténériffe.

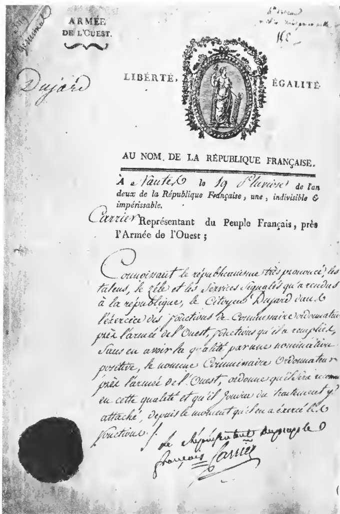
Attaché à son retour aux hôpitaux militaires de Philippeville et de Gravelines, il reprend du service au régiment de Normandie qui l'entraîne deux ans à Saint-Domingue.

Le 8 germinal an II (28 mars 1794), il est à Redon (1) comme chirurgien en chef de la 17e demi-brigade, ancien 9e régiment de Normandie, lorsqu'il reçoit de Gallée, chirurgien en chef de l'armée, l'ordre suivant :

« Vu la lettre de la Commission de Santé qui te donne le grade de chirurgien de première classe, et qui me charge de te requérir en cas de besoin, je te préviens, Citoyen, que le bien du service exige ta présence à l'hospice militaire de Belle-Isle-en-Mer, pour remplacer le citoyen Ossinot, chirurgien de première classe, que la mort vient de nous enlever.

« Je t'invite en conséquence à te rendre dans le moindre délai à l'hospice ci-dessus désigné, pour y exercer jusqu'à nouvel ordre les fonctions de chirurgien en chef et jouir du traitement attribué à ton grade de première classe. — Tu te présenteras au citoyen Commissaire des guerres, chargé de la police de cet hôpital, pour te faire reconnaître. Tu feras part de cette réquisition au chef militaire de ton arrondissement et au conseil d'administration de ton corps. »

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre.



ARMÉE DE L'OUEST.

Dujard

LIBERTÉ, ÉGALITÉ

AU NOM DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

À Nantes le 19 Pluviose de l'an deux de la République Française, une, indivisible & impérissable.

Carrier Représentant du Peuple Français, près l'Armée de l'Ouest ;

Connaissant le républicanisme très prononcé, les talens, le zèle et les services signalés qu'a rendus à la république, le Citoyen Dujard dans l'exercice des fonctions de Commissaire ordonnateur près l'armée de l'Ouest, fonctions qu'il a remplies, sans en avoir la qualité par une nomination positive, le nomme Commissaire Ordonnateur près l'armée de l'Ouest, ordonne qu'il sera reconnu en cette qualité et qu'il jouira du traitement y attaché, depuis le moment qu'il en a exercé les fonctions.

Le Représentant du peuple
François Carrier

Sauvario obtient bientôt la note élogieuse suivante : « Sujet rare par les talents et le zèle », ce qui amène sa titularisation. Mais sa demande d'affectation à l'hôpital militaire fixe de La Rochelle est rejetée, en raison de ce que ce poste est réservé aux officiers de santé en chef d'armées.

En 1815, Sauvario est admis à la retraite, mais cinquante années de dévouement ont déclenché chez lui « une maladie de langueur ». Ses beaux états de service valent du moins à son fils la faveur d'obtenir sa succession à Belle-Ile, en 1818.

Jean BÉGUERIE

La vie de Jean Béguerie est une de celles qui ont été le plus secouées par la guerre de Vendée. Né à Bagnères, en 1762, il ne tarde pas à quitter l'hôpital militaire de Montpellier, où se font ses débuts, pour embarquer sur la *Bellone* avec laquelle il accomplit trois campagnes

Chirurgien-major du 41e régiment d'infanterie à Quiberon, en octobre 1792, il est fait prisonnier dans le fort Penthièvre, lors du débarquement des émigrés qui le gardent pour soigner les blessés. Grièvement atteint lors de la reprise du fort par l'armée républicaine, le 3 thermidor, il est traduit devant une commission militaire comme « accusé d'être bavard et d'avoir tenu des propos tendant à répandre la défaveur sur un représentant du peuple » (1).

Après son acquittement, il est soigné à l'hôpital militaire de Lorient où les officiers de santé en chef lui délivrent le certificat suivant :

« Le citoyen Béguerie a été envoyé à notre hôpital le septième jour d'une blessure au bras gauche faite par un coup d'armes à feu qu'il a reçu en combattant contre les chouans à la reprise du fort ci-devant Penthièvre, le 3 thermidor. Les plaies étaient très profondes et très graves et ce n'est qu'au bout de quatre-vingt-six jours

(1) G. Thomas de Closmadeuc. *Quiberon* (Paris, Soc. d'éditions littéraires, 1899).

d'un traitement suivi que nous sommes parvenus à cicatriser les plaies. La longue inaction des puissances de cette partie permettent à peine le mouvement des pronations et des supinations, et gêne beaucoup ceux d'extension du bras et de l'avant-bras. En conséquence nous estimons que le citoyen dénommé ci-dessus a besoin d'une convalescence de quatre mois pour aller prendre les eaux et douches des eaux thermales de Bagnères ou Barège, temps nécessaire pour réaccoutumer les parties lésées à leurs fonctions ordinaires, dissiper le gonflement qui se manifeste au moindre exercice, dans toute cette extrémité. »

La mise à la retraite de Béguerie, pour cause d'infirmités, en 1796, ne marque pas la fin de sa vie aventureuse (1). Après avoir passé les années X, XI et XII à Saint-Domingue, il revient en France sur la frégate l'*Embuscade* dont Nelson s'empare. Interné à Gibraltar, il raconte en ces termes sa mésaventure : « Après avoir été dépouillé de tout ce que je possédais et après neuf mois de captivité passés dans la plus affreuse des misères, je rentre en France en faisant trois cent soixante lieues à pied, à travers des montagnes, sans aucun secours et dans le plus profond dénuement. »

Béguerie utilise les loisirs de sa retraite à passer sa thèse de doctorat en médecine à Montpellier et à écrire un ouvrage sur *la Fièvre*, où il rassemble les observations qu'il a recueillies à Saint-Domingue. Il donne en même temps ses soins bénévoles à quatre mille prisonniers prussiens et autrichiens internés en cette ville.

Ce diable d'homme, après trois années de ce soi-disant repos, se sent capable de reprendre du service actif : « Je brûlais du désir, avoue-t-il, de servir sous le *héros* qui fait illustres tous les serviteurs et, sur ma demande, je fus nommé, le 12 août 1807, chirurgien-major à l'armée d'observation de la Gironde, devenue armée de Portugal et, par suite, le 8e corps de l'armée d'Espagne, où j'ai fait le service de chirurgien principal pendant plus de deux années. »

Ce qu'il a fait là-bas, une attestation du Commissaire des guerres Flandin, à bord de la frégate la *Résistance*, nous l'apprend :

« Lors de l'évacuation des hôpitaux de S. Bento d'Estrela, le 15 septembre 1808, M. Béguerie a beaucoup contribué à l'évacuation que nous avons embarqué, qu'il s'est infiniment exposé en escortant lui-même, sur les cinq heures, plusieurs malades incapables de pouvoir supporter la mer à l'hôpital de la Marine, moment où les insurgés encombraient les rues et avaient déjà manifesté leur férocité par plusieurs assassinats. Il fut lui-même attaqué plusieurs fois. Sa constance et sa fermeté, en le sauvant du péril, rendirent saing et sauf nos braves, au lieu de leur destination. »

Peu après, Béguerie se jette à l'eau, en plein hiver, et réussit à sauver le dragon d'ordonnance chargé du portefeuille de S. M. le duc d'Abrantès : il se tire de là avec une maladie grave. A peine remis, en pleine bataille d'Epadon, près de San Jago, il reçoit deux blessures par armes à feu.

Transporté sans connaissance à San Jago, il finit par « guérir de ses plaies du col qui étaient très profondes, mais conserve une aphonie qui l'empêche d'être entendu à la plus petite distance. En outre, sa blessure de l'œil lui a occasionné une ophtalmie rebelle, qui lui a laissé une grosse tare sur la pupille de l'œil qui lui empêche le passage des rayons visuels ». Envoyé en convalescence à Barèges, il obtient, le 10 novembre 1810, une pension de retraite bien gagnée.

A ce brave on connaît pourtant une faiblesse. Lors d'une demande de nomination dans la Légion d'honneur, en 1816, il renie le héros, comme il l'appelait, sous les ordres duquel il s'était flatté de servir. Après un rappel de « ses services assidus aux blessés de l'armée royale débarquée à Quiberon », il ajoute : « Ce dernier motif a empêché l'*usurpateur* de me faire décorer de la croix de la Légion d'honneur. » Et, sincère jusque dans son reniement, il a souligné comme jadis le qualificatif qu'il veut rendre méprisant. Le fait d'avoir servi successivement trois régimes aussi disparates a été une bien rude épreuve pour les caractères les mieux trempés.

Diminué par ses blessures, mais non abattu par la fatigue, Béguerie demande encore à servir à l'armée d'Afrique, en 1830, mais on le lui refuse en raison de ses soixante-huit ans.

Guillaume LARIGAUDIE

Le chirurgien Guillaume Larigaudie ne paraît guère apte à fournir une carrière militaire brillante.

Né aux Gêneux, district de Ribérac (Dordogne), il sert d'abord huit mois à l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély ; il a vingt-quatre ans. « Ce citoyen d'un physique distingué, observent ses chefs, a beaucoup de douceur et son civisme est bien connu. Mais comme chirurgien, ce n'est qu'un faible commençant et nous doutons que jamais il devienne de quelque utilité. » — Nommé, le 20 ventôse an IV, au 1er bataillon de Parthenay, il est aussitôt expédié avec son unité à la division de Sambre-et-Meuse. Là « souffrant et valétudinaire, toujours considéré comme un honnête jeune homme » il est mis en congé après quelques mois de présence au corps.

OFFICIERS DE SANTÉ PRISONNIERS

Quelques officiers de santé ne nous sont connus que par leur infortune ; ils sont tombés aux mains de l'ennemi et ne paraissent pas avoir eu à en souffrir.

CONSTANT, chirurgien de la Membrolle (Indre-et-Loire) (1), est pris par l'armée catholique et royale dès le début des hostilités : il a déjà six semaines de capture quand on le relâche, le 24 mai 1793. Bien traité, il a mangé avec les chefs vendéens.

(1) Archives administratives du Ministère de la Guerre.

(1) Chassin. *La Vendée patriote*. T. I, p. 568.

Mercier du Rocher relate en ces termes les renseignements qu'il en a reçu : « Que dix mille hommes étaient partis de Cholet le mercredi pour cette expédition (sur Fontenay), que la Rochejacquelin et Lescure étaient déterminés à se brûler la cervelle si cette entreprise échouait, parce qu'ils étaient absolument sans ressources ». Quand on mesure la durée de la guerre de Vendée, on pense que le chirurgien prisonnier a singulièrement sous-estimé la force de résistance des insurgés. Ou plutôt ne faut-il pas conclure que, dès ce temps-là, les communiqués étaient déjà truqués ?

Le chirurgien républicain CANUET (1), tombé aux mains des catholico-royalistes, a l'occasion de soigner Lescure, blessé lors de la prise de Saumur. Il s'oppose à ce qu'on lui ampute le bras et reste bénévolement dans l'armée vendéenne. Repris par les troupes de Westermann, après la déroute de Parthenay, il n'échappe à la mort que grâce à l'intervention de ses compagnons d'études.

Fixé à Paris après la guerre de Vendée, Canuet devient médecin en chef de la maison de Sainte-Périne.

LARROQUE fils, aide-chirurgien-major des bataillons bordelais, retenu à Palluau par les Vendéens, fait parvenir, le 25 avril 1793, au général Boulard (2) une lettre ainsi conçue : « Je ne puis que bénir le ciel de leur accueil amical. » Ces termes ne lui ont pas été dictés puisque deux jours plus tard, les membres du Conseil de guerre de la division de Palluau, proposent son échange : « M. Larroque, pour qui nous avons eu tous les égards que peut attendre un officier honnête tombé au pouvoir de l'ennemi. » Le général Boulard n'accepte pas la proposition, mais est assez heureux pour délivrer Larroque, le 31 mai.

BARDOU, chirurgien des Essarts, est le plus malchanceux, car il appartient à la catégorie des réfugiés, souvent suspects aux deux partis. Accusé d'avoir donné ses soins à un chef vendéen, il est acquitté par la Commission militaire de Fontenay-le-Peuple et chargé d'un service à l'armée par le représentant Lequinio.

(1) Th. Muret. T. I, cité par l'abbé Deniau. *Histoire de la Vendée.*
(2) Bibliothèque de Nantes. Collection Dugast-Matifeux. Vol, IV.

Malheureusement pour lui, il vient, le 27 mars 1794, s'entretenir avec le général Huché qui est en train de déjeuner. Celui-ci, ivre comme toujours, entre aussitôt en fureur et le fait conduire dans le jardin où on le fusille. Un témoin, le commandant Ceyras, chef d'état-major du général, a confirmé ce drame et Parenteau, président du comité de surveillance, écrit en le rapportant : « Le cœur m'a saigné... J'ai pris le général Huché pour un fou et pour un homme ivre. » Ce diagnostic était malheureusement exact.

Les ANONYMES

Parmi ces officiers de santé régimentaires, il en est dont l'héroïsme est resté anonyme. Témoin celui que signale le père de Victor Hugo au Sans-Culotte, président de la Convention (1) : « Le 5 frimaire an II (25 novembre 1793), près de Nantes, un chirurgien-major de l'Union du Bas-Rhin, entre les balles des Chouans et celles des Bleus, soigne un capitaine blessé aussi tranquillement que s'il avait été dans un hôpital. N'est-ce pas là un républicain digne de faire honte à tous ces muscadins qui craignent le sifflement d'une balle, quand il s'agit de sauver un brave soldat. »

L'anonymat voile encore l'histoire de ce chirurgien républicain (2) qui, plein d'attentions pour une jeune Vendéenne faite prisonnière, la suit dans la visite qu'elle fait aux siens dans le voisinage : sa disparition définitive accrédite l'opinion que le chirurgien a payé de sa vie la faute qu'il a commise en écoutant le chant de la sirène vendéenne.

Le cran de ces hommes, à de rares exceptions près, soulève l'admiration. Sans jamais se soucier du changement de couleur du drapeau, ils ont poursuivi leur dangereuse vie, sachant que chaque régime nouveau ne leur réserve que d'autres combats et aussi d'autres blessures.

(1) G. Vauthier. *Annales historiques de la Révolution Française.* Sept.-Oct. 1928.
(2) Général Aubertin. *Mémoires.* Cité dans les *Mémoires* du général Hugo. T. I.

Rétif de la Bretonne compositeur de thèses de médecine

L'abbé Prévost, en 1729, avait débuté dans les lettres par les *Mémoires d'un Homme de qualité,* dont la vogue fut grande. Et quarante ans après, Marchand, s'était essayé à donner une suite à ces Mémoires ; mais, devant les sévérités de la censure, il avait abandonné son manuscrit à Nougaret qui le remit à Rétif.

Rétif qui, comme le fait remarquer A. Tabarant (1), n'était pas homme à rester indifférent à côté d'un manuscrit, quel qu'il fut, recomposa entièrement le livre de Marchand et le publia en 1774 sous le titre : *Nouveaux Mémoires d'un homme de qualité.*

(1) *Le vrai visage de Rétif de la Bretonne,* Editions Montaigne, 1936.

L'ouvrage se vendit sans peine, le titre semblant promettre une suite du roman de l'abbé Prévost.

Il était cependant « très mauvais », c'est Rétif qui le dit (1) et on peut l'en croire. Rien de plus ennuyeux que cette histoire d'un mystérieux chevalier des Lys et de son intrigue avec la petite Zoé.

Mais les *Nouveaux Mémoires...,* comme presque tous les ouvrages de Rétif, contiennent des pièces détachées,

(1) *Contemporaines,* t. XIX, 2e édition, 1785, lettre 17.

dont l'une « La Panacée » nous intéresse particulièrement parce qu'elle est une diatribe (1) contre la médecine en même temps qu'une défense de Guilbert de Préval où Rétif fait preuve de toute la connaissance qu'il avait pu acquérir des choses de la médecine en composant des thèses de médecine chez l'imprimeur Quillau.

Guilbert de Préval, docteur régent et professeur de matière médicale à la Faculté, avait, en 1771, préconisé une « Eau fondante » de son invention, remède infaillible, disait-il, pour préserver de la contagion vénérienne.

Charlatan d'envergure, mais aussi précurseur de Metchnikoff, il avait fait une réclame tapageuse autour de son remède et s'était même livré à une expérience personnelle en public. La Faculté s'émut, et après avoir sommé, sans succès, Guilbert de Préval de désavouer les prospectus qui circulaient sous son nom, le raya de la liste de ses membres en 1772. Et ce fut pendant cinq ans un procès qui a été maintes fois raconté et au cours duquel, de Préval, après avoir été rétabli par le Parlement dans la jouissance de tous ses droits, finit par être exclu définitivement de la Faculté.

Rétif, prend sa défense dès le début (2) :

« Je crois, écrit-il dans le *Ménage Parisien*... qui paraît en 1773, alors que Préval semble sortir victorieux de la lutte, devoir justifier ce que j'ai dit de la vertu *sotisiante* des Associations, et je citerai pour exemple l'Ecole de *Enicédem*. Dans tous les temps, ses Membres reçus s'opposèrent aux plus salutaires découvertes ; il y a cent ans, à l'Emétique ; de nos jours à l'Inoculation ; plus récemment encore à l'Eau-préservatrice d'un Home, qui mérite notre reconnaissance, et qui doit compter sur les hommages de la Postérité (3). »

L'année suivante, en 1774, dans la *Panacée* qui occupe les pages 15 à 50 des *Nouveaux Mémoires d'un homme de qualité,* Rétif revient longuement sur le procès et sa genèse :

« Une grande querelle dit-il, s'éleva jadis entre ces graves docteurs bernés par Molière. Le sujet en était important : *Un médecin peut-il prévenir les maladies ou ne doit-il que les suivre ?* Telle était la question, qui fut décidée, à la totalité des voix, moins une, contre les *Préservatifs.*

Il existe une maladie qui nous vient du Nouveau-Monde ; ses ravages épouvantent la terre et réjouissent les médecins ; chaque jour, cette hydre renaissante attaque nos vies sous une forme nouvelle : il faudrait, pour l'anéantir, un demi-dieu capable de trouver une Panacée contre le monstre des Antilles, et assez puissant pour braver l'envie et l'intérêt des guérisseurs. Des expériences réitérées venaient d'annoncer à l'humanité cette découverte intéressante (1). Les guérisseurs en furent épouvantés. A leurs yeux elle parut un crime irrémissible, qu'on ne pouvait trop punir. On sera surpris, sans doute, et l'on ne pourra se résoudre à croire que des *Viri clarissimi, d'Illustrissimi viri,* s'opposassent à une découverte qui mériterait à son auteur la reconnaissance de son siècle et la vénération de la postérité. Aussi la justice exige d'elle qu'on dise que cette vexation injuste et cruelle fut l'ouvrage de quelques jaloux. Ces gens-là avaient peut-être un remède à faire valoir ? De leur temps, le mal africain était le capital le plus assuré du revenu des médecins et des chirurgiens ; il n'y avait pas jusqu'aux *Majors* des perruquiers qui ne se fondassent sur lui pour les petites dépenses qu'exigent leurs *cours.*

Les ennemis de la découverte, déguisant les véritables motifs de leur acharnement, tâchèrent d'intéresser à sa prohibition la religion et les mœurs. »

La Faculté en effet soutenait « qu'il appartiendrait à la morale d'examiner à quel point serait licite une invention dont l'unique objet serait d'ajouter à l'attrait naturel du vice celui de l'impunité ».

Drôle d'argument que Rétif ne manque pas de rétorquer :

« ...Tandis que la très salubre Faculté déplore notre santé et ses malheurs, remercions la Providence et ne craignons rien pour les mœurs publiques ; elles ne seraient pas exposées, et le fussent-elles, cela ne serait pas contre l'Antidote : Parce que le pain nourrit les Honnêtes-gens et les scélérats, en défendra-t-on l'usage ? Eh ! qu'eût-il résulté de la *vulgarité* du préservatif, si ce n'est qu'au lieu d'abuser de ses organes et de l'amour physique, on en userait (2). »

Et pour poursuivre sa démonstration, Rétif imagine une thèse soutenue aux Enfers devant la « Faculté Plutonico-Parco-Inferno-Royale de Décorporation » (voir ci-contre reproduction du titre).

Le sujet de cette thèse, écrite en latin et composée avec la même ordonnance que celles de la Faculté, est : *Le médecin doit-il suivre ou précéder les maladies ?*

Avant de donner une conclusion, Rétif expose les arguments qui d'après lui, sont ceux de la Faculté : 1° Le médecin doit laisser son malade jusqu'aux portes de la mort pour avoir « la gloire de l'en ramener comme par

(1) Avalon (J.). Une diatribe de Restif de la Bretonne contre les médecins, *Bull. de la Soc. Franç. d'Hist. de la Méd.*, 1921, pp. 169-181.

(2) Cette note du *Ménage Parisien* fut l'origine de la liaison de Rétif et de Guilbert de Préval (*Monsieur Nicolas*, t. X, p. 116. Edit. Liseux).

(3) Et, en note, Rétif ajoute : « Rien de si digne de nom que la conduite de la Faculte à l'égard de M. Guilb. de Préval : ce dangereus Esprité a trouvé dit-on un Eau qui préserve les Sots et les gens d'esprit d'un mal cruel ; la Faculté qui est *Orbi et Urbi salus*, considérant de combien de profits cet Enfant dénaturé cherchait à frustrer sa Mère, a résolu de l'exheréder, en le chargeant de sa maternelle malédiction (*Le Ménage Parisien ou Delhée et Sotentout*, seconde partie, p. LXIV)

(1) « Le célèbre Fallope, Pierre-Ange Agathus, Charles Musitan, Guill. Cokburn et beaucoup d'autres ont cherché ce préservatif, et je pense que s'ils l'avaient trouvé, la jalousie ne les aurait pas plus épargnés de leur temps, qu'elle n'épargne le fils d'Esculape. Les hommes furent, sont et seront toujours les mêmes. » (Note de Rétif).

(2) Astruc, dans son *Traité des maladies vénériennes,* tome III, Livre III, chapitre II, 2, s'étend beaucoup sur les *Préservatifs*: il n'y croyait point parce qu'ils n'existaient pas encore. Cependant, après en avoir examiné tous les inconvénients, il avoue (p 114 de l'édition de 1740) et le prouve, qu'il serait permis de les employer. Cette décision équivaut à celle d'un jurisconsulte en matière de droit : elle est fondée sur le bon sens. (Note de Rétif).



DEO OPTIMO MAX.

UNI ET TRINO,

VIRGINI DEI-PARÆ, ET S. LUCÆ,
Orthodoxorum Medicorum Patrono.

QUÆSTIO MEDICA,

QUODLIBETARIIS DISPUTATIONIBUS, manè discutienda, in Scholis Medicorum, die Jovis decimâ-quartâ mensis Novembris, anno Domini M. DCC. LXV.

M. CLAUDIO-CAROLO DE JEAN,
Doctore Medico, Præside.

An plurimi inter acutos morbi crises eludant?

Proponebat Parisiis JOANNES-ANTONIUS ELIE DE LA POTERIE, Constantiensis, Doctor Medicus Cadomensis, necnon Saluberrimæ Facultatis Medicinæ Parisiensis Baccalaureus, Theseos Auctor.
A. R. S. H. 1765, A SEXTA AD MERIDIEM.

Typis QUILLAU, Facult. Parisiens. Medicinæ Typog. viâ *du Fouarre*, 1765.

Thèse imprimée chez Quillau à l'époque où Rétif y était prote.

la main ». 2° Les médecins vivent sur les malades ; leur art « ne serait-il pas abandonné, s'il n'alimente, s'il ne *locuplète* pas ceux qui l'exercent ». 3° La *Venera lues* ne pourrait-elle pas être prévenue aussi avantageusement que guérie ? Non, car ce serait demander au médecin une action qui détruirait sa qualité de médecin.

« Et, ajoute Rétif, si l'antidote venait à anéantir *venera lues,* notre mère-nourrice... que deviendraient les jeunes membres non *clarissimes* (et par conséquent encore sans carosse) de la très mortifère Faculté ?...

...Mais non ; les maladies et notamment la *Venera* seront (comme de coutume) *suivies* et non *précédées* ; la Plutonique Faculté qui est *Orbi* et *Urbi Lethum* comme elle est *Suis et Sibi Salus,* ne souffrira jamais qu'on tarisse une des sources de ses finances, absolument nécessaire au soutien, à l'illustration, à la gloire d'un corps aujourd'hui si florissant.

Donc le médecin doit suivre et non précéder les maladies.

Cela est si vrai, ajoute Rétif, que l'usage en a consacré l'expression : l'on dit d'un médecin, qu'il a suivi la maladie de tel ou telle ».

Et pour achever la parodie, la thèse s'achève, comme la règle l'exige, par une liste de docteurs disputants aux noms macaroniques : Magister Benignus Vitalis Tate-en-Bas ; Magister Rigobertus Patiens Conjecturalis De La Saignette ; Magister Gallus Variolinus Inoculatifuge, etc.

30 II.d RÊVE.

THESES in Latinum Facultatitium translatæ.

DITI MAXIMO OPTIMO,

PROSERPINÆ,

&PARCIS, orthodoxorum Medicorum Patronis:

QUÆSTIO MEDICA,

Quodlibetariis disputationibus manè discutienda, in Scholis Medico-Plutonicorum, die Ditîs (Jovis) proximâ.

M.° MACRINO-PANTAL. MORTIFERO, Nosocom. antiq. Medico, Præside.

An Medicus morbos sequi, anteireve debeat?

ter Proserpinæ. ariater. Philoscattater.

Proponebat Elysiis PUNCTILLEUS-ERGOTATUS DE SATYRANCOUR, Picardus, Mortigerrimæ Facultatis Medico-Plutonensis Baccalaureus, Theseos Auctor, anno Proserpin. Elat in Elys. 111, 111, 000, 000, à sextâ serotinâ, ad merinoctem.

Soutenu par POINTILLEUX-ERGOTE' &c. picard, Bachelier de la Faculté mortiferrime Medico-Plutonienne, Auteur de la These, l'an de l'enlevement de Proserpine &c, depuis six heures du soir jusqu'à minuit, &c.

Typis mandetur, MINOS-RHADAMANTUS PARCADINUS, Decanus.

TypisVid Alectûs BR·UILLAMINI, Universit. Infernorum, Mortiferrimæ Facultatis, necnon Poëtarum & Romangraphorum omnium Typographæ.

Titre et fin de la thèse-parodie de Rétif.

Cette diatribe qui ne manquait pas de mordant, ne fut guère profitable à celui qu'elle voulait défendre. Le 13 août 1777, Préval était rayé définitivement du Catalogue des Docteurs Régents de la Faculté. Ce qui n'empêcha pas Rétif d'insérer à nouveau son factum dans la *Découverte australe* qu'il publia en 1781, avec les corrections qu'imposait la nouvelle situation de Préval et certains adoucissements dans la satire, car il rend hommage aux « citoyens respectés dont les travaux sacrés ont pour but la conservation des autres hommes » et combat « ceux qui ne considèrent leur noble état que comme un moyen de lucre ».

On a contesté la paternité de cette satire à Rétif qui cependant, dans *Monsieur Nicolas,* précise de quelle façon elle fut écrite.

Si Guilbert de Préval lui en fournit la documentation, Rétif avait une habitude assez grande de la composition des thèses de médecine et une connaissance suffisante du latin pour être capable d'en rédiger une lui-même.

Entré comme prote chez Quillau, imprimeur de la Faculté, le 2 juillet 1764, il y était resté jusqu'au 27 mai 1767 (1) assurant la marche de la maison qui comprenait soixante-six ouvriers.

« Mon travail, comme prote, consistait, dit-il : 1° à lire toutes les premières épreuves..... 4° à donner le goût aux *compositeurs,* pour les titres et la disposition de l'ouvrage..... 7° à voir et corriger moi-même les tierces ; c'est-à-dire la dernière révision, après laquelle l'ouvrage va sous la presse, et passe ensuite dans le public, sans être revu par l'auteur : tâche la plus importante, et la plus fatigante de toutes les fonctions *protales*..... 9° à composer tout le Grec des différents ouvrages..... On est souvent obligé, dans les imprimeries, de travailler le dimanche ; je mettais alors la main à l'œuvre, surtout quand c'était du Latin, comme des *thèses de Médecine ou de Collège.* »

D'autre part Rétif, qui avait vu chez Guilbert de Préval, la « médicaille » (2) de l'époque, ne dut pas manquer d'assister à la soutenance de quelques-unes des cent thèses qu'il composa et dont certaines furent présidées par l'inventeur de l'*Eau fondante.*

On peut donc bien admettre, quoi qu'en dise Lacroix, sans preuves d'ailleurs, que la *Panacée* est de Rétif. Le bonhomme avait assez d'expérience, de talent pour réussir dans les genres les plus divers.

Maurice GENTY.

(1) *Monsieur Nicolas,* t. IX, p. 195-239, Edit. Liseux.

(2) *Monsieur Nicolas,* t. XI, p. 147, Edit. Liseux.



IMP. DE COMPIÈGNE.

Charles DELACROIX
malade et mari complaisants ?

Imbert de Lonnes, officier de santé des armées de la République et ex-premier chirurgien du duc d'Orléans ne doit son passage à la postérité qu'à un malade notoire, qui lui-même, serait bien oublié s'il n'était le père officiel d'Eugène Delacroix.

Ainsi que l'a fort bien relaté le Docteur Maurice Genty (Supplément illustré du *Progrès Médical* n° 4, de 1932), Imbert de Lonnes opéra Charles Delacroix, ancien ministre des relations extérieures, le 27 fructidor an V, c'est-à-dire le 13 septembre 1797, d'une volumineuse tumeur du testicule dont il était incommodé depuis treize ans et qui avait pris alors des proportions gigantesques.

L'opération eut lieu en présence des officiers de santé suivants : Monier, Duchanoy, Guillemardet, Collet, Couacou et Poisson, et l'ablation d'une masse de plus de trente livres se fit sans trop de difficultés. Les suites furent heureuses puisque le malade se levait au bout d'un mois, se promenait le quarantième jour et était complètement guéri le soixantième.

Imbert de Lonnes, qui n'était pas précisément un modeste et se comparaît volontiers à Ambroise Paré s'empressa de publier le récit de cette cure et, s'il vous plaît, par ordre du gouvernement ! La plaquette avait pour titre : Opération de Sarcocèle faite au citoyen Charles Delacroix et parut en frimaire an VI, elle fut rééditée en nivose an VIII, augmentée et enrichie de deux planches, sous un nouveau titre : Progrès de la Chirurgie en France, etc...

On a pu s'étonner à juste titre de voir un médecin trahir ainsi le secret professionnel et étaler les misères d'un illustre client. D'autant plus qu'il annonçait dans ses opuscules qu'il avait conservé la pièce et que celle-ci était à la disposition de qui voudrait la voir. Ces procédés ne sont guère excusables, j'apporte ici toutefois l'autorisation de l'intéressé. Voici en effet le texte du certificat délivré par Charles Delacroix, sa femme et ses gens de maison :

Nous Soussignés Charles Delacroix commissaire des relations extérieures, Victoire Œbens son épouse, Auguste Bein artiste francois Chapperon, Angelique La Rue et françoise Magdeleine Ruter tous les trois attachés au service dudit Citoyen Delacroix certifions que la tumeur contenue dans un bocal de cristal haut de pieds pouces diametre est la tumeur graisseuse adherente aux parties sexuelles dud. Cen Delacroix et dont il a été delivré le 27 fructidor dernier par le Citoyen Ange Bernard Imbert de Lonnes officier de santé né à Vaqueiras Departement de Vaucluse; que ladite operation a été faite en présence des Cens Duchanoy, Guillemardet, Couacou, Monnier, Collet et Poisson tous officiers de santé; Certifions de plus que le Cen Charles Delacroix soussigné est parfaitement retabli, et jouit de la meilleure santé et n'éprouve aucune suite de son ancienne incommodité, en foi de quoi nous avons signé. à Charenton St Maurice le 19 Brumaire an 6e de la republique française une et indivisible

25 centimes

Ch. Delacroix

Œben Delacroix

Ruter

f. Chapperon

a. larue

Bein.

« Nous soussignés Charles Delacroix, commissaire des relations extérieures, Victoire Œbens son épouse, Auguste Bein artiste, François Chapperon, Angélique La Rue et Françoise Magdeleine Ruter, tous les trois attachés au service du citoyen Delacroix, certifions que la tumeur contenue dans un bocal de cristal haut de ..... pieds ..... pouces ..... de diamètre (les chiffres sont absents) est la tumeur graisseuse adhérente aux parties sexuelles du dit citoyen Delacroix, et dont il a été délivré le 27 fructidor dernier par le citoyen Ange Bernard

Imbert de Lonnes, officier de santé né a Vaqueiras, département de Vaucluse ; que la dite opération a été faite en présence des citoyens Duchanoi, Guillemardet, Couacou, Monier, Collet et Poisson tous officiers de santé ; certifions de plus que le citoyen Charles Delacroix soussigné est parfaitement rétabli, jouit de la meilleure santé et n'éprouve aucune suite de son ancienne incommodité, en foi de quoi nous avons signé à Charenton Saint-Maurice le 19 brumaire an VI de la République française une et indivisible.

Suivent les signatures, le tout sur papier timbré et légalisé par l'agent municipal de Charenton St-Maurice ». (Coll. P. Lemay)

dans un tems ou j'etois en tournée dans les hopitaux du midi après avoir secouru a marengo les blessés de l'armée et les avoir suivi dans tous les hopitaux des paiys qu'ils ont parcourus.

Recevés general ministre l'expression de mon respect

Imbert delonne

Rue grange Batelière no 9.

Fragment d'une lettre de Imbert Delonne au Ministre de la Guerre

On voit qu'Imbert de Lonnes faisait les choses en règle, et cela un mois avant la parution de sa brochure afin de s'assurer à la fois contre des poursuites et contre un démenti.

En effet, le 27 avril 1798, Madame Delacroix devait mettre au monde un fils qui sera Eugène Delacroix et qui ne pouvait absolument pas être le fils de Charles, car l'état de ce dernier était tel au moment présumé de la conception qu'il ne pouvait pas avoir de relations avec sa femme. Il semble bien, d'ailleurs que ces relations avaient cessé depuis le commencement de sa maladie puisque son dernier enfant datait de 1784. En ce licencieux XVIII[e] siècle, une privation amoureuse de treize années devait peser lourdement sur les sens d'une femme encore jeune et jolie, et on ne peut guère être plus royaliste que le roi et plus sévère que le mari qui voulut bien fermer les yeux.

Mais signer un tel certificat c'était signer son infortune, et publier le récit de son mal c'était la rendre publique. Il est difficile d'admettre que Charles Delacroix ait voulu cela. A la signature du certificat sa femme était enceinte d'environ quatre mois, il pouvait ne pas s'en être aperçu et on ne l'avait peut être pas consulté sur la prochaine publication. Mais Imbert de Lonnes devait déjà être au courant soit par observation directe, soit par les amis communs, et dans ce cas l'établissement de la pièce officielle et la publication presqui immédiate a quelque chose de machiavélique et de prémédité.

Et nous arrivons à la question épineuse : quel est le véritable père d'Eugène Delacroix. Les auteurs qui ont traité du sujet : Lacour-Gayet, Joubin, Genty, Maublanc, etc..., sont d'accord ou à peu près pour attribuer cette paternité à Talleyrand. Celui-ci remplaça Delacroix et entra en relations directes avec le ménage en 1797 et il n'est pas excessif de penser que ses charmes et ses sentiments entreprenants soient assez facilement venus à bout de ceux de Madame Delacroix qui avait bien quelques excuses. A l'appui de cette affirmation, Maublanc fait remarquer que « malgré sa jeunesse, la hardiesse de ses conceptions, l'opposition farouche des Académies et des censeurs en place, Eugène Delacroix vit ses œuvres les plus discutées achetées par l'Etat. Il fut durant toute sa vie favorisé de commandes officielles, à l'encontre même des pouvoirs constitués et des critiques influents. Un fidèle et paternel génie veillait sur lui dans l'ombre ». Lacour Gayet fait remarquer que « rien ne ressemble plus aux portraits d'Eugène Delacroix dans ses dernières années, que le fameux portrait de Talleyrand qu'Ary Scheffer peignit en 1828 et que conserve le musée de Condé » et c'est exact.

J'ajouterai que Talleyrand avait un ami dans la place et que cet ami pourrait bien avoir joué un rôle important dans cette affaire. Il s'agit de Guillemardet qui exerçait la médecine à Autun avant

la Révolution, devint maire de la ville en 1790 et conventionnel en 1792. Et Talleyrand fut évêque d'Autun ! Or nous retrouvons Guillemardet parmi les officiers de santé qui assistèrent à l'opération de Delacroix. Lui aussi bénéficia des faveurs de Talleyrand qui, par discrétion sans doute, l'envoie comme ambassadeur en Espagne où malgré son insuffisance, il fut maintenu pendant plusieurs années. Disgracié par Napoléon il n'en est pas moins nommé Préfet de la Charente Inférieure en brumaire an IX, Préfet de l'Allier en 1806 et Chevalier de l'Empire en 1808.

Enfin à la mort de Delacroix, sa veuve obtint une pension de 1200 livres. Elle écrivait au ministre le 2 mars 1809 :

« Monseigneur

L'empereur par décret du 26 janvier dernier m'a accordé une pension de 1.200 francs en considération des services de feu Monsieur Delacroix. Je vous serais fort obligée, Monseigneur de vouloir bien donner vos ordres pour que le décret sur lequel repose mon titre fut expédié de suite au Ministre du trésor public. Cette bonté de votre part me mettrait à même de toucher sans délai les arrérages de ma pension qui part du 1er janvier 1806 époque à peu près de la mort de mon mari, je demeurerais très reconnaissante, Monseigneur, du service que je vous prie de m'accorder. J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, Monseigneur, Votre très humble et très obéissante servante.

Œbens veuve Delacroix,
Rue de l'Université, 114 ».

En marge on peut lire : « accélérer — une réponse ».

Tous ces arguments font qu'on peut connaître avec quelque certitude les origines d'Eugène Delacroix.

Quant au rôle d'Imbert de Lonnes il est plus obscur ; agit-il de son propre chef, uniquement dans un but de réclame, fut-il poussé par Talleyrand animé d'un amour paternel et d'un amour-propre qui nous paraîtraient exagérés, on ne sait. Ce qui est peut-être plus sur c'est que la bonne foi de Delacroix fut surprise et que, s'il était disposé à pardonner à sa femme, il ne dut pas être très satisfait de voir étaler ses misères physiques et conjugales.

Docteur P. LEMAY.


Portrait de Laclos par Carmontelle

Les « Liaisons Dangereuses »
vues par
le Médecin Etienne Pariset.

Quelles furent les relations entre Etienne Pariset, futur secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine (1) et le général d'artillerie auteur des *Liaisons dangereuses ?* Personne ne l'a précisé. Tout ce que l'on sait, c'est qu'après le 18 fructidor, Pariset, qui a remplacé son maigre traitement d'élève de la Patrie par les revenus plus substantiels que lui procure une place de précepteur, fréquente chez Laclos devenu secrétaire des hypothèques. Là, au 3 de la rue du faubourg Poissonnière (2), l'étudiant obscur est reçu avec les quelques amis restés fidèles au général malgré le fâcheux renom que sa politique et son roman laissent toujours planer sur son caractère. A fréquenter les littérateurs, y prend-il le goût d'écrire ? on pourrait le croire, puisque c'est à cette époque de sa vie que Pariset compose une tragédie, *Electre*, qui ne fût d'ailleurs jamais représentée ; mais rien n'est moins certain.

Ces relations furent d'ailleurs de courte durée : en 1800, Bonaparte fait à nouveau de l'ancien secrétaire de Philippe-Egalité un chef militaire dont la carrière se termine à Tarente, le 5 septembre 1803, après une maladie de cinquante-quatre jours. Sur le monument qu'on lui élève devant la rade, est gravée une épitaphe latine envoyée par Pariset :

Hic Laclos, ingenio vixit qui clarus et armis,
A sposa, sociis flendus et hoste jacet.
Pictor acer vitii, virtutum cultor amoenus,
Scriptor, homo, patriae censor honosque fuit.

Et non satisfait de cet hommage, tandis que les journaux se contentent de rappeler que le général était l'auteur des *Liaisons dangereuses,* Pariset consacre à son

(1) Pariset mort, en 1847, fut secrétaire perpétuel de l'Académie de Médecine de 1831 à 1847.

(2) Pariset fut aussi un des familiers du salon de Mme d'Helvetius (V. : Guillois : Le salon de Mme Helvetius. Paris, 1894 ; p. 180).

ami une notice biographique pour protester contre les accusations dont le romancier et l'homme politique avaient été tant de fois couverts. Cette notice, rarissime (1) nous a semblé intéressante à publier partiellement parce qu'elle témoigne des goûts littéraires d'un médecin resté assez notoire.

Après avoir retracé la vie du général de la Clos (*sic*), Pariset parle de ses talents littéraires :

« L'activité de son esprit ne trouvant point assez d'aliment dans les études de sa profession, il y associa de bonne heure l'étude des lettres, et il aspira au rare et dangereux talent de bien écrire. Des poésies fugitives, production d'un génie vif et brillant, qui suffiraient à la réputation de tout autre, ne font qu'une faible partie de la sienne. L'ouvrage qui lui a donné de véritables titres à la gloire littéraire, c'est le roman des *Liaisons dangereuses*, livre que l'on blâma, et qu'on lut avec la même faveur, et dont la singulière destinée fut de nuire à son auteur, à raison même du succès qu'il obtint.



Cécile Volanges et Mme de Merteuil d'après Lavreince

Ce roman est une peinture des mœurs de la bonne compagnie, telles qu'elles étaient alors. Assurément ces mœurs sont révoltantes, mais malheureusement elles existaient, et le tableau n'était que trop fidèle. Ce n'était pas une de ces insipides déclamations, dont le mal est moins, de ne pas corriger le vice, que de rendre la vérité ridicule. C'était un grand drame que M. de la Clos mettait sous les yeux ; drame où les honteuses et funestes passions du grand monde étaient revêtues de formes sensibles ; où elles parlaient, agissaient, et se montraient, pour ainsi dire à nud, avec toutes leurs turpitudes, toute leur misère et toute leur infortune. Les méprisables modèles que le peintre avait représentés, frémirent à la vue de ces vices, images de leur secrète dépravation : ils ne purent pardonner à M. de la Clos d'avoir offert au grand jour leurs perfidies, leurs noirceurs, et ce mélange affreux de libertinage et de cruauté, que le bon ton avait mis à la mode, et dont l'horreur était cachée sous les grâces de la politesse. Ces femmes surtout qui ne pouvaient souffrir qu'on ne violat point comme elles les lois les plus respectables de la nature et de la société, songèrent à se venger de M. de la Clos ; et comme elles ne pouvaient le convaincre de mensonge ni même d'exagération, elles employèrent un artifice qui leur réussit : ce fut de ranger l'auteur des *Liaisons dangereuses* parmi leurs complices. On insinua qu'un peintre si habile de mœurs si corrompues, les connaissait trop bien pour ne les avoir pas lui-même et ce sophisme mille fois répété, établit enfin l'opinion que M. de la Clos avait plutôt révélé sa propre perversité que celle du monde, et que son livre était moins un roman qu'une confession. Ainsi, par une de ces inconséquences dont le monde seul peut donner l'exemple, l'estime qu'on ne pouvait refuser au talent de l'écrivain, on voulait l'ôter à sa personne, l'indignation qu'on devait au vice découvert, fut la récompense de celui qui l'osait démasquer.

C'est cette impression qu'il importe aujourd'hui d'effacer dans le public ; elle a été pour M. de la Clos une source d'injustices et de persécutions qui ont rempli sa vie d'amertume. Il doit suffire à ses ennemis, s'il en existe encore, d'avoir eu sur lui ce cruel avantage. La justice et la vérité ne permettent pas qu'on leur abandonne sa mémoire. Il faut qu'elle soit restituée, pour ainsi dire à ses amis et à ses héritiers, environnée de tout le respect dont elle est digne ; respect que la calomnie n'a pas eu le droit de lui contester et qu'elle n'aura pas le pouvoir de lui ravir.

L'imputation que l'on faisait à M. de la Clos choquait tous les principes de l'équité et de la raison. Pour s'en convaincre, il ne faut que réfléchir sur les qualités qui font l'artiste et l'écrivain. Tout homme doué du talent d'imiter, c'est nécessairement d'une organisation délicate et forte toute ensemble. Son esprit est ouvert à toutes les idées ; son cœur à tous les sentiments, et comme il a reçu les perceptions de tous les âges, de tous les tempéraments, de toutes les situations, son expérience réunit celle de presque tous les hommes. Cette âme privilégiée est, pour ainsi dire, une âme universelle qui est dans le secret de toutes les autres, au lieu que presque aucune n'est dans le sien. Mais cette extrême aptitude à pénétrer, à s'approprier toutes les manières d'être, n'apprend rien sur le caractère et les habitudes d'un tel homme.

Si nous prenons pour exemple les deux ouvrages qui font peut être le plus d'honneur à l'esprit humain, l'*Iliade* et *Clarisse* (1), qui osera, après la lecture de ces admira-

(1) Elle ne se trouve point au *Moniteur* du 13 septembre comme l'indiquent les biographies de Laclos. Elle parut en un fascicule de 8 pages, daté du 14 frimaire an XII, Auteuil. Elle figure sur le catalogue de la Bibliothèque nationale, au nom de Pariset (E.) (de Nantes) et non à celui de : Pariset (Dr Etienne) 8° Lv 27 45.032.

(1) On a reproché aux *Liaisons dangereuses* d'être une contre-épreuve de *Clarisse*. En écrivant son ouvrage, M. de la Clos ne prétendit point rivaliser avec Richardson. Il était, lorsqu'il le fit, relégué dans l'île d'Aix qui n'est habitée que par des pêcheurs. Il voulut distraire l'ennui de sa solitude par le charme de la composition. Du reste,

bles chefs-d'œuvre, marquer dans cette étonnante variété de caractère, celui qui appartenait en propre à Homère ou à Richardson ? En voyant jouer Britannicus, dois-je penser que Racine eut l'âme de Burrhus ou de Néron ? Car enfin, si je veux confondre le poète avec ses personnages, comme il ne saurait être eux tous à la fois, qui pourra déterminer mon choix sur ceux-ci de préférence à ceux-là ?

Lorsqu'un livre paraît, il ne reste à l'autorité du lecteur qu'à décider s'il est utile à la morale, et s'il est écrit avec talent : or, un livre peut concourir de deux manières à fortifier la morale : l'une en démontrant directement l'indispensable nécessité de la vertu ; l'autre, en peignant la difformité du vice et tous les maux qu'il produit ; malheur à l'homme qui, après la lecture des *Liaisons dangereuses* serait tenté de ressembler à Valmont ! malheur à celle qui ne serait pas saisie d'un effroi salutaire, en voyant tomber victime de sa funeste passion une femme qu'une piété solide, un attachement sincère à ses devoirs, tous les liens de la nature et de la religion, n'ont pu défendre des pièges d'un séducteur ! La terrible catastrophe qui est la suite et l'expiation de sa chute, doit apprendre à toute femme honnête, que le seul moyen de l'être toujours, est de fuir jusqu'à l'aspect même du vice.

comme ils ont traité les mêmes fonds l'un et l'autre, il a bien fallu employer les mêmes éléments. Seulement on peut dire, en faveur des *Liaisons dangereuses*, qu'elles renferment une leçon pour plus de personnes.

Après avoir défendu la conduite politique de Laclos pendant la Révolution, rappelé qu'il fut un « ami de la Liberté » Pariset s'en remettait au jugement de la postérité. Ce jugement a été bien divers, depuis Tilly qui considérait les *Liaisons dangereuses* comme « un outrage universel à la morale de toute la nation » jusqu'à cet évêque de Pavie qui les déclarait un ouvrage « très moral et très bon à faire lire particulièrement aux jeunes femmes ». Plus équitablement on peut admettre avec Pierre Trahard (1) que les *Liaisons dangereuses* « marquent un moment dans l'analyse intellectuelle et sensible de l'âme humaine ».

Victor GENTY.

(1) Trahard (Pierre) : Les Maîtres de la Sensibilité française au XVIII[e] siècle (1715-1789). Paris, 1931-1933 ; 4 vol. T. IV, p. 70.

La prostitution et les maladies vénériennes sous la Révolution

La prostitution, plaie de tous les temps, fut surtout celle du dix-huitième siècle. Ce siècle, disent les Goncourt, « avec son évangile de jouissance, et les facilités de sa morale passée de la petite maison du grand seigneur, au plus bas peuple, avait semé le mal ».

Et ce mal n'avait cessé de grandir. En 1784, le père Elie Harel, dans les *Causes du désordre public*, comptait à Paris « soixante mille filles de prostitution, auxquelles on en ajoute dix mille privilégiées, ou qui font la contrebande en secret », et il attribuait à cette immense population un revenu de 143.800.000 livres.

Avec la Révolution, la situation ne fait qu'empirer, pour de multiples raisons. Sous le régime de la liberté, la prostitution est devenue un métier qu'on ne saurait réglementer sans attenter à la liberté individuelle. D'autre part, comme le font remarquer les Goncourt, « la police, toute aux affaires politiques, toute aux rapports de conspirations aristocratiques, laisse grandir et régner la prostitution. La Vénus vénale, délivrée de la tyrannie des Quidor, prend la rue, elle prend le pavé, elle prend la promenade, elle prend l'entresol, elle prend la boutique, elle prend la maison, et l'Eros populaire aux servantes innombrables, racole partout l'homme qui passe ».



Le départ des filles de joie d'après une gravure du XVIII[e] siècle

Et il y a cette exacerbation de la sexualité qui caractérise toutes les époques de guerres ou de révolutions.

« Le sang versé tous les jours, l'incertitude de vivre un lendemain, fouettent dans les veines les fièvres lubriques, l'impatience des voluptés. Et dans Paris ensanglanté et hennissant, les jardins publics deviennent un salon de filles, les fenêtres, une enseigne ».

Et c'est au cœur de Paris, au jardin Egalité, devenu le jardin-lupanar que se tient « le grand marché de la chair » : « là, depuis

neuf heures du soir jusqu'au milieu de la nuit, des centaines de filles de douze à quarante ans, recrutent, l'œil effronté, l'éventail en jeu, et font étal de leurs appas, de leurs mines, de leurs toilettes » (1).

Un pamphlet de 1790 ou 1791 est intitulé : *Pétition de deux-mille cent filles du Palais-Royal à l'Assemblée nationale*. Ce chiffre est à peine exagéré : « Le Jardin de l'Egalité, écrivait à peu près à la même époque un brochurier, contient quinze cent filles bien habillées, bien pomponnées, bien logées à bouche que veux-tu, qui ne font rien de leurs doigts qu'à regarder les passants ».

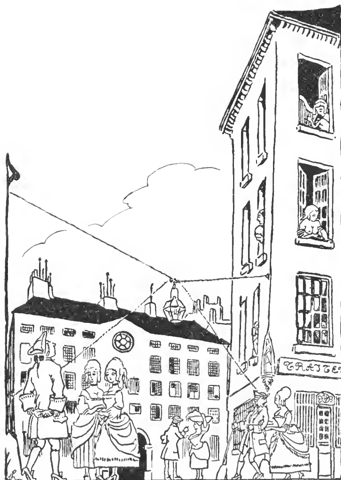
Pour satisfaire à tous les goûts et à toutes les fortunes, elles se divisent en plusieurs classes, les unes se haussant jusqu'à l'aristocratie, les autres descendant jusqu'à la plèbe. Et leur tarif (2) varie suivant leurs talents et leur clientèle :

Sainte-Foix, « elle et sa société » est tarifée vingt-quatre livres ;

Victorine coûte « un bol de punch et six livres » ;

Georgette « un peu mignarde, mais dévergondée quand elle a bu », ne vaut que trois livres, plus l'habituel bol de punch.

La Bacchante « œil bien fendu, physionomie bien prononcée, bouche petite, lèvres rubicondes, teint rembruni, taille bien fournie, chevelure crépelée » est à six livres pour les jeunes gens, et à douze livres pour les vieillards ».



Scène de rue au XVIIIe siècle — Dessin de Joseph Hémard pour LES EGAREMENTS SENTIMENTAUX DE RESTIF DE LA BRETONNE (Crès, éditeur)

La liste de ces nymphes qui occupe sept pages, ne comporte sans doute que des adresses « sélectionnées », car *L'Almanach des adresses des demoiselles de Paris...* compte quatre-vingt seize pages pour l'édition de 1791, cent-vingt pour celle de 1792 et le *Palais-Royal* de Rétif de la Bretonne, qui raconte l'histoire des nymphes, pour être « moral, au sein de l'immoralité », est un ouvrage en trois volumes !

Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup que la prostitution se cantonne dans le Palais-Egalité comme dans un quartier réservé. La fille publique traite le Paris de la Révolution en ville conquise. Aux Champs-Elysées, à Longchamps, au bois de Boulogne, rue Saint-Honoré, rue Saint-André des Arts, à la Halle aux Bleds, rue de Seine, partout les inspecteurs de police signalent des exploits de filles qui vont exercer leur métier jusqu'à l'Hôtel-Dieu ou au Collège de Laon (1) !

*
* *

Cette licence effrénée, avec sans doute les maladies qu'elle propageait, amena très vite d'unanimes réclamations, et l'administration comprit qu'il y avait urgence à endiguer le flot de luxure et à en limiter les effets sur la santé publique.

Ainsi revenait une idée qui s'était déjà imposée sous l'ancien régime : la surveillance de l'état sanitaire des prostituées.

Le lieutenant de police Lenoir avait essayé de la réaliser en 1771, inspiré sans doute par Aulas qui dès 1762 avait demandé que les filles « fussent assujetties à des visites continuelles, faites par des chirurgiens attachés à la police », ou par Rétif de la Bretonne dont les règlements du *Pornographe* prévoyaient une visite sommaire tous les matins et un examen attentif deux fois par semaine, avec une visite pour les hommes à l'entrée.

Mais la commission chargée d'examiner la proposition de Lenoir avait conclu que son projet et, particulièrement celui d'une surveillance sanitaire, pouvait être considéré comme le rêve d'un homme

(1) E. et J. de Goncourt : La Société française pendant la Révolution, 3e éd. Paris Didier, 1864, p. 223

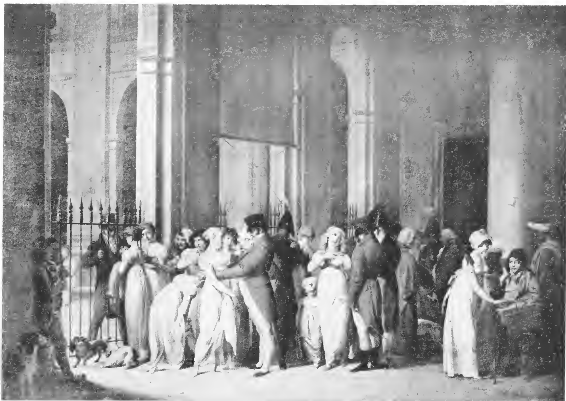
(2) Le Tarif des Filles du Palais-Royal... Paris, juillet 1790.

(1) Archive nationale, série W, carton 112. H. Fleischmann : Les filles publiques sous la Terreur. Paris, 1908.

de bien, mais que l'exécution n'était pas praticable.

Le gouvernement révolutionnaire, qui ne fut pas mieux inspiré, se contenta de mesures policières et de dénoncer « un commerce infâme pour les mœurs » (1). Deux articles de la loi du 22 juillet 1791 prévoyaient des peines sévères contre les prostituées qui n'offriraient pas des garanties pour leur santé. Et un arrêté du Conseil Général de la Commune de Paris (2), en date du 11 vendémiaire an II, mettait sous la surveillance de la police les filles publiques, mais sans rien organiser pour leur surveillance médicale régulière.

Le traitement des vénériens avait cependant fait quelques progrès depuis 1789. Si le Rob de Boyveau-Laffecteur, l'eau fondante de Guilbert de Préval, le spécifique Mittié et autres produits charlatanesques étaient toujours en usage, avec l'autorisation des pouvoirs publics, les vénériens pouvaient trouver un traitement plus efficace et moins barbare que celui pratiqué jusqu'alors. Au service de Bicêtre on avait substitué celui de la maison des Capucins, créé en mars 1792 à la sollicitation de Cullerier (1). En cette année là, mille cent femmes y sont admises ; au début de l'An IV, elles sont mille-trois-cent cinquante (2) et on peut bien admettre que dans ce nombre figurent des filles publiques, peu disposées jusqu'alors à supporter le traitement qu'on faisait à Bicêtre, où les malades, dit Mirabeau étaient « comme dans une cargaison de nègres ».



Palai -Royal, Peinture de Boilly

L'énergie révolutionnaire se borna à cette réorganisation du service des vénériens. Le recensement, ordonné par la Convention en l'an IV, ne fit rien sur l'état sanitaire des prostituées. Mais les plaintes continuant à affluer et les dames de maison dénonçant elles-mêmes à l'autorité « l'insouciance inconcevable de leurs filles, en cas de maladie », on en vint, en 1798, à reprendre l'idée de soumettre les filles publiques à une visite sanitaire (3). Et, à la fin

(1) L'auteur du *Tarif des filles du Palais-Royal,* avait cependant proposé la création d'une compagnie d'assurance pour la santé !

(2) Les rois, les druides anciens et modernes, les femmes de mauvaise vie, voilà les trois premiers fléaux de l'homme, dit cet arrêté. Voir à ce propos l'article, style Homais, d'Alexandre Bérard (qui fut Sénateur de l'Ain) . La licence des rues à l'époque conventionnelle (*Arch. d'Anthropologie criminelle,* 1898, pp. 322-324).

(1) Mac-Auliffe. La Révolution et les Hôpitaux, Thèse de Paris, 1901.

(2) Pignot (A.). L'hôpital du Midi et ses origines. Thèse de Paris, 1885.

(3) Parent-Duchatelet : De la prostitution dans la ville de Paris... Paris, 1836, 2 volumes.

de 1800, Dubois, préfet de police, nommait deux chirurgiens chargés de visiter les filles deux fois par semaine et de diriger sur les hôpitaux celles qui étaient malades. En décembre 1802, la création d'un *Dispensaire de salubrité* destiné à soigner les filles non susceptibles d'entrer à l'hôpital, venait compléter un système de surveillance médicale dont le principe est resté à peu près le même aujourd'hui.

A. TURGON.

La brève carrière d'un chirurgien versaillais Antoine Traitant (1776-1799)

Antoine Traitant est né le 28 octobre 1776 à Versailles, où ses parents étaient établis marchands-*herboristes*, on disait aussi épiciers-droguistes, rue du Commerce, n° 85, rue de la Paroisse actuelle.

Il eut pour parrain une notoriété, qui était un peu de la partie, puisqu'il s'agit du célèbre Antoine Richard, garde de la Connétablie et jardinier *botaniste* du Roi au Palais de Trianon.

Dès l'âge de 15 ans, Antoine entra comme élève interne à l'hôpital civil, où il resta 2 ans, puis un an comme interne.

Après ces trois années d'étude et d'apprentissage, il fut envoyé dans les hôpitaux militaires de l'Armée des Côtes de Brest. On sait que de nombreux volontaires versaillais ont servi en Vendée... Traitant demeura pendant près de 4 ans à l'Armée de l'Ouest.

Le 26 frimaire an III (16 décembre 1794), la municipalité de Nantes, jugeant qu'il avait « du zèle et des dispositions », lui avait délivré un certificat de « civisme prouvé ».

Le 30 brumaire an V (20 novembre 1796), nous le trouvons à l'hôpital de Noirmoutiers.

Il fut proposé le 7 ventôse an V (25 février 1797) comme chirurgien de 3e classe, et désigné le 13 du même mois par le Comité de Santé pour l'Armée d'Italie.

Or, le président de ce très important Comité était Jean-François Coste. Est-il besoin de rappeler que l'ancien premier médecin des armées du Roi, notamment pendant la guerre d'Indépendance américaine, avait été aussi le premier maire élu par les citoyens de Versailles et devait devenir le médecin chef de la Grande Armée. Il habitait alors rue Helvétius, « vis-à-vis la rue Chabannois », c'est-à-dire rue Sainte-Anne, à Paris.

Dans le silence des documents, nous avons cherché à nous représenter Traitant d'une façon plus concrète : nous voudrions l'avoir reconnu à Versailles même, au Palais. Il nous plaît en effet de l'imaginer, à l'Armée d'Italie, sous les traits et l'uniforme très exact de ce blondin charmant s'empressant vers un amas d'agonisants, déjà dépouillés de tout vêtement, comme le fut encore Desaix le soir de Marengo, qui figure sur une peinture d'après nature de Taunay : « Bonaparte reçoit les prisonniers autrichiens sur le champ de bataille, 1797 ». Ce n'est pas seulement une coïncidence curieuse de lieu et de date, c'est encore le seul exemple que nous ayons trouvé dans toute l'iconographie des guerres de la Révolution et de l'Empire d'un officier de santé de cet âge.

D'Italie, le précoce chirurgien fut appelé à suivre le corps expéditionnaire en Egypte et en Syrie, où le service de santé allait être soumis à de rudes épreuves (1), qui viennent de nous être révélées par Mlle Houdard, de Saint-Germain-en-Laye, dans une étude très consciencieusement documentée et dans la *Revue des Etudes Napoléoniennes.*

La prise de Jaffa donna 242 blessés.

Bonaparte avait prescrit à l'ordonnateur en chef Daure et, par lui, à Desgenettes, dès l'arrivée dans cette ville, de former un hôpital de 200 lits. Les malades devaient être séparés des blessés.

Pendant le peu de jours que l'armée séjourna à Jaffa, « il se déclara, écrit Larrey, plusieurs accidents de peste à l'hôpital des blessés, et déjà une bonne partie des fiévreux en étaient atteints ». Il y avait de 6 à 15 morts par jour.

C'est en exerçant ses fonctions que, subissant la contagion, Traitant mourut de la peste entre le 17 et le 30 ventôse an VII (7 et 20 mars 1799).

Il n'avait que 22 ans !

Antoine Traitant ne figure dans aucun des dictionnaires biographiques de Seine-et-Oise. Récemment la municipalité a célébré la mémoire d'Edme Jomard, de Jomard-*l'Egyptien,* et mis une plaque sur la maison qui l'a vu naître, il nous a semblé opportun de tirer de l'oubli le nom de cet autre enfant de Versailles, au nom prédestiné, Traitant, de ce jeune officier de santé, si prématurément enlevé, en Syrie, à une carrière à laquelle l'épopée impériale aurait ouvert les perspectives les plus glorieuses.

Georges MAUGUIN.

(1) Jean Baptiste, de « Riez », en Seine-et-Oise, ex-Officier de Santé de l'Armée d'Orient, n'avait donné qu'un aperçu des maladies qui sévissent en Egypte, dans son récit des *Campagnes de Bonaparte à Malte, en Egypte et en Syrie* (Marseille, Rochebrun, floréal an X, pp. 226 à 259), dont l'exemplaire, qui appartint au grand Larrey, est conservé à la Bibl. Nat.

Imp. de Compiègne.

Cœurs conservés, perdus ou retrouvés

La coutume d'embaumer le cœur de personnages célèbres est fort ancienne et se rattache au culte des morts, commun à tous les siècles et à tous les peuples.

Elle était déjà pratiquée par les Egyptiens qui conservaient le cœur dans un vase métallique ou de marbre appelé Canope (1). Dans l'un de ces vases provenant du tombeau de Rhamsès II (Sésostris), Lortet (2) et J. Renaut purent constater que la substance cornée qu'il renfermait était bien formée de fibres musculaires telles qu'on les voit dans le muscle cardiaque ; trois mille cent soixante-quatre ans n'avaient point altéré la texture anatomique de l'organe.

Mais il semble, qu'après les Egyptiens, de longs siècles s'écoulèrent avant que le culte funéraire du cœur commençât à être institué. Andry (3) n'en a trouvé trace ni chez les Grecs ni chez les Romains. Le Bas-Empire n'en présente aucun exemple.

Bien plus tard, au XIe siècle, en Espagne, cet organe n'était encore honoré d'aucune distinction après la mort. Le Cid, en effet, dans son testament, détaille assez longuement ce qu'on devra faire de son cadavre et ne dit rien de son cœur.

Ce n'est qu'au début du XIIe siècle qu'on voit le cœur d'un religieux, fondateur de l'ordre de Fontevrault, être conservé par les religieuses de l'abbaye d'Orsan. Mais si, un peu plus tard, le cœur d'Henri I, roi d'Angleterre, celui de Richard Cœur-de-Lion, sont déposés, l'un à Fontevrault, l'autre à Rouen, ce n'est qu'au XIIIe siècle que la coutume se généralise, par l'habitude qu'on prend en France de conserver isolément le cœur des rois défunts. Et elle s'étend aux princes, grands seigneurs, personnages vénérables.

Si bien que la liste des cœurs conservés est assez longue. On n'a pas eu le dessein de la donner ici complète ; ce serait un travail fastidieux pour un résultat inexact. Car les cœurs conservés étaient généralement enfermés dans des boîtes d'argent ou d'or enrichies de pierreries qui, au cours des guerres ou des révolutions, ont été pillés et beaucoup ont ainsi disparu. L'histoire des vicissitudes de quelques uns suffira à édifier le lecteur sur le sort de cette relique anatomique.



Ligier Richier. Le squelette de Bar-le-Duc

Symbole, « désir d'éternité », disait Barrès. M. Braye vient de montrer (Cong. Soc. Sav., 14 avril 1939), que le monument a bien été conçu pour servir de mausolée au cœur du prince.

*
* *

L'inhumation isolée du cœur a été une coutume constante pour les gens d'Eglise. De Sixte Quint à Léon XIII, ce fut l'usage d'envoyer à l'église la plus voisine les entrailles et le cœur du pape décédé, tandis que le corps embaumé était descendu dans les caveaux du Vatican. Les cœurs d'autres princes de l'Eglise, voire de modestes religieux connurent le même sort. Celui du grand Arnaud avait été transporté de Port-Royal à Palaiseau. Celui de Monseigneur Affre, après embaumement du corps par Gannal, fut remis aux vicaires généraux pour être conservé dans une salle du Chapitre. Mais depuis que Pie X a rompu avec l'usage en exigeant que son corps ne fut pas embaumé, le cœur suit le corps au lieu du repos éternel.

*
* *

Les cœurs des rois furent le plus souvent conservés par les religieux de Saint-Denis ; mais d'autres ordres eurent aussi ce privilège et c'est ainsi que l'on trouve les cœurs de nos souverains dans des couvents de Cordeliers, de Célestins, de Jésuites, chez les religieuses de Malbuisson ou chez les dames du Val-de-Grâce. Beaucoup d'ailleurs furent dans la suite ramenés à Saint-Denis. Dispersés en 1794, ils connurent des aventures diverses que la petite histoire enregistre sans pouvoir toujours en certifier l'exactitude.

Le cœur de Saint-Louis aurait été retrouvé par des ouvriers, en pluviose de l'an IX, sous une dalle du chœur de la Sainte-Chapelle. En 1843, lors de la restauration de l'édifice, on découvrit une seconde fois ces restes anonymes et quelques érudits prétendirent prouver qu'il s'agissait bien du cœur de Saint-Louis dont les intestins sont conservés à Monréale près de Palerme. Letronne se prononça contre cette conjecture et personne ne songe plus aujourd'hui à défendre l'authenticité de cette relique.

Les cœurs de Louis XIII et de Louis XIV eurent une odyssée plus compliquée. Mis de côté lors de l'enlèvement des dépouilles royales à Saint-Denis, en 1793, par Petit-Radel, celui-ci les vendit à un peintre paysagiste, nommé Saint-Martin, en quête d'une bonne momie (1).

Saint-Martin qui avait à choisir entre une douzaine de cœurs et de princesses, opta pour celui de Louis XIV sur le conseil de Petit-Radel qui lui dit : « Prends donc celui-ci, c'est le plus gros ». Après avoir hésité longtemps à s'en servir, il finit par entamer la relique du grand Roi.

Tout le cœur ne passa pas sur la palette du paysagiste, dit Lenôtre (2). Il en restait un bon morceau lors du retour des Bourbons en 1814. En outre le cœur de Louis XIII n'avait pas été entamé. Un peu gêné de l'emploi réservé par lui à ces vénérables viscères, Saint-Martin n'osait avouer qu'il les gardait en son atelier, parmi ses brosses et ses

(1) Durodié : Le cœur d'Anne d'Autriche, *Chron. méd.*, 1922, p. 147.

(2) Lortet : Le cœur du roi Ramsès II (Sésostris). C. R. de l'Académie des Sciences, 2 avril 1906.

(3) Andry (Félix). Recherches sur le cœur et le foie considérés au point de vue littéraire, médico-historique, symbolique, etc., Paris, 1858.

(1) Le cœur humain, longtemps conservé, tel celui des momies, contiendrait une substance qui était jadis très recherchée par les peintres.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, t. LXXXVII, 1924, p. 435-36 (d'après un dossier des Archives nationales, O3 629).

vessies. Un sien ami, nommé Schunk l'y décida, et le cœur de Louis XIII, ainsi que ce qui restait du cœur de Louis XIV furent remis au Comte de Pradel et rentrèrent ainsi dans le domaine de la couronne. Ils sont aujourd'hui, si l'on en croit Lenôtre, conservés dans l'*Armoire des Cœurs*, au caveau des Bourbons à Saint-Denis.

Le cœur de Louis XVII ne connut guère moins d'avatars. Pelletan prétendait l'avoir enlevé à l'insu de ses collègues, lors de l'autopsie du jeune prince et se l'était vu dérober par un de ses élèves qui le fit restituer après sa mort. Pour se ménager les bonnes grâces du souverain, Pelletan ne trouva rien de mieux que d'offrir le précieux viscère à Louis XVIII lors de son retour en France. Après de longs pourparlers qui provoquèrent une polémique avec Dumangin, Louis XVIII finit par refuser. Pelletan insista, s'adressa à la duchesse d'Angoulême. Renvoyé par elle au Grand Aumonier, puis à Chateaubriand qui vint voir le cœur chez lui, Pelletan finit par remettre l'encombrante relique à l'abbé Quelen.

Après le pillage de l'archevêché en février 1831, elle fut retrouvée, dans les débris, par le fils de Pelletan qui la confia à son notaire et c'est en 1895 seulement, après des expertises qui ne purent aboutir à aucune conclusion, que le soi-disant cœur de Louis XVII fut remis à don Carlos d'Espagne, qualifié chef des Bourbons et héritier des droits du comte de Chambord sur la couronne de France.

Celui du Régent avait eu moins de tribulations ; lors de l'autopsie, on l'avait mis à part pour être porté au Val-de-Grâce ; mais, raconte Barbier (1), pendant l'embaumement, un grand chien danois que le prince aimait beaucoup se jeta sur le cœur saignant de son auguste maître et en dévora les trois-quarts.

*
* *

Les cœurs de quelques grands hommes ont connu aussi des vicissitudes plus ou moins burlesques ou ont simplement disparu.

Le cœur de Montrose (2), le fameux partisan de Charles Ier, endommagé et pris au cours d'un combat naval, devenu pour les indigènes de Madura talisman universel, finalement retrouvé par la famille, disparut au cours de la Révolution française.

Celui de Buffon eut le même sort. Peu de jours avant sa mort, l'auteur de l'*Histoire naturelle* avait demandé qu'on remit son cœur, comme souvenir à Faujas de Saint-Fond, le géologue, un de ses collaborateurs qu'il affectionnait particulièrement. Mais après l'autopsie, le fils de Buffon refusa d'abandonner le cœur de son père et offrit en échange à Faujas le cerveau qu'il accepta.

Le cœur et le cerveau furent placés dans des urnes en cristal. L'urne contenant le cœur fut conservée par le fils de Buffon ; mais, en 1793, après son arrestation, ses biens furent mis sous séquestre, ses meubles vendus au profit de la nation et on n'a jamais su entre les mains de quel acquéreur était tombée l'urne en cristal. Quant au cerveau, il fut gardé précieusement par Faujas et se trouve aujourd'hui dans le piédestal de la statue de Buffon, par Pajou, au Muséum (3).

(1) Journal de Barbier, éd. Charpentier, t. I, p. 319.

(2) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 20 janvier 1923.

(3) Variot : Notice historique sur la dernière maladie et les restes mortels de Buffon : le crâne et le cerveau. *Bul. Soc. franc. Hist. de la Médecine*, 1928, pp. 413-446.

Le cœur de Voltaire, lui, existe toujours. Lors de l'autopsie, le 31 mai 1778, il avait été remis par le pharmacien Mitouart, avec l'autorisation de Madame Denis, au marquis de Villette. Mais celui-ci se vit bientôt assigner par l'abbé Mignot et Dampierre d'Harnoy neveux du défunt, pour restitution de la précieuse relique. L'affaire s'arrangea avant la plaidoirie. Villette, qui avait offert deux cent trente mille livres pour garder le cœur du philosophe, vit sa proposition acceptée par les héritiers trop heureux d'une pareille aubaine.

A peu de temps de là, ayant acheté le château de Ferney, il y installa un musée Voltaire dont l'une des chambres devait être « la chambre du cœur », avec cette inscription : « Son esprit est partout, mais son cœur est ici ». Mais en réalité, le fameux cœur était resté à Paris, dans la maison de la rue de Beaune.

Il y était encore en 1864. A cette époque, Charles de Villette, fils du précédent, offrit au ministre de l'Instruction publique, de restituer à la nation ce cœur « qui lui appartenait ». Après avoir hésité entre le Panthéon et la Comédie Française, Victor Duruy finit par décider que la relique serait conservée à la Bibliothèque Nationale. Elle y fut solennellement déposée le 16 décembre 1864 et y resta, sous la poussière, dans une pièce où jamais personne ne pénétrait, jusqu'en 1924. On s'avisa alors que le plâtre de la statue de Voltaire par Houdon était bien l'œuvre originale du sculpteur et qu'une place avait été ménagée dans le socle pour y renfermer le précieux viscère. On l'y replaça, avec non moins de pompe qu'en 1864 et maintenant Voltaire « dort content », sans doute, dans le vestibule d'honneur de la Bibliothèque Nationale.

Le cœur de Gambetta a eu un aussi heureux sort que celui de l'auteur de *Candide*. Après la mort du tribun, il était échu à Paul Bert qui le renferma dans un coffre-fort incombustible. Quand il partit au Tonkin, il confia la clef à un membre de la famille Chailley, Madame Paul Bert en assura ensuite la garde jusqu'en 1891 où le cœur de Gambetta fut déposé dans un monument élevé aux Jardies. En 1920, le gouvernement accorda à la relique les honneurs du Panthéon.

*
* *

Les hommes de guerre aussi ont bénéficié du privilège d'avoir leur cœur conservé pour la postérité.

Le cœur de Duquesne (1) avait été déposé par son fils, en 1688, dans l'église d'Aubonne (canton de Vaud). En 1924, la ville de Dieppe, où il était né, demanda qu'il fut ramené à Dieppe. Les descendants du grand marin s'y opposèrent et le cœur de Duquesne est toujours en Suisse.

Celui de Lannes est au cimetière Montmartre. Pour ramener le corps du général en France, Larrey l'avait placé « dans un tonneau fait exprès et rempli d'une solution de sublimé corrosif ». Mais il avait gardé le cœur et son offre de le restituer à la famille lui valut une belle semonce du Ministre de la Guerre avec l'ordre de rendre immédiatement la pièce indument conservée. Et c'est ainsi que le cœur de Lannes est au cimetière Montmartre, tandis que son cercueil est au Panthéon (2).

Larrey, en conservant le cœur de Lannes, ne se doutait guère

(1) *Intermédiaire des chercheurs et des Curieux*, 10 juin 1924.

(2) L'odyssée des restes du Maréchal Lannes, *Sup. ill. du Progrès Médical* n° 8, 1930.

que le sien susciterait un jour à deux admirateurs le désir de se partager le sien.

Le Val-de-Grâce ne possède en effet que la moitié gauche du cœur de Larrey qui avait été transféré, le 25 juillet 1844, du caveau de l'Eglise Saint-Germain l'Auxerrois dans ceux de l'église du Val-de-Grâce ; on s'en aperçut en 1924 (1), et on pensa que l'autre moitié devait se trouver dans la chapelle de l'Hôpital Desgenettes, à Lyon, où avaient été déposés les viscères de Larrey.

L'urne qui les contenait fut ouverte ; on n'y trouva que les entrailles du chirurgien. Et on ne sait toujours pas où se trouve le cœur droit de Larrey.

Plus heureux ont été La Tour d'Auvergne, Kléber, Napoléon, dont les cœurs sont déposés aux Invalides (2). Encore a-t-on prétendu que celui de Napoléon avait été remplacé par un cœur... de mouton, le véritable ayant été mangé par les rats pendant la nuit de l'autopsie (3).

Quant à celui de Vauban, il faillit bien ne jamais arriver sous le dôme de Mansart. Après le service funèbre, le corps et le cœur avaient été renfermés dans des cercueils de plomb, envoyés dans la chapelle de Bazoches. Fouché, en mission dans la Nièvre, donna ordre à la municipalité de Bazoches de livrer les cloches de l'église et les deux cercueils ensevelis dans l'église pour qu'on en fit des balles. On trouva bien celui qui contenait le corps de Vauban, mais le coffret qui contenait le cœur ayant été placé sous les marches de l'autel ne fut pas retrouvé. Le hasard le fit découvrir en 1804 et Napoleon, informé, décida aussitôt son transfert aux Invalides.

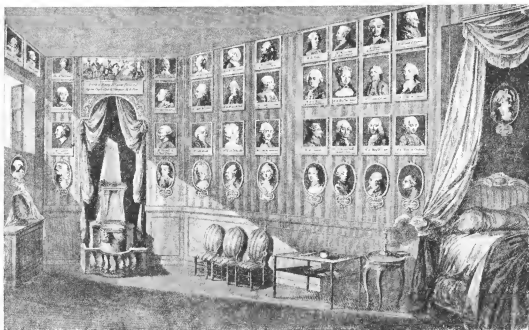
Après l'exhumation, le coffret de plomb fut confié à un brigadier de gendarmerie, Raubat, qui le porta d'abord au château de Vauban où le propriétaire Monsieur La Ramel avait offert un déjeuner à ceux qui venaient de prendre part à la cérémonie. Il en eut les reliefs. Puis La Ramel, suivi du brigadier, prit la route de Vezelay où un délégué du ministre devrait prendre livraison de la relique. Et on allait arriver quand soudain le gendarme s'aperçoit que le coffre n'était plus dans les fontes de sa selle. Après de vaines recherches, il se décide à refaire en sens inverse le chemin parcouru depuis Vauban, fouillant des yeux la route. Il retourne au logis dans lequel on a festoyé et ne trouve rien, quand il a l'idée d'aller jusqu'à l'écurie et voit le coffret dans la mangeoire du cheval qui l'avait amené !

Arrivé à Paris, le cœur de Vauban fut déposé au Ministère de la Guerre, sous un buste en marbre du maréchal, et dut attendre encore quatre ans avant d'être transporté aux Invalides.

D'autres cœurs ont eu aussi leur odyssée ; ceux de Lazowski, le polonais du 10 août, des représentants Beauvais et Gasparin furent jetés à la voirie ; celui de Marat, longtemps suspendu à la voûte du Club des Cordeliers, finit par être relégué dans une armoire à l'époque de la réaction.

Conservé comme l'organe le plus digne du corps de l'homme, parce qu'on y plaçait le siège des sentiments et des facultés les plus nobles, le cœur a été longtemps un symbole et le reste encore aujourd'hui. Le Maréchal Pilduski n'a-t-il pas demandé que son cœur fût enterré à Wilno, tandis que son cerveau serait conservé à l'Institut de Neurologie ?

Maurice GENTY.



La chambre du cœur de Voltaire à Ferney.

(1) Où est le cœur de Larrey ? *Supp. ill. du Progrès Médical*, n° 12 1926.

(2) C'est là que se trouve aussi le cœur de Mlle de Sombreuil, parceque l'héroïne avait épousé le comte de Villelume, gouverneur des Invalides.

(3) *Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, 1864, 1869, 1879, 1887.

CLAUDE BERNARD

apprenti - philosophe

En 1938 ont été publiés deux volumes inédits de Claude Bernard : l'un par le Professeur d'Arsonval et le Docteur Delhoume, sous le titre : *Pensées et notes détachées* ; l'autre par M. Jacques Chevalier, sous le titre : *Philosophie* (1). Fragments d'un intérêt primordial parce qu'ils marquent la position du physiologiste à l'égard des principaux problèmes philosophiques.

Les notes qu'on trouvera ci-dessous n'ont point le même intérêt. Elles constituent un cahier (2) de dix sept feuillets où Claude Bernard résume le livre que Gall avait publié en 1822 : *Sur l'origine des qualités morales et des facultés intellectuelles de l'homme.*

Les voici :

Sur les fonctions du cerveau et sur celles de chacune de ses parties

T. Ier (GALL) 1822

Sur l'origine des qualités morales et des facultés intellectuelles de l'homme et sur les conditions de leur manifestation.

Avertissement :

a) La possibilité d'une doctrine sur les fonctions morales et intellectuelles du cerveau suppose :

1° que les qualités morales et les facultés intellectuelles sont innées ;

2° que leur exercice ou leur manifestation dépendent de l'organisation ;

3° que le cerveau est l'organe de tous les penchants, de tous les sentiments et de toutes les facultés ;

4° que le cerveau est composé d'autant d'organes particuliers qu'il y a de penchants, de sentiments, de facultés qui diffèrent essentiellement entre eux.

Introduction :

Gall fait l'histoire de la découverte de sa doctrine ; il raconte qu'ayant remarqué que certains de ses condisciples le surpassaient beaucoup par la mémoire, il constata chez tous des yeux grands et saillants Il fut dès lors porté à observer si les autres facultés ne se traduisaient pas par des caractères extérieurs, et il espéra que cela le conduirait à connaître les fonctions du cerveau et de ses parties et à fonder une physiologie de l'encéphale.

« Cette belle entreprise n'eut pas été très difficile si, entiè« rement libre, je m'étais trouvé abandonné à moi seul et à la « nature. Mais il arrive souvent que plus on devient savant, « plus on s'écarte de la simple vérité : c'est ce que j'éprouvai. « Ma conviction encore trop faible s'ébranlait à mesure que « j'acquérais des connaissances, ou plutôt que j'entassais des « erreurs et des préjugés. »

Gall trouvait ces difficultés dans les idées philosophiques alors admises : que tous les hommes naissent avec des facultés égales et que les différences qu'on remarque entre eux sont dues soit à l'éducation, soit à des circonstances accidentelles. Et que toutes nos facultés nous viennent des sensations extérieures.

Gall observe néanmoins toujours, et voit que les hommes et les animaux ont des aptitudes différentes, que les philosophies, chose contradictoire, les reconnaissent très bien, sous le nom de *dons naturels, dons de Dieu,* etc., et il est conduit à cette première conclusion :

1° *Que les facultés des hommes et des animaux étaient innées.*

« Mais alors se présente cette question. Cette innéité sur « quoi est-elle fondée ? Tient-elle à un principe particulier, « à un principe spirituel, à l'âme ; et cette âme exerce-t-elle « librement et indépendamment de l'organisation de ses facul« tés ? Ou bien l'exercice de ses facultés est-il subordonné « à certaines conditions matérielles ? Ou enfin ces facultés « sont-elles le résultat de l'organisme lui-même ? »

Gall se demande ce que deviendrait cette indépendance de l'âme dans les maladies du cerveau, de l'ivresse qui suppriment, exhaltent, altèrent de mille manières les fonctions de l'âme, et il conclut :

2° « Que l'exercice de nos penchants et de nos facultés, « quel que soit d'ailleurs, le principe que l'on adopte est sou« mis à l'influence de conditions organiques.

« Qui contestera dès lors que les penchants et les facultés ne « soient du domaine du physiologiste ? C'est à lui d'exami« ner ces conditions matérielles, ces organes de l'âme ; c'est « à lui de déterminer si la perfection plus ou moins grande de « ces organes entraîne une manifestation plus ou moins éner« gique de leurs fonctions ; c'est à lui de rechercher jusqu'à « quel point et sous quelles conditions le développement plus « favorable des organes cérébraux imprime des signes visi« bles ou palpables à la surface extérieure de la tête ; c'est « enfin la tâche du physiologiste observateur de scruter quel« les sont les parties du cerveau affectées à un penchant, à « un sentiment, à un talent déterminés. »

Galle examine toutes les opinions reçues qu'il aura à étudier et il termine son introduction par quelques considérations dans lesquelles il démontre la portée immense que peut avoir sa doctrine.

PARTIE MORALE DE LA PHYSIOLOGIE DU CERVEAU

SECTION PREMIÈRE

De la nature de l'homme et de la différence de la vie végétative et de la vie animale

« L'ensemble des phénomènes qui s'opèrent dans l'homme « depuis le moment de sa conception jusqu'à celui de sa mort, « constituent la nature de l'homme. »

Pour acquérir une connaissance détaillée de tous ces phénomènes, il faut étudier l'homme dans tous ses rapports, dans tous ses points de contact avec la nature entière.

« Le plus grand obstacle qu'on ait jamais pu opposer à la « connaissance de la nature humaine, c'était de l'avoir isolée « des autres êtres, et d'avoir voulu la soustraire aux lois qui « gouvernent ». Gall part delà pour comparer l'homme avec tous les êtres.

Il néglige les rapports de l'homme avec la nature brute (les minéraux) et il passe de suite aux végétaux. Il remarque dans eux une série de fonctions qui font vivre l'individu, il caractérise cette sorte de vie insensible, instinctive, aveugle et il lui donne le nom de *vie végétative.*

Il remarque dans l'homme des phénomènes pareils, mais de plus des phénomènes d'un ordre plus élevé et différents, il caractérise cette deuxième vie sensitive, volontaire, morale intellectuelle et la compare à la vie végétative.

Alors Gall est naturellement conduit avec Bichat à distinguer dans l'homme une *vie végétative* et une vie *de relation*

Mais s'il existe deux ordres de fonctions il y aura deux ordres d'organes :

(1) Le professeur Roger avait déjà publié (*Presse Médicale*, 15 novembre 1933) des notes inédites extraites d'un carnet donné à l'Académie par M. Jean Devay ; elles ne concernent que la physiologie.

(2) Qui fut donné en 1931 à l'Académie de Médecine, par M. Jean Devay, petit neveu de Claude Bernard.

Quels sont les organes de la vie de relation ?

« Ces moyens, ces organes, sont un appareil tout particu-
« lier, dont les végétaux et les animaux-plantes sont encore « privés ; c'est le *système nerveux*. Les nerfs seuls sont les « instruments de la sensibilité, du mouvement volontaire et « des fonctions des sens. »

« Chaque ordre particulier « des fonctions de la vie « animale est effectué par « un système nerveux parti- « culier, par des nerfs par- « ticuliers, distincts des au- « tres systèmes nerveux ou « des autres nerfs. Il y a « un système nerveux pour « la vie végétative ; il y en « a un pour les mouvements « volontaires ; il y en a « un pour les fonctions des « sens : enfin le plus noble « chez les animaux et chez « l'homme (le cerveau) « tient sous sa dépendance « tous les autres et est la « source de perception, le « siège de tout instinct, de « tout penchant, de toute « force morale et intellec- « tuelle. »



Claude Bernard vers 1865

Des fonctions de l'homme et des animaux (lesquelles) qui appartiennent à la vie animale, ou des fonctions spéciales du cerveau.

D'après leur développement dans la série des animaux, Gall classe les systèmes nerveux dans l'ordre qui suit : 1° Le grand sympathique ; 2° La moelle épinière qui préside aux mouvements volontaires et qui ne sont que des conducteurs des influences cérébrales ; 3° dans un ordre plus élevé, les fonctions des sens extérieurs ; 4° enfin, comme summum de l'organisation, le cerveau qui gouverne tous les autres systèmes nerveux (sympathique, des mouvements volontaires et des sens) et qui renferme cependant tous les organes des forces morales et intellectuelles des hommes et des animaux.

Gall aborde ensuite l'étude physiologique du cerveau, en renvoyant pour son étude anatomique au premier volume de son grand ouvrage d'anatomie. Mais avant d'exposer sa doctrine, il commence par considérer les forces morales et intellectuelles du cerveau comme tous les philosophes et les physiologistes les adoptaient avant lui.

Le plus grand nombre des philosophes ne reconnaissent dans l'âme que deux facultés : l'entendement et la volonté (entendement ; capacité de recevoir des idées ; volonté, capacité de recevoir différentes inclinations).

— Aristote admet dans l'âme de l'homme des facultés qui lui sont communes avec les animaux (appétit, force de se mouvoir) d'autres qui lui appartiennent exclusivement (l'intellect patient, l'intellect agent, l'intellect spéculatif, l'intellect pratique).

— Bacon distingue deux âmes, l'âme raisonnable et l'âme sensitive. Cette dernière ne comprend que la sensibilité et les mouvements volontaires.

— Descartes reconnaît quatre facultés principales : La volonté, l'entendement, l'imagination et la sensibilité.

— Hobbes : Connaître et se mouvoir.

— Locke : L'entendement et la volonté.

— Bonnet : Entendement, volonté et liberté.

— Condillac : Six facultés dans l'entendement et sept en comptant la sensation, origine, suivant lui, de l'entendement et de la volonté. Il soutient que toutes les opérations de l'âme ne sont que la sensation transformée, et que toutes les idées nous viennent des sens.

— Kant : Facultés ou formes primitives, conceptions pures, idées *à priori*, au nombre de vingt-cinq.

— de Tracy : penser n'est que sentir et sentir est la même chose qu'exister, etc...

— Laromiguière compose le système des facultés de l'âme de deux systèmes. Le système des facultés de l'entendement, le système des facultés de la volonté...

Six facultés, conclut-il, suffisent donc à tous les besoins de notre nature. Trois nous ont été données pour former notre intelligence (attention, comparaison et raisonnement) et nous les appellerons facultés intellectuelles ; trois pour remplir les vœux de notre cœur (le désir, la préférence, la liberté), ce sont nos facultés morales.

Tous ces philosophes ou ces physiologistes, dit Gall, planent dans les nues de la spéculation ; il les compare à des observateurs placés dans les lieux élevés de l'atmosphère et montrant à leurs élèves des vallées, des eaux, des forêts, comme étant tout ce qui existe sur la terre, parce que d'un point si élevé ce sont les seuls objets que leur vue distingue ; tandis que s'ils voulaient descendre de leur hauteur, ils apercevraient une variété infinie de plantes et d'animaux, et ils se verraient bientôt forcés de rejeter des classifications qui n'embrassent que des généralités.

En effet dit-il, qu'on admette une, deux, trois, quatre, cinq, six ou sept facultés de l'âme, l'erreur est essentiellement toujours la même, puisque toutes ces facultés ne sont que des abstractions. Par toutes ces facultés telles que les admettent les philosophes comment expliquer les différents instincts de l'âme, de la musique, de la piété, etc...

Gall descend ensuite dans le langage vulgaire et il y trouve la véritable philosophie, lorsqu'il s'agit du caractère moral ou intellectuel des individus. Il se représente une nombreuse famille où chaque enfant a une aptitude particulière, quoiqu'ayant tous reçus la même éducation.

« Ce tableau, dit-il, est le tableau fidèle d'une famille de

« campagne où les caractères naturels ne prennent pas le « dehors d'une trompeuse égalité. Tous ces individus jouis- « sent également de la faculté de sentir des sensations, de « l'attention, de la comparaison, du jugement, des désirs, de la « volonté, de la liberté », mais ils ont en outre des aptitudes de particularités qui ne peuvent point se rendre dans le langage abstrait et général des philosophes.

Gall se transporte dans les écoles : « aucun instituteur, dit-il, ne nous désignera le caractère de ses élèves par l'une ou l'autre des observations adoptées par nos métaphysiciens. Dans une réunion d'hommes de génie, dans les portraits que nous retracent les biographes et les historiens, on voit des hommes célèbres par la poésie, la peinture, les mathématiques, l'astronomie, la bonté, etc., etc., mais nulle part on ne trouve qu'un homme et qu'une femme qui se soient rendus célèbres par l'entendement et la volonté, par l'attention, la comparaison, etc., etc.

Gall remarque également que nous désignons les caractères des animaux par leurs aptitudes variées, et il conclut enfin que la science des philosophes est stérile et insuffisante...

« Est-il juste qu'en examinant la nature et l'origine des « facultés intellectuelles et morales de l'homme, on ne tienne « aucun compte des mêmes facultés chez les animaux ?...

« ...Les animaux voient-ils, entendent-ils, sentent-ils les « saveurs, les odeurs, le son, les objets autrement que nous ? ».

« Cependant, dira-t-on, les facultés reconnues par les philo- « sophes comme facultés de l'âme ne sont pas des chimères ? « Oui, sans doute ces facultés sont réelles, mais elles ne sont « que des abstractions, des généralités. Elles ne sont nulle- « ment applicables à l'étude détaillée d'une espèce ou d'un « individu. Tout homme à moins qu'il ne soit imbécile, jouit « de toutes ces facultés. Cependant tous les hommes n'ont pas « le même caractère individuel ou moral. Il nous faut des « facultés dont la différente répartition détermine les diverses « espèces d'animaux et dont la différente proportion explique « la différence des individus. Tous les corps ont de la pesan- « teur, tous ont de l'étendue, tous sont impénétrables ; mais « tous les corps ne sont point de l'or ou du cuivre, telle ou « telle plante, tel ou tel animal. A quoi serviraient à un natu- « raliste, les notions abstraites et générales de pesanteur, « d'étendue, d'impénétrabilité ? En se bornant à ces abstrac- « tions, nous serions encore dans la plus profonde ignorance « de toutes les branches de la physique et de l'histoire natu- « relle. »

Est-il permis d'examiner l'âme comme un être détaché exerçant ses fonctions par elle-même tandis que du moment de la conception jusqu'au dernier soupir, tout annonce qu'ici-bas l'âme est sous la dépendance d'organes matériels ?

« Voilà précisément ce qui est arrivé aux philosophes avec « leurs généralités. Depuis le plus ancien jusqu'au plus « moderne, ils n'ont pas fait un pas de plus les uns que les « autres dans la connaissance exacte de la véritable nature « de l'homme, de ses penchants et de ses talents, de la source « et des motifs de ses déterminations. De là autant de phi- « losophies que de soi-disant philosophes ; delà, cette vacil- « lation, cette incertitude dans nos institutions, surtout dans « l'éducation et dans la législation criminelle. »

Gall trace ensuite le plan de son ouvrage ainsi qu'il suit :

« Je ne m'occuperai donc pas des facultés de l'âme, telles « que les philosophes les professent. Nous verrons lorsqu'il « sera temps d'exposer une philosophie de l'homme que ces « facultés ne sont que des attributs communs à tous les pen- « chants et à tous les talents. »

Il fait alors l'énumération de tous les talents et de tous les penchants qu'il admet et qui font, suivant lui, l'ensemble des forces fondamentales de l'âme, des fonctions du cerveau : ce sont ces forces qu'il soutient être innées dans l'homme et en partie dans les animaux et dont la manifestation est subordonnée à l'organisation ; ce sont ces facultés et ces qualités dont il exposera l'historique de la découverte, l'histoire naturelle, les modifications dans l'état de santé et dans l'aliénation, le siège de l'organe dans le cerveau et son apparence extérieure sur la tête ou sur le crâne.

Ensuite son ouvrage sera terminé par des applications à toutes les institutions humaines. Mais avant d'exposer ces principes, il veut détruire les reproches qu'on a faits à sa doctrine d'avoir une tendance immorale et irreligieuse et il veut justifier les rapprochements qu'il fera de l'homme avec les animaux dans sa manière de procéder à l'exposition des preuves qu'il avancera.

Est-il permis, est-il même nécessaire de comparer l'homme avec les animaux pour acquérir une connaissance complète de la nature morale et intellectuelle.

Ceux qui croient à l'automatisme des brutes jugeront cette comparaison stérile, mais elle sera jugée indispensable par ceux qui naturalistes, verrons, comme nous, que l'homme est soumis aux mêmes lois qui gouvernent les plantes et les animaux.

« La connaissance de l'homme suppose la connaissance des « éléments dont il est composé, comme la connaissance du « mécanisme d'une horloge suppose celle des roues, des leviers, « des ressorts, des poids du balancier, etc. L'organe de la vie « animale, le cerveau de l'homme, est un assemblage d'organes « particuliers dont plusieurs se retrouvent dans les animaux. « Les animaux des classes inférieures ont, par cela même « qu'ils sont inférieurs aux autres sous le rapport de l'intel- « ligence, moins d'organes cérébraux ; ils n'ont que les pre- « miers rudiments du cerveau humain, et ils sont par consé- « quent plus faciles à déchiffrer que les animaux qui sont pour- « vus d'un cerveau plus composé et d'une vie animale plus « compliquée ou d'instincts ou de talents plus nombreux (cette « méthode est applicable aux autres parties de la physiologie) « Il s'en suit naturellement que pour atteindre à la connais- « sance de l'homme dans toutes les parties qui constituent son « cerveau, dans tous ses penchants et dans tous ses talents, « il faut étudier les animaux les uns après les autres, en sui- « vant la marche graduelle que la nature a observée pour la « succession de leurs organes cérébraux et de leurs facultés. »

« Cette étude ouvre à l'observateur philosophe un champ « infiniment plus vaste que l'on ne pense... »

Gall énumérant ensuite tous les points qui rapprochent les animaux de l'homme s'écrie que le naturaliste se trouve quelques fois embarrassé de dire où l'animalité finit et où l'humanité commence, et « qu'on serait tenté de dire avec Lactance, qu'excepté le sentiment religieux et la connaissance de l'existence de Dieu, il n'est aucune qualité morale et aucune faculté intellectuelle dont l'ensemble du règne animal ne partage au moins les premiers germes ». Gall termine du reste en s'appuyant sur un passage de Pascal et sur l'autorité de Saint-Grégoire de Nysse et de Saint-Augustin.

SECTION DEUXIÈME

Sur l'origine des aptitudes industrielles, des instincts, des penchants, des talents, en général des facultés morales et intellectuelles de l'homme et des animaux.

Gall aborde de suite la recherche de l'origine des facultés morales et intellectuelles de l'homme en posant la série des questions suivantes :

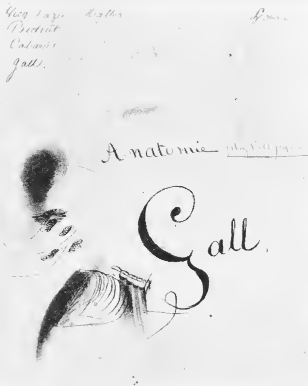
« L'homme naît-il sans facultés déterminées, c'est-à-dire table « rase, entièrement indifférent ? apporte-t-il en venant au « monde les dispositions qu'il manifeste plus tard, ou bien « n'acquiert-il ses facultés que par ses rapports avec le monde « extérieur ? Jusqu'à quel point les impressions des sens sont- « elles la source de ses impressions et de ses idées ? Quelle « est l'origine du bien et du mal moral ? L'homme nait-il « entièrement bon ou entièrement méchant ou avec un mélange « de dispositions contraires ? tous les hommes sont-ils doués,

« au même degré, des qualités essentielles à leur nature ou « bien les différences que l'on observe à cet égard sont-elles « dues à l'influence de causes accidentelles postérieures à la « naissance ? Ces différences sont-elles, au contraire détermi- « nées dès le sein de la mère ? et si elles sont innées, comment « les cultiver, les perfec- « tionner, les réprimer, les « diriger selon le besoin du « bien individuel et du bien « général ?

Telles sont les questions que Gall propose de traiter et de résoudre successivement par un grand nombre de faits à l'appui.

Les aptitudes industrielles, les instincts, les penchants, les talents, en général, les facultés morales et les facultés intellectuelles de l'homme et des animaux sont innées.

Gall commence par établir qu'il entend par *facultés innées* des dispositions, des aptitudes industrielles, des instincts, des penchants déterminés, des facultés, des talents déterminés. Il s'éloigne ainsi de tous les philosophes et en particulier de Monsieur Laromiguière qui comprend par *disposition innée* une *simple capacité passive* telle que celle d'un bloc de marbre qui se prête au caprice du sculpteur, selon que celui-ci veut en faire un satyre ou un Apollon. Gall entend que chaque organe cérébral est empreint d'une tendance déterminée ; que chaque organe jouit d'une force, d'une faculté, d'une impulsion, d'un penchant, d'un sentiment particulier dont le développement parfait est en rapport avec le parfait développement de ces organes.



Fragment de la première page du manuscrit de Claude Bernard.

Gall admet vingt-sept à trente facultés (et par conséquent autant d'organes) fondamentales c'est-à-dire fonctions et modifications essentiellement différentes. Il reconnaît toutefois l'abus qu'on pourrait faire de cette subdivision en admettant autant de facultés ou de dispositions fondamentales qu'on peut remarquer d'actes différents dans l'esprit humain. (Cette proposition déjà combattue par Monsieur Laromiguière qui n'admet que les facultés fondamentales et qui s'appuye sur la décomposition inutile et confuse qu'on pourrait faire de chaque sens).

Gall relève la comparaison et soutient qu'il est très probable que chaque modification des sens soit en rapport avec certaines variétés d'organisation de ces sens : il explique ainsi l'incapacité de certaines personnes à percevoir certains tons, etc., les fibrilles nerveuses capables de les sentir manquaient, *chaque fibre nerveuse a sa fonction propre, c'est-à-dire* que *chaque fibre d'un organe nerveux modifie la fonction de cet organe* (Bonnet).

Il est impossible, dit Gall, de faire dépendre d'une seule et même source, d'un seul et même organe toutes les aptitudes industrielles, les instincts, etc., aussi bien qu'il est impossible de considérer la digestion, la sécrétion de la semence, etc., comme modifications d'une même fonction.

« Ainsi comme il faut admettre cinq sens extérieurs diffé- « rents, puisque leurs fonctions ne sont pas seulement des « sensations modifiées ou transformées, mais des fonctions « essentiellement différentes et affectées à des appareils orga- « niques particuliers, de même il faut enfin se résoudre à « reconnaître les diverses aptitudes industrielles, les divers « instincts, penchants, talents, non comme des modifications « du désir, de la préférence, « de la liberté, de l'atten- « tion, de la comparaison et « du raisonnement, mais « comme des forces essen- « tiellement différentes af- « fectées aussi bien que les « cinq sens à des appareils « organiques particuliers et « indépendants les uns des « autres. »

« L'innéité des forces mo- « rales et intellectuelles fon- « damentales est la base de « la physiologie du cerveau ; « car si au lieu de pouvoir « démontrer qu'elles sont « innées, on pouvait prou- « ver qu'elles sont le pro- « duit accidentel des cho- « ses extérieures, des sens « extérieurs, il serait inutile « d'en chercher l'origine et « le siège dans le cerveau. »

Gall démontre l'innéité des forces morales, etc., en parcourant successivement l'échelle des êtres.

C'est à Philon-le-Juif qu'est due cette doctrine que rien ne peut subsister sans propriétés.

Gall jette un coup d'œil sur les corps bruts ; il voit qu'on ne peut les séparer de leurs propriétés. Les différentes fonctions des végétaux sont également des résultats de leur nature et de leur organisation en rapport avec ces différences. Passant delà aux animaux, il réfléchit aux aptitudes et aux instincts de ces animaux au moment où ils voient le jour ; il en conclut que ces facultés, ces penchants, sont innés chez eux et ne peuvent exiger de leur part aucun calcul, aucun raisonnement, etc., en un mot que c'est une tendance innée en rapport avec l'organisation de l'animal, exemple : un canard qui court à l'eau.

Il en est de même pour l'homme qui à sa naissance prend le sein de sa nourrice, etc. Seulement lorsque l'homme a soi-même à exercer ses facultés avec un sentiment distinct de conscience, de coopération personnelle de la volonté, chacun est porté à s'imaginer qu'il produit par lui-même ces facultés. Cependant en voyant l'analogie établie par la comparaison des facultés des animaux et des facultés de l'homme, il n'est pas permis de révoquer en doute que ces qualités ne soient innées dans l'un comme dans les autres. Les penchants, les instincts de l'homme sont les mêmes que ceux des animaux ; admettons seulement que ces qualités soient ennoblies chez l'homme.

« Si l'homme enfin a des facultés qui le distinguent essen- « tiellement de l'animal, qui lui donnent le caractère propre de « *l'humanité*, il offre aussi dans son cerveau, surtout dans les « parties supérieures et antérieures, des parties que les animaux « n'ont point ; et la différence des effets se trouve ainsi expli- « quée par la différence des causes. Tous les anatomistes et « tous les physiologistes conviennent que les facultés augmen- « tent chez les animaux à mesure que leur cerveau devient « plus composé et plus parfait ». Pourquoi l'homme ferait-il

exception à cette règle générale ; et si l'homme possède des facultés, des idées si élevées, gardons-nous de penser qu'elles soient l'ouvrage de son invention. Elles lui sont données par le créateur qui (en l'organisant) lui a tracé le cercle et a assuré ses pas.

« Partout le plan de la nature se fait reconnaître à des « signes si évidents qu'il est impossible de le révoquer en « doute... On voit, dit Herder, que de la pierre au cristal, du « cristal au métal, de celui-ci à la plante, de la plante aux « animaux et de ceux-ci à l'homme, les formes de l'organisa- « tion vont toujours en s'élevant ; que les facultés et les pen- « chants des êtres augmentent en nombre dans la même pro- « portion et finissent par se trouver réunis dans l'organisation « de l'homme autant que celle-ci peut les renfermer. Cette « analogie ne suffirait point encore ; il est facile de reconnaî- « tre dans l'homme les organes de ces facultés plus élevées ; « on peut en démontrer l'existence. Ainsi il est impossible de « ne pas admettre que les dispositions fondamentales des pro- « priétés des animaux et de l'homme soient innées, et que « l'activité et la manifestation de ces facultés soient prédéter- « minées par l'organisation. »

Exposition et réfutation des différentes opinions sur l'origine des forces instinctives, morales et intellectuelles de l'homme et des animaux.

Toutes les erreurs dans lesquelles sont tombés les métaphysiciens ont trouvé leur source dans l'ignorance de la structure du cerveau et dans les rapports de l'organisation avec la fonction. L'influence que certaines autres philosophies ont attribué à l'éducation et aux sens sur l'intelligence, ont facilité l'adoption de ces erreurs.

Examinons donc quelle peut être l'influence des sens sur l'origine des forces morales et intellectuelles et si Aristote était fondé à dire : *Nihil est in mente, quod non etiam fuerit in sensu.*

Les sens et les sensations reçues par des impressions extérieures ne sauraient donner naissance à aucune aptitude industrielle, à aucun instinct, ni penchant, ni sentiment, ni talent, à aucune faculté morale ou intellectuelle.

(*Ici une lacune*).

Gall entre ensuite dans quelques détails sur le système nerveux et il commence par le système nerveux par lequel le caractère de l'animalité commence, mais dont les fonctions appartiennent encore plutôt à la vie végétative qu'à la vie animale, (système nerveux ganglionnaire). Au-dessus des zoophytes se manifestent un ou plusieurs amas de substances gélatineuse grisâtre, vasculaire (plexus) (ganglions), donnant naissance à des filaments nerveux. Ces appareils existent chez les animaux qui n'ont encore point de moelle épinière ni de cerveau ; par conséquent leur origine et leur action sont dans ces animaux imparfaits, indépendantes de tout autre système nerveux. Une semblable disposition existerait-elle dans l'homme pour certaines parties ?

Ils sont le type du système nerveux des viscères du bas-ventre, de la poitrine et des vaisseaux, des animaux d'une organisation plus parfaite et de l'homme.

Tant que dans un animal de plus bas ordre il existe une seule partie innervée et un seul ganglion avec ses filaments nerveux, ce nerf agit isolément, mais dès que dans un même individu plusieurs organes nécessitent plusieurs ganglions, plusieurs nerfs, ces ganglions et ces nerfs entrent ordinairement en communication au moyen de filaments qui passent de l'un à l'autre.

Il y a donc autant de ces ganglions et de ces nerfs différents qu'il y a de viscères différents, et comme chaque viscère est destiné à un usage particulier, à la digestion, à la sécrétion de la bile, de la semence ; comme chaque viscère a son irritabilité spécifique, ces ganglions et ces nerfs doivent nécessairement avoir une fonction différente.

Il est probable que chez les animaux d'un ordre le plus inférieur, le système nerveux doit avoir la sensibilité, comme chez l'homme et les animaux élevés, il est sous la domination du cerveau comme tous les autres systèmes nerveux et il est privé de sentir. Alors Gall distingue l'*irritabilité* (capacité d'être stimulé), d'avec la faculté *de sentir* (de percevoir *une stimulation*) : irritabilité avec conscience appartient à l'animal, irritabilité sans conscience appartient au végétal et au système ganglionnaire.

Mais il est vrai que nous éprouvons avec conscience certaines douleurs intestinale, gastrique, organique. Gall les explique par les connexions du système ganglionnaire avec la moelle épinière et plusieurs nerfs de la tête.

« Les organes de l'une et l'autre vie ne sauraient remplis « leurs fonctions spéciales qu'en proportion de leur développe- « ment, de leur formation organique avant que le foie, l'esto- « mac, les reins ne soient formés, il ne peut y avoir de sécré- « tion de bile, d'urine, de suc gastrique, de même que les pen- « chants et les talents ne peuvent se manifester avant que le « cerveau ne soit développé. »

Gall développe cette proportion et dit : « Les divers gan- « glions, plexus et nerfs du sympathique ne sont pas déve- « loppés simultanément ; c'est pourquoi les fonctions des orga- « nes de la vie végétative ne commencent pas et ne finissent « pas simultanément. Il en est de même des divers ganglions « ou paires de nerfs de la moelle épinière et des nerfs des « cinq sens. Le développement et le dépérissement successif et « indépendant expliquent le perfectionnement et l'affaiblisse- « ment successifs et indépendants des divers organes du mou- « vement volontaire et des cinq sens.

« Je prouverai plus tard que les diverses parties constituan- « tes du cerveau dont chacune est destinée à une fonction « particulière sont également soumises à des développements « et à des dépérissements successifs. Ce qui explique comment « les instincts, les penchants, les talents ne paraissent ni ne « s'affaiblissent pas aux mêmes époques de la vie. »

Alors Gall quitte le cerveau, qu'il reprendra plus tard, pour répondre à cette question : Le *fœtus, l'enfant tant qu'il est renfermé dans le sein de sa mère jouit-il d'une vie animale ou d'une vie purement automatique ? Sa destruction, comment doit-elle être jugée devant le tribunal d'une saine physiologie ?*

Les uns disent : l'enfant ne jouissant pas de la vie de relation d'où dérivent toutes nos facultés morales et intellectuelles, le fœtus n'est encore qu'un automate et non un être animé :

Prochaska dit : Dans le fœtus et dans l'enfant nouvellement né, les muscles ont le mouvement automatique et non le mouvement volontaire, parce que le cerveau n'est pas encore en état de penser. Bichat dit également : Nous pouvons conclure avec assurance que dans le fœtus, la vie animale est nulle ; parce que tous les actes attachés à cet âge sont sous la dépendance de l'organisme. Le fœtus n'a pour ainsi dire, rien dans ses phénomènes de ce qui caractérise spécialement l'animal : son existence est la même que celle des végétaux. Dans une cruelle alternative de sacrifier l'enfant ou d'exposer la mère à une mort presque certaine, le choix ne doit pas être douteux. *La destruction ne porte que sur un être vivant et non sur un être animé.*

Gall rectifie les arguments de Bichat et de Prochaska en reprenant sa proposition énoncée plus haut et en disant qu'on n'est pas plus fondé à refuser au fœtus la vie animale par la raison que son cerveau n'est pas encore formé pour tous les penchants, pour tous les talents ou pour la faculté de penser, qu'on ne le serait de lui contester la vie organique parce que plusieurs fonctions des viscères n'ont pas encore lieu (il faut donc être averti de la pluralité des organes du cerveau et savoir que tous ces organes ne se développent pas en même temps). Le cerveau des enfants n'est pas assez développé pour avoir des idées, pour les unir, les composer ; mais si ce degré de perfection était nécessaire pour accorder de la sensation, il serait très difficile de déterminer quand la vie animale commence et quand la destruction d'un enfant porte sur un être animé. Mais on ne peut pas refuser à l'enfant les penchants, les instincts qui sont de son âge, comme de sucer le lait, de chercher le sein de sa nourrice, etc. Du reste il est tout à fait faux que la vie ne commence qu'avec l'action des sens extérieurs, il existe dans notre intérieur une source infiniment plus féconde de sensations.

Ici s'arrêtent les notes de Claude Bernard, c'est-à-dire qu'elles ne concernent guère que la partie essentiellement physiologique du livre de Gall, soit environ les cent-vingt premières pages du Tome I. Comme l'ouvrage complet comporte cinq volumes, on peut supposer que l'étudiant, rebuté ou se trouvant suffisamment renseigné, ne poussa pas sa lecture plus avant.

Ce qui subsiste de cette lecture n'ajoute sans doute rien à la gloire du physiologiste car ces notes ne comportent aucune des réflexions personnelles qui font l'intérêt des notes sur Tennemann et sur Auguste Comte. Et cela ne doit pas surprendre. Lorsque Claude Bernard lit et commente le *Cours de Philosophie positive*, il est dans toute sa maturité d'esprit. Lorsqu'il étudie Gall, il n'est encore qu'externe des hôpitaux (1). Si en effet ce cahier n'est pas daté, il semble bien, d'après les références bibliographiques inscrites au dos de certains feuillets, avoir été rédigé à la fin de 1838 ou au début de 1839. Et c'est là ce qui fait son principal intérêt. Notre candidat à l'internat trouvait le temps de s'intéresser à la philosophie et ne songeait pas qu'à la « question ». Mais c'était il y a cent ans et le candidat s'appelait Claude Bernard ! M. G.

(1) C'est en décembre 1839 que Claude Bernard fut reçu à l'internat, 26e d'une promotion où Alfred Richet s'était classé premier.

IMP. DE COMPIÈGNE

MARAT

L'homme de Science et son caractère

par François MOUTIER

Marat !... Une ombre se dégage des brumes révolutionnaires, visage tendu, mouchoir aux cheveux, cou dégagé, torse nerveusement dressé sur la foule domptée..., un autre fantôme, chevelure en bataille, regard aigu, lèvres clamant la vérité nouvelle, bras tendus vers le peuple et vers la liberté..., plus loin encore, irisée par les rayons des prismes, une silhouette de gentilhomme à la perruque sobre, penchant vers de belles curieuses, jabot de dentelle et gilet fleuri..., et là-bas, perdues dans le passé, d'autres ombres encore, ignorées, enfantines, pauvres, fuyantes comme une fumée !...

Etudier Marat, c'est se mesurer avec tous les hommes ; vivre avec lui, c'est communier avec l'humanité entière. Cet être ardent, démesuré dans sa soif de connaître et son élan dominateur, n'est pas à l'échelle du vulgaire. On peut l'aimer, on peut le haïr ; on ne peut être indifférent aux passions qui l'animent. Il est malaisé de le saisir : de son vivant même, il a donné à ceux qui l'ont connu cette impression multiple. Fabre d'Eglantine, dans son immortel portrait du tribun, écrit pour la postérité que « chacun se l'est figuré d'après soi-même, chacun l'a peint à sa guise... » et « qu'il est résulté de cette complication de traits, non pas un portrait, mais une multitude de personnages contradictoires ». Rien d'étonnant que panégyristes ou censeurs aient, non seulement construit des êtres si divers, mais qu'ils se soient souvent étonnés de la dualité de Marat, le savant, le tribun.



Fig. 1. — MARAT gentilhomme ; mis en vente à Venise, en 1793.



Fig. 2. — Portrait gravé, sans nom d'auteur, genre Bonneville.

La révolution marquerait donc un changement dans les valeurs essentielles de Marat ? un être nouveau, par une étrange lyse spirituelle, serait né de la créature primitive ? Ce n'est pas notre avis : nous pensons que dans le Marat d'avant 89, dans sa vie, dans ses écrits scientifiques surtout, on retrouve son enthousiasme, sa science parfois divinatoire, son élan vers une humanité meilleure et malheureusement aussi son orgueil, sa jalousie, sa méfiance, ses maladresses blessantes, sa soif du martyre.

Adolescent, il ne songe qu'à connaître. Vagabond au propre et au figuré, à chaque étape de son périple répond une étape de ses études. Etudiant ou précepteur, il s'instruit et il enseigne. Où a-t-il appris la médecine ? On ne sait. A-t-il même le droit d'exercer ? Le diplôme de Saint-Andrews est dû à la complaisance d'un Buchan ; il n'importe ! Il s'agit de vivre et de vivre en irradiant sur autrui science infuse et critiques.

Un exemple entre autres, datant de son premier travail médical paru à Londres. Il s'agit de la gonorrhée ; Marat, avant 68, a déjà exercé à Paris ; il y a connu les travaux de Daran sur le traitement des uréthrites par les bougies ; il prend à ce chirurgien sa méthode, la perfectionne et tance vertement son modèle.

Ces travaux médicaux ne sont du reste qu'un côté de son activité. Il étudie simultanément en

Angleterre l'uréthrite et l'amblyopie, les chaînes de l'esclavage et le devenir humain. Il s'occupe à la fois de l'homme et des hommes, des malades et des citoyens, soignant les uns, morigénant les autres ; il se montre physiologue, législateur, pamphlétaire, thérapeute ; et sa philosophie n'a d'égale que sa hargne ! Il sait pourtant, dit-on, aimer et se faire aimer (mais l'adorable Angelica Kauffmann méritait mieux que les allusions d'un Brissot !).

Médecin, il est clair et précis ; ses dons d'observation sont indiscutables. Malheureusement, et compte tenu de la grandiloquence de l'époque, sa vanité masquée d'altruisme, agace : « Un esprit mercenaire », écrit-il en 1775 à propos des médications de certaine goutte du matin, « eût sans nul doute gardé secret (le traitement) de la gonorrhée, mais un esprit libéral est au-dessus de tels procédés », et il exhale, dans une période à la Rousseau : « quel plaisir délicat pour un cœur enclin au bien de réduire le nombre des infortunés qui sont accablés par les nombreux maux auxquels les assujettit la nature humaine !... »

Fort de ses pamphlets politiques, de son traité *de l'Homme*, de ses mémoires médicaux, Marat peut à bon droit prétendre à quelque succès de clientèle. Les insulaires le boudent cependant : il a beau dater de Soho ses travaux et se targuer de



Fig. 3. — J.-P. Marat, peint par Boze, d'après nature (avril 1793) ; gravé par Beisson.

ses triomphes d'oculiste, l'Angleterre le tolère mais ne l'encense point. Il en prend ombrage, imagine à son endroit cabale sur cabale : hostilité politique, malveillance douanière, attaques des critiques l'encerclent d'un système de parti pris, de méchanceté, d'incompréhension. Nous ne sommes pourtant qu'en 1776 et Voltaire ridiculise le traité de l'Homme, donnant le ton aux philosophes muets ou méprisants.

A peine de retour à Paris, Marat, qui a tout lu et beaucoup retenu, s'étonne de voir l'élite se désintéresser de son esprit, encyclopédique à la manière du temps. Va-t-il donc se sentir inférieur à son destin ? Il n'en sera rien, et ce miracle singulier se réalise par l'imprévu d'une médication heureuse. L'épisode est connu : Marat guérit d'une phtisie la marquise de l'Aubespine (1), femme exquise et mal mariée. Il faut, de ce succès thérapeutique, louer un remède secret : *l'eau factice antipulmonique de M. Marat*. Ce coup surprenant lance le médecin et endort sans doute certaines de ses préventions. Il n'abandonne cependant rien de ses théories, mais accepte le brevet de « Médecin des Gardes du Corps de Monseigneur le Comte d'Artois ». Médecin à la mode, il a clientèle, appartement confortable, habits soignés, tout en élabo-

(1) C'est là l'orthographe originale de la *Gazette de Santé* (1777-78).



Alinari.



Archives d'Arts.

rant le *Plan de législation criminelle !* Capoue n'est pas, pour lui, hantée de seules délices ; il fréquente la bourgeoisie pour la mieux haïr ; il se sert de la science pour mieux attaquer les hommes de science.

Il est pour le moins imprudent ; de fâcheux démêlés ont de retentissants échos. L'eau antipulmonique est l'objet d'une enquête officielle. L'abbé Tessier fait observer à Marat que son eau factice n'est qu'une eau de chaux partiellement précipitée par une petite quantité d'alcali fixe. « Nous ne pouvons nous dispenser, ajoute-t-il, de faire un petit reproche à M. Marat, celui d'avoir enveloppé de mystère et mis à un si haut prix une chose si simple ». L'abbé, offerte cette réprimande benoîte, évoque sans y toucher les charlatans « qui jouissent sans trouble du privilège exclusif qu'ils ont de persuader ce qu'ils veulent ». Enfin, pour combler la mesure, Hiriart doute que Madame de L'Aubespine ait jamais été phtisique !



Fig. 4. – Un des plus beaux MARAT, gravé par Levachez.

Marat aurait pu liquider cet incident, se contenter de faire payer 36 livres par visite des soins donnés « aux maladies où il y a peu à faire et beaucoup à gagner » ; il aurait pu encore se montrer satisfait de toucher ses émoluments annuels de 2.000 livres sur la cassette du comte d'Artois. Il s'en garde et donne à la science pure un temps dérobé à la clientèle. Ses mémoires académiques sur le feu, sur la lumière, sont mal accueillis (1779-80). Il réclame à l'Académie le contrôle de ses expériences, accable les rapporteurs de réclamations et Condorcet de récriminations. Il semble lasser les bonnes volontés et se voit en somme fermer la porte des Sociétés. Ainsi peu à peu semble venir à Marat un dégoût profond du commerce des hommes ; il abandonnera (1783) sa charge de médecin des Gardes, cessera d'exercer son art et cherchera vainement, en des travaux de physique pure, des succès que le monde et l'Académie lui refusent également.

Quelle est donc la valeur scientifique de Marat ? Est-il un génie méconnu ? A-t-il été réellement persécuté par ceux qu'il appela les *Charlatans modernes ?* Son attitude a-t-elle été façonnée par les événements ou vient-elle de son caractère ?

On s'est beaucoup occupé des travaux de Marat de son vivant : on s'y est intéressé plus encore après sa mort. Mais, et c'est là l'erreur où sont tombés beaucoup et notamment Cabanès, une œuvre ne vaut pas du seul fait qu'elle a été discutée et l'on ne saurait admettre qu'un génie s'affirme au bruit mené autour de son nom.

Prenons le traité *de l'Homme,* l'œuvre princeps du début. Ce vaste fourre-tout est à la fois un traité des sensations et des sentiments. L'âme, que Marat glisse dans les méninges alors que Descartes la cloîtrait dans la glande pinéale, est exaltée par l'auteur ; elle est soumise cependant au déterminisme le plus étroit. Les démonstrations sont illogiques et verbeuses ; un Galien paraît lucide et moderne à côté de ce fatras et l'on comprend que Voltaire ait, très simplement, déclaré que, dans *l'Homme* de Marat, il n'y avait « rien ».

Marat, à ses propres yeux, a été l'inventeur du *Feu* et de la *Lumière*. Or, en l'étudiant, on comprend la gêne polie des commissaires de l'Académie enregistrant ses expériences, en répétant certaines, reconnaissant la réalité des faits, mais se gardant bien de conclure sur leur interprétation.

C'est que Marat a basé toutes ses discussions concernant le feu sur l'existence d'un prétendu

fluide igné. Il a malheureusement pris pour un fluide nouveau les jeux de l'air échauffé et ces vapeurs insaisissables qui s'exhalent des corps brûlants en volutes sinueuses.

Pourtant, çà et là, quelques phrases martèlent la pensée : une idée éclate, étude de mouvements corpusculaires, affirmation que le « principe de la chaleur n'est point dans les rayons solaires, bien qu'elle se développe toujours dans le corps qu'ils viennent à frapper ». Les rayons du soleil n'ont eux-mêmes aucune chaleur ; il font sortir celle que renferme la terre.

Marat a, sur l'électricité, des aperçus nouveaux et clairs. Son étude de l'électricité médicale est, étant donnée l'époque, excellente. Il distingue adroitement les cas où elle peut être utile et analyse avec finesse la nécessité de doser les séances.

Dans tous ces travaux et notamment dans ses recherches sur la lumière, Marat se montre expérimentateur intelligent, se renouvelant sans cesse. Il invente des appareils originaux, perfectionne les anciens, notamment le microscope solaire, et, prosélyte adroit, cherche à entraîner vers son cabinet de physique de nombreux zélateurs.

Malheureusement, si les idées foisonnent dans ce cerveau, on n'y rencontre pas de facultés critiques étendues. Marat transforme les faits en doctrine et prend ses remarques pour des lois. Il expérimente et s'élève contre l'expérience d'autrui ; il raisonne et blâme le raisonnement.

Il traduit, admirablement d'ailleurs, l'optique de Newton, mais il n'exalte Newton que pour mieux l'abaisser. Il lui reproche l'abus de la géométrie et le caprice de ses lois ; il souligne dans son œuvre la vanité des spéculations mathématiques. Cependant il admet que le mouvement de la lumière consiste en un transport réel des molécules lumineuses du corps qui les pousse au corps qu'elles affectent. Il s'appuie sur de nombreuses expériences : iris des bulles de savon, étude des anneaux colorés, analyse des phénomènes de diffraction. Il développe ces faits et consacre mémoire sur mémoire à démontrer deux lois : l'une singulièrement féconde et moderne, l'autre magnifiquement fausse et désordonnée.

Les corps, dit-il en effet, *attirent la lumière et la concentrent autour d'eux : les rayons du soleil ne sont pas parallèles, mais déviés par les objets !* Marat, aujourd'hui, traiterait Einstein de plagiaire et en remontrerait à Louis de Broglie sur la mécanique ondulatoire !

Sa théorie malheureuse est essentiellement antinewtonienne. Marat a consacré un volume d'expériences à démontrer que la lumière n'est pas décomposée par le prisme, qu'elle en sort « *acolore* » et que « les couleurs appartiennent uniquement à la différente déviation des rayons hétérogènes décomposés à la circonférence des corps ».

Comprend-on maintenant pourquoi l'Académie, férue de Newton, éblouie par ses prismes, ne pouvait donner raison aux « iris » de Marat ? Celui-ci, pourtant, écrivait que le lecteur ne pouvait hésiter entre Newton et lui. N'avait-il pas



Fig. 5. — Portrait, par Blanchard, en tête du Plan de *Législation criminelle,* le seul publié par MARAT lui-même.

anéanti le « pompeux édifice » du maître et ses théories « révoltantes » ?

Il était sincère pourtant ; il y a quelque chose de messianique dans sa foi en lui-même. Il est l'homme d'une étoile ; il est infaillible.

L'amitié d'un Pilâtre de Rozier, la condescendance lointaine d'un Franklin, l'estime d'un Goethe ou d'un Lamarck ne lui suffisent pas. Il voudrait être reconnu non par un cénacle, mais par un monde. On ne saurait trop insister sur l'universalité de Marat. Connaissances, désirs, il étreint tout : c'est dans de tels cœurs que la haine et l'amour ne sont que les nuances d'un altruisme frénétique !

En 1783, il cherche à fuir la France ; il veut présider l'Académie des Sciences de Madrid. N'a-t-il pas refusé d'être élu à Stockholm, admis à Berlin, envoyé à Pétersbourg ? N'a-t-il pas dédaigné de solliciter son élection à Paris ? Le dégoût monte en lui, le dégoût de la médecine et, plus tard, celui de la science qui a créé à son égard « une nouvelle source d'envieux ». Marat est un savant, mais qui n'a ni la souplesse ni l'habileté nécessaires pour vivre en fonction des autres savants. Il ne travaille jamais pour quelque chose mais toujours contre quelqu'un. Ce n'est pas un iris qu'il voit à travers le prisme, c'est Newton ! L'abbé Bertholon lui cèle l'électrophore et quand il écrit phlogistique, il pense Lavoisier ! Sa modestie manque aussi de vergogne ; la mise en valeur du champ de la science, écrit-il, « demanderait un de ces esprits lumineux faits pour s'écarter des routes battues ». Il doute de la franchise des autres. « L'éducation, dit-il encore, tend presque uniquement à cultiver la mémoire, à étouffer le naturel, à former l'âme à la dissimulation, à l'astuce, à l'intrigue ». Lui,



Fig. 6. — MARAT assassiné, dessiné d'après nature le 19 juillet 1793.

lui seul, « porte sur les routes nouvelles le flambeau de la raison et se trouve capable de forcer l'esprit des observateurs judicieux ».

Il se considère d'ailleurs comme un phénomène exceptionnel, un « égarement » nécessaire à la poursuite du progrès humain. Brochant sur le tout, il proclame le génie de ceux qu'il veut abattre, exaltant ainsi sa valeur triomphante.

Il sait qu'il a besoin de la gloire ; il l'écrit et se décerne la couronne immortelle en termes précis : « Les sciences ne font de progrès que par les recherches de quelques hommes isolés que le ciel daigne de temps en temps accorder à la terre ».

***

Dans l'œuvre écrit de Marat, de 1778 à 1788, progresse nettement en dix ans la violence. Ses premières critiques, à l'égard de Newton notamment, sont correctes ; leur véhémence ira croissant cependant que s'affirmera une amertume grandissante. « C'est pour le peuple et non pour les savants et les gens du monde que j'écris aujourd'hui », dira-t-il au temps où s'inscrit comme épigraphe à sa dernière œuvre scientifique : « Elles surnageront contre vent et marée ».

Son instabilité ne lui permettra jamais de trouver un plan d'équilibre. Médecin, il ne peut se plier à la discipline diplomatique de la clientèle ; personnage officiel, il ne sait tenir son rang sans fâcheuses aventures ; amant d'une femme charmante et dévouée, il ne sait être ni discret ni constant. Derrière le bourgeois de 1780 se cache à peine le théoricien des jeunes années, auquel les contraintes sont de plus en plus pesantes. Nous ne savons rien des circonstances qui ont amené sa rupture avec Madame de L'Aubespine : on peut imaginer cependant que Marat, inapte à épouser

les préjugés de l'aristocratie, s'est, à la faveur même de cette liaison redoutable, de plus en plus pénétré de l'inégalité des castes et de l'injustice des divisions sociales.

Les hommes sont les uns des autres esclaves ; les chaînes pèsent sur l'esprit comme sur le corps. On étouffe les novateurs comme on écrase le peuple. Ces idées volent des mémoires académiques aux dissertations sociales et, peu à peu, Marat sent autour de lui se former un monde hostile. Il soupçonne des amis comme Brissot ou Breguet ; il se méfie de l'Académie et l'optique de Newton paraît sans nom de traducteur. Ce n'est pas encore en 1788 un grand persécuté mais c'est un malade anxieux qui a forgé son destin et l'accepte. Il est « dans l'attente morbide d'un traitement injuste » (Gottschalk).

A la veille de la révolution, Marat n'est plus seulement l'amateur grincheux possédant un cabinet de physique bien installé ; il n'est plus le novateur lassé de n'avoir pour juges que ses adversaires ; il est l'homme qui attend la catastrophe et qui, dressé contre toutes les injustices, blessé dans son amour de l'humanité, dans sa fierté légitime d'érudit et de savant, sent lourdement peser sur lui la routine sociale.

A PHILOSOPHICAL
ESSAY ON MAN.
BEING
AN ATTEMPT
TO INVESTIGATE THE
PRINCIPLES AND LAWS
OF THE
RECIPROCAL INFLUENCE
OF THE
SOUL ON THE BODY,
VOL. I.

Unde animi conftet natura, videndum.
LUCR. DE NAT. RER.

LONDON:
Printed for J. RIDLEY, in St. James's Street; and T. PAYNE, at the Mews Gate.
M DCC LXXIII.

Fig. 7. — Frontispice du premier ouvrage de MARAT : l'édition anglaise « *De l'Homme* ».

***

Pourtant, ou plutôt peut-être à cause de cela même, Marat est bon, mais d'une bonté dirigée ; il est bon à condition d'être le juge du bien et du mal et d'être le dispensateur de cette bonté. Il est, dans ses sentiments, totalitaire puisque infaillible, et rêve d'immoler la génération présente au bonheur des générations futures.

Au demeurant, comme à tous les êtres bons, quelques contradictions ne lui font pas peur. « Ma sensibilité, écrit-il, ne me (permet) pas d'assister à l'ouverture du corps d'un ami ». « Je ne peux voir souffrir un insecte », dit-il encore. Mais cette sensibilité que, comme tant d'inconscients, il déclare devoir à sa mère, ne l'empêchera pas de vaticiner que « la pitié est un sentiment artificiel ».

Les faits demeurent pourtant, échappant aux théories. Marat a été aimé, fidèlement, doucement, profondément ; il a eu des amis dévoués malgré défiances et semonces ; il a eu des bailleurs de fonds pour l'édition très coûteuse de certaines de ses œuvres. Il n'a donc pas toujours été l'isolé ou le persécuté qu'il prétendit être.

« ...Mais l'on se décourage à poursuivre [ici-bas
Le bien que l'on veut faire et que l'on [ne fait pas ». (1)

Le dévouement de Marat à d'humbles causes ne saurait faire de doute cependant et l'on sait trop que Charlotte Corday, pour forcer la porte de la rue de l'Ecole de Médecine, avait écrit : « suffit que je sois bien malheureuse pour avoir droit à votre protection ».

***

Cette étude est celle d'un caractère et non d'une destinée. On s'est efforcé de montrer, avec un très simple souci d'impartialité, d'abord que Marat a été un homme remarquable pour son temps, un savant érudit et que ses seules recherches sur l'électricité, par exemple, classent leur auteur. Il eût seulement été plus grand s'il n'avait déformé toutes choses aux prismes de ses rancunes. Médecin, homme du monde, homme de sciences, errant ayant la nostalgie d'horizons nouveaux, physicien penché sur ses écrans ou ses sphères, Jean-Paul Marat présente une continuité remarquable. Avide de connaître, avide d'être compris, avide d'être aimé, il a tout mis en œuvre pour être incompris et exécré. Orgueilleux, jaloux, ambitieux, méfiant, instable, vindicatif, il avait lorsque éclata la révolution, tout appris, sauf l'indulgence.

(1) *Ponsard* : Charlotte Corday, IV, 7.

Son caractère allait pouvoir se révéler sans contrainte, conformément *à la constitution de son corps* pour reprendre une de ses propres expression (*de l'Homme*).

En effet, et sans partager l'enthousiasme exclusif d'un Bougeart, il faut reconnaître avec cet auteur que Marat, homme de science, a déjà la ténacité d'idées, le sens de l'appel aux foules, l'absence de respect pour l'autorité, le mépris du bien-être, l'acceptation de la persécution et cette effrénée passion de la gloire qui soulèveront l'Ami du Peuple !

Il garde également de son passé cette sensiblerie explosive, cette violence paroxystique, au demeurant dans le goût d'une époque surexcitée à la folie. Ses dégoûts demeurent les mêmes : de la haine des Sociétés, il passe seulement à la haine de la Société, réservant toutefois ce qu'il peut donner d'amour à la foule la plus déshéritée. Jadis, il voyait intrigues partout ; après 1789 il ne verra que complots et trahisons, mais les années s'y prêtant, il verra juste souvent et prendra figure de prophète. Aussi finira-t-il par se croire « un jour le seul patriote de France, comme il s'était vu le seul homme de science » (Gottschalk).

Avant comme après 1789, féru d'immolation, Marat demeure constant à lui-même. N'a-t-il pas écrit, à la veille de la révolution, au bas d'une page de *Lumière* : « On n'est pas fait pour être l'apôtre de la vérité quand on n'a pas le courage d'en être le martyr ? ». Charlotte Corday, cette autodidacte du meurtre, devait assurer à Marat ce qu'il souhaitait le plus au monde : l'Immortalité !

DÉCOUVERTES
DE M. MARAT,
Docteur en Médecine & Médecin des Gardes-du-Corps de MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS.
SUR LE FEU,
L'ÉLECTRICITÉ ET LA LUMIÈRE,
Conſtatées par une ſuite
d'EXPÉRIENCES NOUVELLES
Qui viennent d'être vérifiées par MM. les Commiſſaires de l'Academie des Sciences.



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE CLOUSIER,
RUE SAINT-JACQUES.
M. DCC. LXXIX.

Fig. 8. — Le premier livre de physique : noter les expériences « vérifiées » par l'Académie.

REFERENCES

I. Résumé biographique.

1) Jean-Paul Marat, l'Ami du Peuple, né à Boudry (près Neuchâtel), alors au roi de Prusse, le 24 mai 1743. — Précepteur à Bordeaux : 1761-62 (?). — Vie errante (Paris, Utrecht, La Haye, Amsterdam) : 1762-68. — Londres : 1769. — Newcastle : 1770-73. — Londres : 1773-75. (Docteur en médecine de Saint-Andrews : 30 juin 1775). — Paris : activité médicale et scientifique : 1776-83 (Médecin des Gardes du Comte d'Artois : 1777-83). — Activité scientifique (sans exercice de la médecine) : 1783-88. — Activité politique : 1789-93. — Assassiné par Charlotte Corday : 13 juillet 1793.

II. Ouvrages consultés.

A) *Œuvres de Marat.* — A philosophical essay on man, 1773. — An essay on gleets, 1775. — An enquiry into the Nature of a singular Disease of the eyes, 1776. — De l'homme, 1775. — Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière, 1779. — Recherches sur le feu, 1780. — Découvertes sur la lumière, 1780. — Recherches sur l'électricité, 1782. — Mémoire sur l'électricité médicale, 1784. — Notions élémentaires d'optique, 1784. — Optique de Newton (traduction de Marat), 1787. — Mémoires académiques sur la lumière, 1788. — Offrande à la Patrie, ou discours au Tiers-Etats de France, 1789. — Plan de législation criminelle, 1790. — Les charlatans modernes, 1791. — Les chaînes de l'esclavage, 1793. — Les aventures du jeune Comte Potowski (1762). (Edition du Musée littéraire du Siècle, 1847).

B) *Documents d'époque.* — Fabre d'Eglantine. Portrait de Marat. Paris, An II. — Guirant. Oraison funèbre de Marat. 1793. — Henriquez. La Dépanthéonisation de Jean-Paul Marat (1795).

C) *Etudes et biographies.* — Travaux de Bougeart, Brunet, Cabanès, Castelnau, Chevremont, Defrance, Gaston Martin, Gottschalk, Phipson, Shearing (trad. Sallin), Vellay, Vermorel, Walter (1).

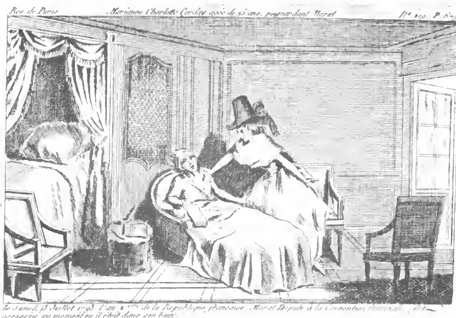


Fig. 9. — Une rare version de l'assassinat : Charlotte Corday poignarde, par erreur, MARAT à gauche.

(1) Nous tenons à remercier profondément notre maître et ami, l'éminent historien Fr. Funck-Brentano, qui a bien voulu nous faire connaître quelques sources importantes pour l'histoire de Marat. Nous regrettons de n'avoir pu profiter de l'ouvrage qu'il prépare sur *l'Ami du Peuple*.

La mort suspecte de Mirabeau

par le Dr P. LEMAY

Depuis le *Journal* de Cabanis jusqu'aux articles de Cabanès, la mort de Mirabeau a prêté a bien des interprétations ; empoisonnement, péricardite, pleurésie diaphragmatique, lithiase biliaire, néphrite, etc. Dans l'ensemble, tout en appuyant sur le caractère violent de cet événement, les auteurs entérinent la version officielle et admettent que la mort fut naturelle. Il paraît tellement normal qu'un pareil colosse eut une fin aussi dramatique qu'on en conçoit pas d'autre, et pourtant ce n'était pas tout à fait l'avis de bien des contemporains.

Mais voyons les faits, et revisons le procès à la faveur de documents inédits et de rapprochements nouveaux.

Mars 1791, Mirabeau, sans qui la Révolution n'eut sans doute été qu'une émeute, est dans toute sa puissance. Après des alternatives de popularité et de suspicion, d'amour et de haine, que tous les chefs trouvent auprès des masses aveugles et bornées, il a, dans un effort titanesque, reconquit la première place. Il préside l'Assemblée nationale, la Cour plie l'échine, La Fayette est bloqué, Barnave et Lameth sont battus, les Jacobins réduits au silence. Il va pouvoir imposer le peuple au Roi et le Roi au peuple, créer une monarchie constitutionnelle qui eut évité l'anarchie, les stupidités et les crimes de la Terreur et, plus tard, les hécatombes de l'Empire. Or le 28 mars il doit s'aliter et le 2 avril il était mort.

Certes, au cours de son existence orageuse, et en dépit d'une force athlétique, Mirabeau en était arrivé à un état assez avancé de délabrement physiologique. L'hérédité, les aventures amoureuses où il avait peut-être rencontré quelques tréponèmes, le séjour prolongé dans les cachots de l'Ile de Ré, du château d'If, du fort de Joux et du Donjon de Vincennes, une alimentation incendiaire et, on a dit, l'usage des aphrodisiaques, l'immense effort fourni, pouvaient ébranler un corps de quarante-deux ans. Gastro-hépatite, néphrite, péricardite, arthrite dont il paraissait être atteint, avaient toutes sortes de raisons pour s'installer et aucune affection, aucune lésion ne doit nous étonner. Mais tout de même, étant donné la force et la résistance du sujet, étant donné son âge, on peut s'étonner d'un dénouement aussi rapide. Que s'est-il donc passé ?

Cabanis nous apprend qu'à l'ouverture de l'Assemblée, Mirabeau avait la jaunisse ; dans le courant de 1789, il eut plusieurs accès de fièvre qui dénotaient un mauvais état général. Les réunions ayant lieu dans un local fort insalubre, il vit, comme plusieurs de ses collègues, s'aggraver une ophtalmie rebelle et l'application de vésicatoires dans la région du cou détermina une volumineuse adénite ; il présentait souvent de l'œdème des jambes. Il se soumit à des séances de sudation, aux purgatifs, aux dépuratifs, à des bains de sublimé

corrosif, ce qui semble confirmer une atteinte spécifique ; à ce sujet Cabanis ne dit rien, si ce n'est que l'état de l'œil lui révéla la nature du mal et qu'il envisageait un traitement plus énergique, mais on devine. Après un mieux pendant l'été 90, il éprouve en octobre de violentes coliques accompagnées de vomissements de bile à la suite, paraît-il, d'absorption d'eau glacée. Ces coliques se renouvellent et dans le même temps se font sentir des oppressions, des crispations diaphragmatiques, des malaises douloureux de l'orifice supérieur de l'estomac, des déjections bilieuses. Devant le vague et l'imprécision du récit, il est assez difficile de se faire une idée bien nette des symptômes et par conséquent de formuler un diagnostic.



MIRABEAU
Buste par Houdon, d'après « La Révolution de 1789 ».
(*Les Editions Nationales*).

C'est alors qu'un dimanche il emmène Lachèze, un collègue de Cabanis, à sa maison de campagne de la porte d'Argenteuil. Il est malade pendant la nuit bien qu'on ne lui ait donné qu'un bouillon avant son départ et qu'il ait mangé très peu le soir. Le lundi, il revient à Paris, va aux bains chinois, puis à la Comédie, toujours accompagné par Lachèze. Le bruit et les lumières le fatiguent, les coliques le reprennent, la douleur s'étend et gagne partout jusqu'aux régions sternale et claviculaires ; il a beaucoup de peine à descendre de sa loge et il regagne son domicile tenaillé par d'horribles souffrances et en proie à de violents frissons et à des étouffements.

Cabanis arrive à une heure du matin, il trouve Mirabeau « prêt à suffoquer, respirant avec la plus grande peine, le visage gonflé par l'arrêt du sang dans le poumon, le pouls intermittent et convulsif, les extrémités froides et faisant de vains efforts pour retenir des plaintes que lui arrachaient la douleur. Sa physionomie portait déjà l'empreinte des maladies funestes ». La saignée, les vésicatoires et les sinapismes le calmèrent au point qu'on put le croire sauvé, la nuit fut relativement calme. Mais le mercredi matin, les spasmes de la poitrine se réveillent, la douleur s'étend, les aberrations du pouls reparaissent, les sueurs coulent, le teint jaunit, la langue se charge, il rend de la bile. On provoque des selles et un nouveau mieux paraît. la soirée est bonne et Cabanis est à nouveau rassuré, il permet les bouillons et le vin de Bordeaux. Le jeudi à trois heures du matin nouvel accès aussi violent que les précédents. On fait venir Jeanroi et Petit, mais le malade ne veut pas les recevoir, puis il accepte le dernier qui le juge perdu. Nouvelle rémission le vendredi soir mais la situation empire pendant la nuit et le samedi matin à six heures Cabanis, Lachèze et le chirurgien Larue donnent le bulletin suivant : « le commencement de la nuit a été très calme. A une heure un accès de spasme et de vomissement s'est établi : il n'est pas encore terminé. Les forces sont considérablement baissées. La liberté de la tête est toujours la même », et à huit heures et demie Mirabeau n'était plus.

Pendant cette nuit, un autre drame s'était déroulé ; l'un de ses secrétaires, Comps, avait tenté de se suicider. Voici la relation signée par le grenadier de garde Delecourt ou Dellecere :

« Accident arrivé à Monsieur de Mirabeau dans sa grande crise : sur les minuit, son secrétaire est entré chez lui, voyant que M. de Mirabeau était en danger, s'est emparé de la clef de son secrétaire et est monté dans sa chambre. Au bout d'une demi-heure, il a fait beaucoup de tapage chez lui, M. de Mirabean se réveille en sursaut venant d'entendre beaucoup de bruit et croyant qu'on s'assassinait. Les gens sont montés chez le secrétaire pour voir ce qu'il y avait, le secrétaire n'a

pas voulu ouvrir, on a enfoncé sa porte, on l'a trouvé en son lit baignant dans son sang : il s'était donné une douzaine de coups de canif en plusieurs endroits de son corps. On a envoyé chercher la garde et ensuite le juge de paix de la section qui n'a pas désemparé depuis le moment actuel qui est neuf heures et demie. Fait en la maison de M. de Mirabeau ce 2 Avril à neuf heures vingt minutes par Delecourt, grenadier de la section des Champs-Elysées — trois mots rayés nuls — le dit grenadier y est depuis six heures du matin. Signé Delecourt ou Dellecere ».

D'après les mémoires du temps Comps aurait répondu à ceux qui l'interrogeaient sur les motifs de sa tentative de suicide : « Pour un crime de plus, ce n'est pas la peine ». On retrouva la clef dans les cendres de sa cheminée où il avait peut être brûlé des documents compromettants.

La nouvelle se répand et déchaîne l'orage, la rapidité de cette mort ne s'explique que par un assassinat, on a empoisonné Mirabeau, on a tué l'ami du peuple ! La foule s'amasse, l'émeute couve, il faut à tout prix l'empêcher d'éclater, il faut faire la lumière et vite.

Au reçu de la nouvelle, Cahier, procureur de la Commune, n'est pas loin de partager l'opinion générale, il envoie aussitôt cet ordre du deux avril 1791 :

« Je prie M. le Juge de Paix et M. le commissaire de la section de me faire parvenir par la personne que je leur envoie et qui est parfaitement sûre, tous les renseignements qu'ils peuvent avoir sur l'effrayante aventure arrivée cette nuit chez M. de Mirabeau. Je n'ai pas besoin de leur faire sentir combien il est important d'acquérir des preuves sur la Cause de l'événement et de ne pas perdre un seul moyen d'obtenir des aveux ».

La réponse, non signée, fut écrite au bas :

« Nous nous sommes occupés du blessé que nous avons beaucoup de peine à entendre et que nous ne pouvons pas interroger de suite. Il paraît jusqu'à présent qu'il avait passé trois jours sans manger, ce qui lui avait échauffé la tête, qu'il entendait toujours parler poison dont on menaçait M. de Mirabeau et qu'il a dû lui-même en avoir pris. L'interrogatoire est sans ordre, je ne peux entrer dans un plus grand détail ».

Un nouvel interrogatoire opéré un peu plus tard par Maugis aurait fait état de marmelades et d'orangeade suspectes et de mauvais goût ; Comps paraissait absorbé par quelqu'idée qui l'empêchait de répondre et il fut arrêté. Il fut remis en liberté le 16 avril seulement, après avoir rétracté ses premiers dires et mis toute sa conduite au compte du délire et du désespoir où l'avait jeté la maladie de son maître. Etrange ! ne serait-ce pas une rétraction par ordre ?

Si on avait confirmé l'assassinat de Mirabeau c'était, à n'en pas douter, le soulèvement de Paris et des représailles sanglantes soit sur la famille royale et la cour soit sur ses ennemis de gauche. Il fallait absolument qu'il soit mort naturellement et il fallait le prouver. Aussi le jour même du décès l'autopsie est ordonnée pour le lendemain cinq heures par le tribunal du premier arrondissement sur réquisitoire de Powerel accusateur public, qui précise que :


CABANIS

« En présence d'un commissaire nommé par le tribunal, de deux notables adjoints, de l'accusateur public, des parents et de six voisins du défunt, il sera procédé par M. Fourcroy médecin, le chirurgien de la municipalité, le chirurgien major de la cavalerie nationale et les deux chirurgiens attachés au tribunal, à l'ouverture et visite du cadavre de feu M. Riquetti l'aîné, ci-devant Mirabeau ».

Mais Fourcroy se dérobe ou est écarté et l'heure avancée à onze heures du matin.

L'opération s'effectue devant une nombreuse assistance dans le jardin. Parmi les médecins ou chirurgiens on voit Antoine Petit, Jeanroy, Cabanis, Vicq d'Azyr, Lachèze, Pelletan, Pierre Sue, etc. Il y a même des représentants nommés par le peuple assemblé devant la maison, mais en l'absence de blessures que peuvent-ils voir ? L'ouverture est pratiquée par Soupé, Brasdor et l'Héritier ; Pierre Sue fait office de secrétaire pour la rédaction du procès-verbal dont on connaît le texte, publié notamment par Cabanès dans les *Indiscrétions de l'Histoire*. Il écarte toute cause de décès autre que celle qui provient de l'état des organes, ce qui ne veut rien dire du tout.

Le jour même Pierre Sue envoie à la municipalité la lettre et le rapport suivants :

« Monsieur, je dois à la Municipalité le rapport de l'ouverture du corps de M. de Mirabeau. J'ai l'honneur de vous en envoyer l'extrait auquel vous pouvez avoir d'autant plus de confiance que c'est moi qui ai tenu la plume pour la rédaction du procès-verbal. Je vous prie de le communiquer à Messieurs du corps municipal. Je suis, etc. ». Sue, chirurgien de la Municipalité, ce 3 avril 1791.

« Extrait du procès-verbal de l'ouverture du corps de M. de Mirabeau faite dans sa maison rue de la Chaussée d'Antin, le 3 avril 1791, à l'heure de midi.

« Le corps examiné à l'extérieur n'a présenté que les vestiges de l'application des vésicatoires, et le météorisme du bas-ventre.

« A l'ouverture du bas-ventre, on a remarqué en différents endroits de la surface extérieure de l'estomac des taches livides, qui ont été trouvées pareilles dans l'intérieur à peu près aux mêmes endroits. L'intestin duodenum était à peu près dans le même état et les autres intestins étaient dans l'état naturel. Le foie était très enflammé, même dans sa substance, ainsi que le diaphragme et le rein droit. Les autres viscères ne présentaient rien de particulier.

« A l'ouverture de la poitrine, on a trouvé dans le péricarde près de trois demi-setiers d'une humeur jaunâtre, très épaisse, laquelle formait sur sa surface et celle du cœur des concrétions lymphatiques très épaisses. L'œsophage et les poumons étaient dans l'état naturel, à l'exception de quelques adhérences anciennes. Il y avait dans la cavité de la poitrine un léger épanchement d'environ une chopine d'une humeur rouge.

« L'ouverture du crâne n'a rien présenté qui fut digne de remarque : la substance du cerveau et toutes ses dépendances étaient dans l'état naturel.

« Notre conclusion a été d'après les faits ci-dessus rapportés que l'ouverture du cadavre ne présentait pas d'autre cause mortelle que l'état où se sont trouvés le péricarde, le cœur et le diaphragme.

« Certifié véritable par moi P. Sue, chirurgien de la Municipalité, ce 3 avril 1791 ».



Alinari.



Ph. Giraudon.

Toutefois, l'autopsie ne mit pas fin aux soupçons d'empoisonnement et les médecins qui avaient assisté à l'ouverture se divisèrent en deux camps et le public aussi bien entendu. C'est ainsi que Vicq d'Azyr écrit dans son rapport au garde des sceaux :

« D'après l'état des intestins, la mort de Mirabeau pourrait avoir été occasionnée par les préparations violentes dont il avait fait usage, COMME PAR LE POISON ».

Il est regrettable que l'analyse toxicologique n'ait pas été de ce temps, car les symtômes présentés par Mirabeau et les lésions trouvées sur son cadavre sont ceux habituellement provoqués par l'arsenic. Douleurs violentes de l'estomac et du ventre, vomissements, refroidissement des extrémités, état du pouls, répétition nocturne des accès pouvant correspondre à l'absorption de poison, taches livides de l'estomac et du gros intestin, atteinte du foie et du rein et même péricardite, rien ne manque au tableau.

Mais quels étaient le ou les criminels ? A celà, il est plus difficile de répondre, car le tribun collectionnait les ennemis : la cour à droite, les Jacobins à gauche ; ajoutez à cela quelques maîtresses jalouses et même sa famille qui n'a cessé de le perséeuter et vous aurez l'embarras du choix. La conduite vraiment bizarre de Comps qui devait en savoir long, et qu'on retrouve également dans l'affaire de la fameuse Histoire secrète de la Cour de Berlin dont le manuscrit fut précisément dérobé à Comps qui en avait la garde. Quelles accointances Comps avait-il avec les Le Jay dont le mari était l'éditeur de Mirabeau et la femme sa maîtresse ?

Notre conclusion est nette : empoisonnement à l'arsenic et nécessité pour le gouvernement d'étouffer l'affaire, d'où enquête policière confiée à Maugis qui devra effacer les preuves, silence imposé à Comps qui gagne sa liberté, et peut être ordre donné aux rédacteurs du procès-verbal d'autopsie de rester dans le vague et de conclure en disant que la mort est due à l'état des organes, sans indiquer les causes de cet état. Tâche facilitée par l'aveuglement de Cabanis qui semble avoir pataugé complètement pendant toute la durée du drame.

Fourcroy est-il responsable de la mort de Lavoisier ?

On l'a prétendu et Grimaux, qui s'est posé la question (1), dit que la première accusation en fut formulée par le Dr Sacombe.

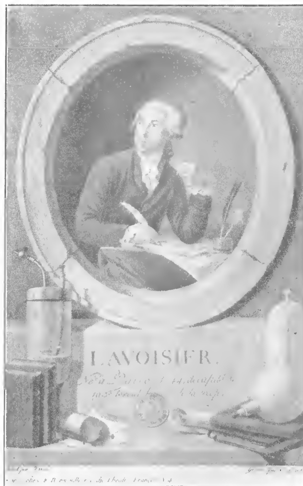
A vrai dire, Sacombe ne précise rien. Que ce soit dans le livre d'Homassel (2), qui lui était dédié, ou, dans la *Lucinade*, il se borne à des invectives dont Fourcroy, comme Levret, Baudelocque et tant d'autres, a sa part, ce Fourcroy (3) :

Des savants de son siècle et l'opprobre et l'effroi.

Mais Sacombe paraît avoir été un sire assez peu recommandable, et dont les opinions ont trop varié (4) pour qu'on en tienne compte. D'ailleurs l'explication de son accusation a été donnée par Chevreul :

« J'ai, dit-il, entendu plusieurs fois Fourcroy et ses sœurs parler des auteurs de l'accusation calomnieuse portée contre lui, Fourcroy, de n'avoir pas sauvé Lavoisier du supplice, lorsqu'il avait moyen de le faire. L'auteur de la calomnie était un préparateur infidèle qui, pour se venger du congé que Fourcroy lui avait donné, fit distribuer ou vendre un pamphlet chez un libraire du Palais-Royal voisin de l'Athénée ou Fourcroy professait alors avec éclat, le docteur Sacombe dirigeait le pamphlétaire ».

Thibaudeau a innocenté aussi Fourcroy et dit l'estime qu'il avait pour son caractère moral et ses grands talents ».



(1) Grimaux (Edouard) : Lavoisier 1743-1794. Paris, Alcan, 1888.

(2) Homassel : Cours théorique et pratique sur l'art de la teinture en laine, Paris, an VIII.

(3) La *Lucinade*, édit. de 1814, p. 268.

(4) Dans l'édition de la *Lucinade* parue après le retour des Bourbons, l'Académie de Chirurgie est qualifiée d'auguste ; dans l'édition de l'An I, Sacombe dit que « ce palais anti-vénérien est un monument de la reconnaissance généreuse de la nymphe de Lucienne, que la chirurgie disposa sans doute à paraître à la cour, avec toute la pureté possible, pour dérober au monarque les traces de sa vie publique ».

Grimaux le juge moins favorablement :

« Plein de vanité et d'ambition, avide d'occuper le premier rang, — et il l'occupa après la mort de Lavoisier, — Fourcroy dut sa haute fortune à la vivacité de son intelligence, à la facilité de sa parole, à l'art avec lequel il présenta les doctrines de la chimie pneumatique, à laquelle il s'était rallié en 1786. Chimiste de second ordre, il fut professeur sans égal. Par son enseignement, par ses remarquables écrits, le *Système des connaissances chimiques* et le *Dictionnaire de chimie, de l'Encyclopédie méthodique,* il eut une influence capitale sur la diffusion des idées nouvelles, il serait injuste de le méconnaître; mais sa réputation ne fut qu'un reflet de la gloire du maître, et les historiens, en les mettant sur le même plan, ont confondu le vulgarisateur habile et le génie créateur ».

Nommé en juillet 1793 à la Convention où il vint siéger à la place de Marat, Fourcroy était entré immédiatement au Comité d'Instruction publique où il contribua à la suppression de l'Académie des Sciences que défendait en vain Lavoisier soutenu par Lakanal et Grégoire. Et il fut de ces enragés qui demandaient partout des épurations, à l'Académie des Sciences, à la Société Royale de Médecine, au Lycée de la rue de Valois.



FOURCROY

Mais au fond, comme le fait remarquer Grégoire, son collègue au Comité d'Instruction publique, Fourcroy était « plein de versalité » et appartenait à cette catégorie de gens qui, sans conviction profonde, se laissent, en temps de Révolution, mener tour à tour par l'ambition et par la peur. Asservi au pouvoir, dit Grimaux, il fut jacobin aussi fougueux que courtisan servile de Bonaparte : le 18 frimaire An II, pendant le scrutin épuratoire au Club des Jacobins, il faisait étalage de ses sentiments de civisme, et quinze ans après, il mourait de chagrin parce qu'il croyait avoir encouru la disgrâce de Napoléon qui lui avait préféré Fontanes comme grand-maître de l'Université.

Fourcroy aurait-il pu sauver Lavoisier ? N'est-ce pas la peur, la faiblesse de son caractère qui l'ont empêché de tenter des démarches (1) qu'il croyait compromettantes. Il l'avoue lui-même quand, dans l'éloge de Lavoisier, il s'écrie : « Reportez-vous à ces temps affreux... où la terreur éloignait les uns des autres même les amis, où elle isolait les individus des familles jusque dans leur foyer, où la moindre parole, la plus légère marque de sollicitude pour les malheureux qui nous précédaient dans la route de la mort, étaient des crimes et des conspirations ».

(1) En voulant laisser de côté l'hypothèse d'une jalousie personnelle qui n'est peut être pas à exclure complètement, Lavoisier avait bien réussi à sauver le chimiste Darcet et eut d'ailleurs la délicatesse de le lui laisser ignorer.

La peur a donc retenu Fourcroy et il est difficile d'admettre que toute démarche pour sauver Lavoisier eut été inutile.

La sentence de mort des fermiers généraux (1) planait sur eux depuis le vote de la Convention. Et si, à la dernière heure, le jour du jugement, il était trop tard, avant la séance du tribunal révolutionnaire des amitiés ardentes auraient eu le temps de se manifester. Si les membres de la Convention, amis ou disciples de Lavoisier, s'étaient réunis pour agir auprès de Robespierre, du Comité de Salut public, du Comité de Sûreté générale ou du rapporteur Dupin, s'ils avaient rappelé les services rendus par Lavoisier à la patrie, signalé les progrès réalisés dans la production du salpêtre et la fabrication de la poudre, s'ils avaient demandé qu'on mit Lavoisier en réquisition pour le service de la République, qui dit que leurs voix n'auraient pas été écoutées ?

Borda, suspect comme ex-noble, Haüy, prêtre insermenté, ont protesté contre l'arrestation. Hallé et les autres membres du bureau de consultation témoignent en faveur de Lavoisier, même auprès du tribunal révolutionnaire.

Mais pendant cinq mois, du 4 frimaire au 19 floréal, aucun des élèves ou des collaborateurs du chimiste n'intervient en sa faveur : ni Monge, que ses rapports avec Robespierre compromettront après le 9 thermidor ; ni Fourcroy qui est un des membres les plus écoutés de la Convention ; ni Hassenfratz, dont Lavoisier avait soutenu la candidature à l'Académie et qui était devenu un des membres actifs du Club des Jacobins ; ni Guyton de Morveau qui, aux jours de prospérité, lui adressait tant de lettres amicales !

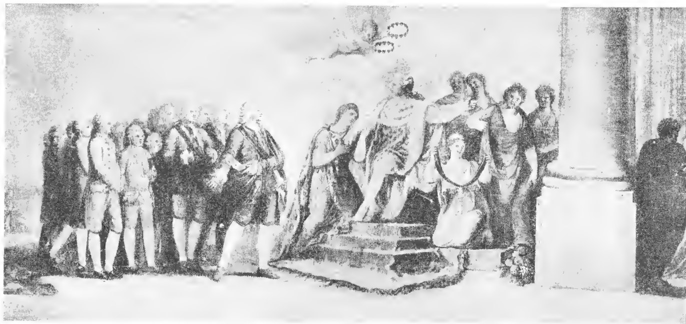
Comme le fait remarquer Grimaux, on a peine à croire que Dupin qui avait promis au chimiste Pluvinet, homme obscur, d'arracher Lavoisier au supplice, aurait été rebelle aux instances de ses collègues et que Lavoisier n'aurait pu être sauvé quand il a suffi d'un désir de Robespierre pour que Fouquier-Tinville effaçat dans son acte d'accusation le fermier général Verdun.

La soi-disante justice du tribunal révolutionnaire comportait des accomodements. Lavoisier n'en a pas bénéficié par la peur qu'eurent de se compromettre ceux qui lui devaient tout.

A. TURGON.

(1) L'esprit public ne connaissait guère le savant et ne voyait dans Lavoisier qu'un fermier général, une de ces « stupides sangsues qui avaient sucé sur le corps du peuple » qu'on accusait d'avoir mis de l'eau dans les tabacs pour en augmenter le poids, créer du désordre et désorganiser la défense nationale.

IMP. DE COMPIÈGNE.



La Bienfaisance du Monarque hâte leurs progrès et récompense leur zèle. (*Peinture de Gibelin*)

L'Académie Royale de Chirurgie et la Révolution

par M. Ch. LENORMANT

Il peut y avoir quelqu'intérêt à étudier le retentissement qu'eurent les événements révolutionnaires et le changement de régime sur l'activité et le fonctionnement d'une Compagnie qui, comme l'Académie Royale de Chirurgie, était essentiellement une Assemblée scientifique, mais avait aussi un caractère nettement corporatif. A ce sujet, nous possédons dans les registres de l'Académie, où sont consignés les procès-verbaux de ses séances, un document très précis qui permet de suivre, semaine par semaine, les incidents, petits ou grands, en rapport avec les événements politiques (1).

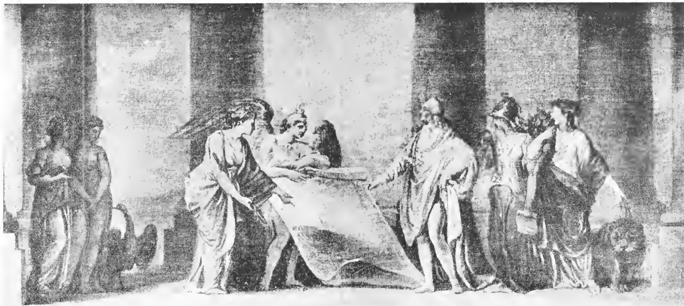
Lorsque commence la Révolution, l'Académie, déjà vieille de près de soixante ans (elle avait été créée en 1731), vit sous son dernier règlement, celui de 1751. Elle comprend, sous le nom d'Académiciens libres, tous les maîtres en Chirurgie de Paris ; mais elle comprend aussi une classe moins nombreuse et plus choisie, ayant plus d'influence, les conseillers du Comité (au nombre de quarante) et les adjoints (au nombre de vingt) qui sont recrutés par élection parmi les Académiciens libres, compte tenu de l'assiduité et des travaux. Elle a pour Président-né le premier chirurgien du Roi : c'est à cette époque Andouillé, qui occupe la place depuis 1783 — personnage assez obscur et qui n'a certainement pas le talent et l'envergure de ses grands prédécesseurs, Mareschal, La Peyronie, La Martinière. Elle est présidée en fait par un Directeur, qui change chaque année. Mais son animateur véritable, celui qui maintient la tradition, organise le travail, dirige l'activité scientifique, c'est le Secrétaire perpétuel, Louis : il a soixante-six ans et occupe le fauteuil de Secrétaire depuis un quart de siècle, avec une autorité peut-être un peu rude, mais fondée sur une œuvre considérable et sur une droiture et un désintéressement que tous reconnaissent.

L'Académie tient séance une fois par semaine, le jeudi à trois heures, entend la lecture des observations qui lui sont adressées par ses correspondants « régnicoles » ou étrangers, les communications faites par ses membres et les discute. A côté de ce rôle scientifique, l'Académie en a un autre, fort important aussi, dans l'organisation et l'enseignement de la Chirurgie, qu'elle contrôle et qui est purement corporatif, indépendant de l'Université : c'est parmi ses membres que se recrutent les professeurs et les démonstrateurs des Ecoles de Chirurgie, c'est elle qui désigne les chirurgiens gagnant-maîtrise des hôpitaux, qui récompense les élèves les plus méritants et décerne les prix de l'Ecole pratique. C'est dans le bâtiment des Ecoles qu'elle se réunit : les deux institutions, Académie et Ecoles, sont intimement associées.

Les événements politiques eux-mêmes ne tiennent pas grande place dans les registres de l'Académie. Il n'y est fait que de brèves et rares allusions. Je relève l'envoi par Tenon d'un cahier d'observations sur les Etats généraux (30 avril 1789) et, un peu plus tard, une lettre des chirurgiens d'Angoulême demandant à l'Académie de présenter au Roi et aux Etats généraux « un mémoire pour réformer les règlements de la Chirurgie » (30 juillet 1789). La chute de la Bastille n'est signalée indirectement que par cette phrase laconique : « le jeudi 15 juillet, il n'y a pas eu séance à raison des troubles ». En août, les officiers du district des Cordeliers invitent l'Académie à se faire représenter par une députation à la bénédiction des drapeaux qui doit être faite en présence de M. le Marquis de La Fayette. Et ce sont encore des séances supprimées à l'occasion de la fête de la Fédération ou de sa commémoration. En 1793, à la veille de sa disparition, l'Académie refuse de loger dans son bâtiment les fédérés venus à Paris pour la fête du 10 août, considérant « que les seuls lits disponibles de la maison étaient destinés à des malades ».

L'apparition dans les procès-verbaux du calendrier et du vocabulaire révolutionnaire, sont assez tardives : à côté de la date ordinaire, qui sera toujours conservée, on trouve, à partir du 6 septembre 1792, la mention l'An 4 de la Liberté et 1 de l'Egalité, puis à partir du 4 octobre, la mention l'An I de la République française. Le nom de *Citoyen* figure pour la première fois en avril 1792, mais il sera long à se généraliser et *Monsieur* restera encore l'apanage de la plupart des académiciens, des plus anciens surtout ; il faut attendre une délibération du 13 juin 1793 pour que l'Académie décide « que la dénomination de

(1) Seuls les procès-verbaux de l'année 1790 ont disparu.



Louis XV ordonnant la construction des nouvelles Ecoles de Chirurgie. (*Peinture de Gibelin*)

citoyen sera donnée à tous les membres et non-membres dans la rédaction du procès-verbal ».

Le changement de régime allait apporter d'autres modifications, plus sérieuses, dans l'organisation de la Compagnie, surtout en ce qui concernait son recrutement. J'ai dit que les conseillers et les adjoints, ainsi que les « officiers » — c'est-à-dire le bureau de l'Académie — étaient élus par celle-ci ; mais il ne s'agissait que d'une présentation qui devait être transmise par le Premier Chirurgien au Roi, qui seul confirmait la nomination. Jusqu'à la chute de la Royauté, cette procédure fut suivie : c'est ainsi qu'une lettre de M. de Montmorin, ministre d'Etat, confirme au nom du Roi l'élection des officiers pour 1791 (séance du 20 janvier). Pendant les mois suivants, en février, mai, juin, mention est faite de lettres des divers ministres qui se succèdent et approuvent, toujours au nom du Roi, des nominations d'Académiciens ; la dernière de Terrier, ministre de l'Intérieur, est du 25 juin 1792, et concerne l'élection de Didier comme conseiller.

Mais la République est proclamée le 21 septembre et il n'y a plus de Roi — partant, plus de Premier Chirurgien du Roi —, et l'on comprend assez bien qu'un membre ait proposé la nomination d'un nouveau président (8 novembre 1792). L'Académie cependant ajourna cette motion ; mais elle comprenait qu'il lui fallait devenir Académie Nationale de Chirurgie, et adapter ses règlements au nouvel état de choses.

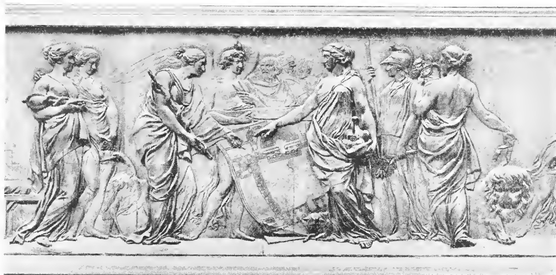
Le 29 novembre 1792, le Secrétaire Süe « a lu un mémoire de sa composition à adresser au Comité d'Instruction publique sur l'existence de l'Académie de Chirurgie... Après quelques observations des membres, l'Académie a arrêté de nommer des commissaires et le Directeur a nommé sur le champ MM. Sabatier, Süe, Lassus, Chopart, Maugras, Becquet et Peyrilhe... Le Directeur a aussi proposé de s'adresser au ministre de l'Intérieur pour le remplacement et la nomination des officiers de l'Académie dont les places sont vacantes » (1).

Il ne paraît pas que les pouvoirs publics, qui avaient en cette fin de 1792 des préoccupations plus pressantes, aient répondu à cette demande. Mais il ressort d'un document annexé aux procès-verbaux qu'un *modus vivendi* nouveau avait été adopté, au moins pour certaines élections. La chaire d'anatomie aux Ecoles de Chirurgie était vacante depuis la mort de Süe, et son fils sollicitait la place ; l'Académie donna une liste de trois noms, à la tête desquels était Süe fils, et la présenta au Conseil exécutif provisoire — c'est-à-dire au Ministère. Le brevet nommant Süe à ce poste est signé par Gohier, président du Conseil exécutif, sur le rapport de Garat, ministre de l'Intérieur ; il « approuve le mode de présentation et d'élection substitué par l'Académie et le Collège de Chirurgie à l'ancien mode de nomination qui conférait le privilège de la présentation au premier chirurgien du ci-devant Roi... ; il mande et ordonne au Directoire du département de Paris, chargé de veiller dans son arrondissement à l'enseignement public de porter ledit Citoyen Süe dans l'état particulier du Collège de Chirurgie et dans les états des professeurs des établissements d'instruction... et audit Collège et à l'Académie de Chirurgie de consigner dans leurs registres le présent brevet » (16 juin 1793).

Les fluctuations fiscales, économiques et monétaires qui accompagnent d'ordinaire les révolutions ne sont pas sans atteindre même les Compagnies savantes, et l'on en trouve quelques traces dans les registres de l'Académie. Tout d'abord, l'impôt des patentes ayant été établi et les professions libérales y étant soumises, les assujettis protestent au nom de la pensée et du travail intellectuel. Le 12 juillet 1792, trente-cinq membres de l'Académie signent

(1) Louis était mort dans les premiers mois de 1792 et Süe lui avait succédé comme Secrétaire *par intérim*.

BIEN-ÊTRE STOMACAL
Desintoxication gastro intestinale
Dyspepsies acides
Anémies
MANGAÏNE
DOSE:
4 à 6 Tablettes par jour et au moment des douleurs
COMPLEXE MANGANO MAGNÉSIEN
Laboratoire SCHMIT – 71, Rue Ste Anne, PARIS (2e)



La Bienfaisance ordonne la construction des Ecoles de Chirurgie.
Bas-relief sculpté par Bernier, au-dessus de la grande porte d'entrée de la Faculté.

une adresse rédigée par M. Renon, secrétaire de l'Académie de Peinture, adresse « ayant pour objet les patentes pour les lettres, les sciences et les arts : Si, est-il dit dans cette adresse, cette réclamation bien légale sur une loi qui laisse des doutes, ainsi que me l'ont avoué par une lettre MM. les Commissaires des impositions publiques, peut servir à l'affranchissement du génie, personne ne pourra regretter d'y avoir concouru par son assentiment ». Le fisc impitoyable resta sourd à cet éloquent appel !

Viennent les Assignats et la disparition du numéraire : le Directeur propose que « pour diminuer la dépense des jetons, ils fussent payés en papier à dater du 1er janvier prochain » (6 décembre 1792), et l'Académie arrête qu'ils seront payés « à raison de quarante-cinq sols par jeton » (13 décembre).

L'année suivante, l'Académie décide de remplacer les médailles d'argent qu'elle décernait à ses lauréats et aux meilleurs élèves en chirurgie par des diplômes, eux aussi, en papier. Cette fois, les intéressés protestent par la lettre suivante :

Aux Citoyens composant l'Académie de Chirurgie.

Citoyens,

Les élèves qui ont remporté les prix de l'Ecole Pratique n'ont travaillé que pour l'honneur et non pour l'intérêt. Plusieurs de nous se sont affligés de ce qu'on leur a retranché la satisfaction d'avoir une médaille. La matière ne fait rien ; ne fussent-elles qu'en cuivre, nous vous prions de nous en faire frapper et nous contribuerons aux frais.

Signé : Verneuil, Delaunay, Dupin.

Mais l'Académie, en ayant délibéré, arrête « qu'elle ne pouvait dans les circonstances présentes donner des médailles d'après le coin ancien (il y figurait, en effet, Louis XV « sous les traits d'Apollon, Dieu de la Médecine », accompagné d'Hygie) et qu'un nouveau entraînerait de trop grandes dépenses », et les élèves durent se contenter « d'une attestation signée des professeurs qui certifierait la nature du prix qu'ils ont remporté » (21 mars 1793).

L'Académie de Chirurgie et les Armées. — Les concours pour nomination de chirurgiens-majors et aide-majors. — L'Académie, dès sa fondation, avait entretenu d'étroites relations avec les Armées ; beaucoup de ses membres les plus illustres, à commencer par La Peyronie et La Martinière, par J.-L. Petit son premier président, par Morand et Louis ses secrétaires, avaient fait campagne pendant les guerres de la fin du XVIIe et du XVIIIe siècles ; les chirurgiens de tous les régiments en faisaient partie comme académicien libres ou associés.

En 1792, la République est en guerre sur toutes ses frontières : pour le service de santé, il faut augmenter et rénover le matériel, il faut recruter surtout un personnel nombreux et le renouveler, car le feu, la maladie et la captivité vont y faire de larges brèches. Pour cette œuvre de défense nationale et de salut public, la Guerre et la Marine auront plus d'une fois recours à l'Académie de Chirurgie.

Tout d'abord, quelques-uns de ses membres vont être appelés en personne aux Armées : le 10 mai 1792, son Directeur Sabatier abandonne ses fonctions et part comme chirurgien-consultant pour l'armée du Nord ; déjà, quelques semaines auparavant, un des membres, Cattin a rejoint l'armée de Lükner comme aide-major, et, l'année suivante, le même Cattin, nommé juge d'un concours, demande qu'il lui soit désigné un suppléant éventuel « attendu que d'un jour à l'autre il était dans le cas de recevoir des ordres pour rejoindre l'armée » (21 février 1793).

Le 6 décembre 1792, l'Académie est saisie d'une lettre adressée par le Conseil de Santé des hôpitaux militaires, demandant « de députer un commissaire pour concourir avec les membres du Conseil de Santé à l'examen et au jugement des modèles de voitures destinées au transport des malades et des blessés des Armées ». L'Académie accepte « avec plaisir » et désigne Deschamps. Même

demande le 7 mars 1793, le nombre des concurrents étant cette fois très considérable et le Conseil désirant « être entouré de toutes les lumières qui peuvent éclairer la justice du ministre de la Guerre » ; l'Académie renouvelle le mandat de Deschamps. L'original de la lettre du Conseil de Santé a été conservé ; il porte la signature de tous ses membres, parmi lesquels Pelletan, Bayen, Coste, Desault.

Des suggestions plus fantaisistes furent également soumises à l'examen de l'Académie. Le 7 mars 1793, le Citoyen Nicolas Sarrazin qui s'intitulait « tailleur archivestaire, professeur et démonstrateur en la science du costume universel », lui soumettait un mémoire « sur une nouvelle forme à donner à l'habillement militaire » et lui envoyait même un homme « couvert de cet habillement qu'il appelle Martial ». Et le 2 mai suivant, avec un grand sérieux, Peyrilhe et Dubois déposaient à ce sujet un rapport détaillé, dont une partie mérite bien d'être reproduite. Les Commissaires faisaient remarquer tout d'abord « que la partie du vêtement que l'auteur appelle veston, est composée d'un gilet et d'un pantalon continus l'un à l'autre, ce qui le dispense de ceinture ; qu'il y a un grand pont-levis répondant aux fesses et un petit aux parties génitales, que le gilet a des manches et se lace seulement sur le côté du tronc. Le pantalon se lace également depuis le genou jusqu'au pied, sur le côté externe de la jambe, et il a des sous-pieds... Tous les mouvements doivent se faire sentir sur le même point d'appui quelle que soit l'exactitude des proportions, ce qui n'est pas peu difficile pour l'habillement des troupes. Les bourses seront difficilement soutenues et si elles s'étirent exactement, le soldat n'exécuterait pas un mouvement dont ces parties ne se ressentissent. Cette continuité du gilet et du pantalon rendent indispensable le grand pont-levis postérieur. Cette nécessité d'ouvrir le pantalon vers le derrière a été présentée sous l'aspect d'une conformation avantageuse par l'auteur ; *il a prétendu y découvrir l'avantage pour le soldat de pouvoir satisfaire à ses besoins pour ainsi dire en fuyant et sans déboutonner et mettre bas son pantalon...* Quant au pont-levis de devant il n'a rien de remarquable ».

Le costume militaire de Nicolas Sarrazin comportait encore une cotte de maille et sous cette cotte de maille une éponge « dans la vue d'arrêter la balle et d'amortir les coups de sabre » ; assez sagement les rapporteurs remarquent « qu'en temps de pluie l'éponge doit surcharger les bras d'une manière très incommode et tres fatigante ; qu'en tout temps la cotte de maille produira la plupart de ses effets et, si la balle perce, elle entraînera l'éponge et des chaînons ». A cet attirail s'ajoutait un surtout, sorte de capote dont les basques ou cuissards « seraient propres lorsqu'ils sont contournés autour des cuisses à les défendre de la pluie ».

Malgré tous les avantages ci-dessus, l'Académie, après discussion, ne crut pas pouvoir approuver cet étrange uniforme.

Autrement important fût le rôle joué par l'Académie de Chirurgie dans l'organisation des concours de nomination des chirurgiens militaires.

Le premier eut lieu en septembre 1793, et les registres de l'Académie en donnent un procès-verbal détaillé qui montre de quelles garanties furent entourées les nominations. Je crois assez curieux de reproduire une partie de ce procès-verbal.

Tout d'abord la façon dont fut saisie l'Académie et dont elle constitua le jury. Le 20 septembre 1792, « M. le Colonel de la 32e Division de Gendarmerie nationale, 4e Division de Paris, est entré accompagné de plusieurs de ses frères d'armes ; il a déposé sur le bureau une liste de plusieurs chirurgiens qui se font présenter à lui pour occuper dans sa division la place de chirurgien-major et aide-major ; il a aussi laissé sur le bureau un arrêté du Conseil d'Administration de ladite Division pour que les sujets inscrits sur la liste soient interrogés par des membres de l'Académie de Chirurgie en présence de huit gendarmes par compagnie et d'un officier ». Incontinent l'Académie accepte à l'unanimité et fixe au lendemain la date du concours, car il y a urgence, les troupes devant partir très prochainement ; elle y admet sans distinction tous les chirurgiens qui se présenteront, même ses membres ; et elle désigne par un vote les cinq examinateurs qui interrogeront les candidats : ce sont Chopart, Deschamps, Brasdor, Andouillé (1) et Gallée.

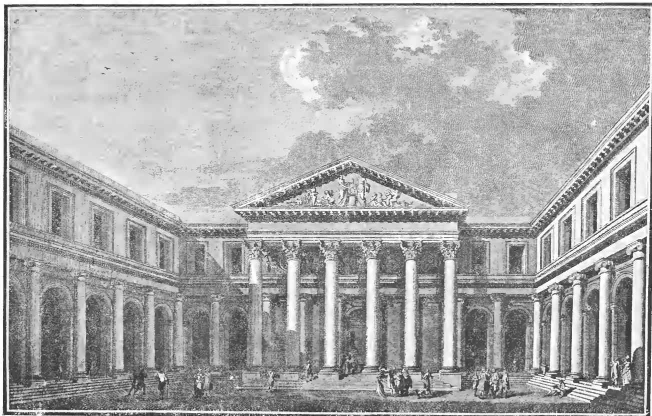
Mais, en même temps, « considérant qu'il est utile de donner à cet acte la plus grande authenticité », elle délègue quatre commissaires auprès du Conseil Général de la Commune pour prier cette Assemblée de se faire représenter aux épreuves par des députés : « leur présence paraît d'autant plus nécessaire que, selon toute apparence, l'assemblée sera très nombreuse et que le respect public pour ses magistrats est un sûr moyen de maintenir le calme indispensable pour bien examiner les candidats et apprécier leurs réponses... et aussi parce que l'intérêt public exige que le Conseil général soit témoin et juge de l'équité scrupuleuse et de l'impartialité qui caractérisent la décision de l'Académie ».

Donc le lendemain, 21 septembre, à dix heures du matin, dans l'amphithéâtre des Ecoles, le concours commence « en présence de MM. Defrance, de la Planche, Le Clerc et Coutier, commissaires députés par le Conseil général de la Commune, d'une députation de gendarmes nationaux et d'un grand nombre de membres de l'Académie et d'élèves en chirurgie ». Les concurrents sont au nombre de cinq : les citoyens Blaincourt, Bérot, Lamothe, Sieber et Joly ; leur âge s'échelonne entre vingt-trois et vingt-neuf ans.

La séance du matin est consacrée aux épreuves théoriques : successivement chaque concurrent est interrogé par les cinq examinateurs ; l'un d'eux se retire, et la séance est levée à une heure de l'après-midi.

A trois heures de relevée, le concours reprend avec les épreuves pratiques. On a fait apporter des cadavres, et sur ces cadavres on a préalablement tiré des coups de feu, appliqué des coups de sabre : c'est vraiment une épreuve de chirurgie de guerre. M. Brasdor fait pratiquer par Blaincourt l'amputation de la jambe. M. Chopart indique à Bérot un coup de feu parmi ceux qu'il a fait tirer sur le cadavre et lui prescrit de pratiquer les opérations convenables et d'appliquer l'appareil nécessaire ; il lui propose ensuite « une division considérable faite au même cadavre en travers par un instrument tranchant sur le muscle deltoïde et pénétrante jusqu'à l'os », il lui fait pratiquer la suture et appliquer l'appareil convenable. A Lamothe, M. Deschamps fait exécuter l'amputation du bras dans son articulation supérieure à la suite d'un coup d'arme à feu, fait exprès sur le cadavre. Enfin M. Maugras propose au dernier concurrent, Joly, une plaie faite

(1) Andouillé, probablement déjà suspect comme ex-chirurgien du Roi, ne paraîtra pas le lendemain aux épreuves et sera remplacé par Maugras.



Vue perspective de l'intérieur de la grande cour des Ecoles de Chirurgie (GONDOIN)

par arme blanche à la poitrine avec ouverture de l'artère intercostale et lui fait pratiquer l'opération de l'empyeme.

Ces opérations achevées, les membres de l'Académie qui ont assisté à toutes les épreuves, au nombre de douze, votent pour le classement des candidats : Lamothe est nommé premier et Bérot second. Séance tenante, les Députés de la Commune font prêter aux élus le serment de la Liberté et de l'Egalité, qu'ils jurent de défendre « au péril même de leur vie ».

Trois mois plus tard, en décembre, l'Académie recevait une lettre de Lamothe lui exposant l'état de la chirurgie à l'Armée.

L'année suivante, c'est la Marine qui sollicitera le concours de l'Académie pour le recrutement de ses chirurgiens. Le 19 janvier 1793, le ministre Monge lui adresse la lettre suivante :

« Les armements projetés, Citoyens, exigeant que je prenne des mesures pour procurer à la Marine des chirurgiens auxiliaires en état de remplir les fonctions auxquelles ils seront appelés, j'ai pensé que personne n'était plus en état que l'Académie de Chirurgie de juger le mérite et la capacité de chacun de ceux qui se présenteront, soit pour les grades de majors, seconds et aides. Je la prie en conséquence de vouloir bien se charger de leur examen et d'en former une liste, persuadé qu'elle ne se refusera pas à concourir de tous ses moyens à la prospérité des armées de la République, en procurant à ses défenseurs des chirurgiens en état de leur donner les soulagements dont ils pourront avoir besoin et j'espère qu'elle voudra bien me faire connaître promptement sa détermination. »

Il semble que l'Académie n'ait pas mis beaucoup d'empressement à répondre, car, le 30 janvier, le ministre renouvelle sa demande sur un ton plus bref et plus comminatoire. Le soir même, l'Académie députe quelques-uns de ses membres auprès du ministre pour en conférer avec lui ; et le 1er février, en séance extraordinaire, elle fixe le concours au samedi 9 février et nomme six examinateurs, Chopart, Lassus, Süe, Adoué, Cattin et Rodier.

Le 21 février, Chopart rend compte à l'Académie du résultat de ces examens. Mais les besoins augmentent toujours et, dans la même séance, le vice-directeur propose la nomination de nouveaux examinateurs pour un nouvel examen ; Chopart, Adoué, Süe, Cattin conserveront leur fonction, et on leur adjoint Evrat, Bousquet, et éventuellement By.

Un mois plus tard, le 23 mars, nouvel appel de la Marine : « Citoyens, le nombre des chirurgiens qui ont été examinés n'étant pas suffisant pour compléter celui demandé par les ports de Brest et de Toulon, le ministre me charge de vous inviter à ouvrir un nouveau concours pour soixante places à remplir, dont treize à Brest et quarante-sept à Toulon ». Cet examen eut lieu les 29 et 30 mars, 1er et 3 avril.

Et cela ne suffit pas encore, ainsi qu'en témoigne ce brouillon sans date que j'ai retrouvé dans les papiers de l'Académie :

« Citoyen Ministre,

En vous présentant cette liste de chirurgiens pour la Marine, nous croyons pouvoir vous prévenir que malgré tout notre zèle à servir la chose publique, il ne s'est présenté à l'examen que quatre-vingt élèves, et vous en aviez demandé cent vingt.

Le savoir et l'expérience qui ne sont pas le partage de la jeunesse n'ont pas même compensé le dénuement de sujets dans lequel nous nous trouvons. Ce dénuement ne peut qu'augmenter si la Convention Nationale ne se hâte d'y remédier par la prompte organisation des Ecoles de Chirurgie dans toute la France (1). Alors l'art salutaire ne sera plus livré comme il l'est aujourd'hui dans les villes et dans les campagnes à des mains peu dignes de l'exercer et en supposant que la guerre continue, l'armée ne sera pas exposée aux ravages de l'ignorance ». (Suit la liste nominative des quatre-vingt candidats, tous nommés et répartis en trois classes par ordre de mérite).

Ainsi le personnel dans lequel pouvaient puiser l'Armée et la Marine allait-il en se raréfiant rapidement. Peut-être aussi n'y avait-il déjà plus l'enthousiasme patriotique de l'année précédente : il y a, dans les documents que j'ai compulsés, toute une correspondance entre l'Académie et le Ministère, celui-ci réclamant les adresses de chirurgiens qui, bien que nommés, n'avaient pas rejoint leurs postes.

On trouve encore trace dans les Registres, à la date du 2 mai 1793, d'un dernier concours, celui-ci pour la place de chirurgien-major des Pompiers ; le directeur Sabatier fut adjoint comme examinateur à Desault et Tenon, désignés par la Municipalité.

L'affaire des effigies royales. — La fin de l'Académie. — Une institution comme l'Académie de Chirurgie, en raison de ses traditions, de son ancien titre de « Royale », de son organisation basée sur l'idée corporative, ne correspondait guère aux idées nouvelles et devait provoquer quelque suspicion ; par ailleurs, le mode de recrutement assez aristocratique de ses officiers et de ses commissaires, la division des académiciens en deux classes inégalement privilégiées n'étaient pas sans susciter des jalousies parmi les chirurgiens eux-mêmes. Peut-être enfin, parmi ses membres, en était-il dont le loyalisme révolutionnaire n'était pas absolu et qui n'avaient pas oublié tout ce que la Chirurgie devait à l'ancienne monarchie et, en particulier, à Louis XV : c'est lui qui, sous l'influence de ses Premiers chirurgiens, avait relevé la condition sociale et morale de la profession, réorganisé l'enseignement, créé l'Académie ; c'est lui enfin qui, en 1768, avait ordonné la construction, pour cette Académie et pour le Collège de Chirurgie, du bâtiment qui est devenu aujourd'hui la Faculté de Médecine (les plans en avaient été établis par Goudoin) ; les travaux commencèrent l'année suivante ; ils étaient presque achevés lorsque, en 1779, Louis XVI procéda à la pose symbolique de la première pierre, si bien que dès 1775 l'Académie y pouvait tenir séance et que, l'année suivante, les Ecoles y furent installées.

Or dans ce bâtiment subsistaient des témoignages visibles de la bienveillance royale et de la reconnaissance des chirurgiens, et ces témoignages devenus inopportuns allaient susciter à l'Académie bien des difficultés et bien des ennuis. C'étaient tout d'abord deux statues « pédestres » de Louis XV, l'une en bronze, l'autre en marbre. C'était encore la fresque peinte par Gibelin pour l'amphithéâtre des Ecoles, où l'on voyait Louis XVI sur son trône, entouré de figures allégoriques, recevant les élèves en chirurgie que lui présentait La Martinière, avec cette inscription : *la bienfaisance du monarque hâte leurs progrès et récompense leur zèle.* C'était enfin, au-dessus de la grille d'entrée, le bas-relief où Berruer avait figuré Louis XV en manteau de Cour, accompagné de Minerve et d'autres divinités, ordonnant la construction du Collège.

Pour le bronze on s'en débarrassa fort patriotiquement en l'envoyant à la section du Théâtre français « pour qu'il fût converti en instrument propres à l'artillerie ». Restait le marbre : l'Académie en délibéra, se demandant si elle devait s'adresser à la Convention, à la Municipalité ou au Ministre de l'Intérieur ; finalement on se décida pour ce dernier et, séance tenante, on lui communiqua la délibération, « laquelle délibération a aussi pour objet tous les tableaux relatifs à la Féodalité et à la Royauté » (25 octobre 1792).

Le Ministre, qui avait sans doute d'autres soucis, ne répondit pas et les choses en restèrent là jusqu'au 21 mars suivant où, en prévision de la Séance publique qui devait avoir lieu quelques semaines plus tard, on décida de masquer en l'entourant de planches la statue compromettante. Précaution inutile, d'ailleurs, puisque, un peu plus tard, des inconnus s'introduiront dans les Ecoles, démoliront les planches et briseront la statue. En annonçant le fait à l'Académie le 18 juillet 1793, le Directeur ajoute « qu'il était à craindre que les mêmes particuliers ou d'autres se portassent dans les autres salles du bâtiment pour détruire également tout ce qu'ils croiraient tenir à l'Ancien Régime », qu'il fallait donc renouveler la délibération antérieure et inviter à nouveau le Ministre « à ordonner à cet égard ce que sa prudence lui suggérerait ». L'Académie approuve et, sans même attendre une réponse, nomme trois commissaires, les citoyens Lassus, Peyrilhe et Caron, « auxquels elle donne tous pouvoirs pour anéantir tous les effets, meubles et autres objets qui pourraient offrir des traces de l'Ancien Régime, autorisant lesdits commissaires à se concerter à cet égard avec les ouvriers dont ils auraient besoin, soit pour la destruction de ces objets, soit pour y substituer les emblèmes actuels de la République ».

Mais à ce premier scandale s'en ajoute un autre, plus grave. Dans cette même séance, on apprend que, profitant de l'ouverture des portes en dehors des cours, « des malveillants » ont effacé ou dénaturé les signes et emblèmes du Régime actuel, que dans une inscription de l'amphithéâtre où il y a les mots Liberté et Egalité, ces deux mots ont été en partie rayés. « L'Académie faisant droit à cette dénonciation qui pouvait la compromettre vis-à-vis des autorités constituées, arrête que dorénavant les portes de l'amphithéâtre ne devaient être ouvertes qu'une demi-heure avant chaque leçon et qu'elles seraient constamment fermées après les leçons et hors le temps où elles ont lieu ; elle charge de l'exécution de cette consigne l'appariteur des Ecoles et enjoint à tous ceux qui auraient des doubles clefs ou des passe-partout de les remettre audit appariteur.

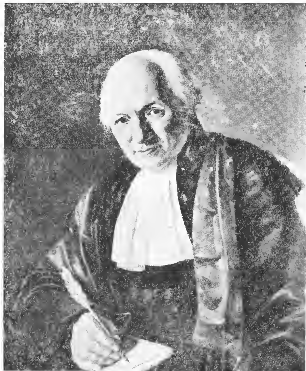
L'affaire s'est ébruitée ; il en a été question dans les

(1) La Faculté de Médecine et les Ecoles de Chirurgie furent supprimées en 1793 ; le vœu de l'Académie sera réalisé quelques mois plus tard quand, par la loi du 14 frimaire An III, la Convention, sur un rapport de Fourcroy, créera les trois Ecoles de Santé de Paris, Montpellier et Strasbourg.

journaux et au Conseil général de la Commune. Aussi quatre jours plus tard, l'Académie se réunit de nouveau en séance extraordinaire (22 juillet) pour entendre les commissaires nommés dans la séance précédente. Peyrilhe rend compte de leurs démarches et annonce « que le Citoyen Barthélemy a donné des renseignements sur les moyens de conserver, avec des changements analogues aux principes de la République, la peinture à fresque de l'amphithéâtre, et que le Citoyen Berruer a donné également des renseignements sur la sculpture qui est au dehors au-dessus de la grille d'entrée » (1). L'Académie approuve, se déclare « très satisfaite », confirme les pouvoirs de ses commissaires, les autorise à faire placer sur le bâtiment « une flamme aux trois couleurs » et, songeant à la dépense, les invite « à se concerter avec les membres de la Commission des Arts et le pouvoir exécutif pour que les frais qu'exigent les différents changements soient supportés par la Nation, les bâtiments du Collège et de l'Académie étant une propriété nationale ».

Si l'Académie était satisfaite, la Commune l'était peut-etre moins. Elle voulut contrôler elle-même les transformations effectuées et envoya pour visiter le bâtiment le Citoyen Giraud, architecte du Département, « chargé au nom de la Nation de suivre les changements analogues aux circonstances ». Et surtout, elle s'était émue de tous ces incidents et dénonciations. Elle convoqua le Secrétaire Süe, se fit apporter le registre des délibérations, examina celles-ci. Dans la séance du 25 juillet « le Secrétaire a rendu compte de la mission dont l'avait chargé l'Académie et qu'il avait remplie auprès du Directoire du Département et du Conseil général de la Commune relativement aux extraits des registres de l'Académie qu'il avait été chargé de remettre à ces autorités constituées. Il a fait part des observations et objections qui lui ont été faites au Conseil général de la Commune et des réponses qu'il y a faites, dont l'Académie a été satisfaite ».

(1) Nous ne savons rien sur la manière dont on put transformer la peinture de Gibelin. Au contraire, il est facile de se rendre compte de l'habileté avec laquelle, dans le bas-relief qui surmonte encore l'entrée de la Faculté, Louis XV s'est mué en Bienfaisance et comment Minerve a perdu son cordon de Saint-Louis et remplacé par des lauriers les brevets qu'elle tenait à la main.



Pierre Süe (1739-1816)



Sabatier (1732-1811)

Les choses semblent en être restées là : l'Académie de Chirurgie avait donné des preuves suffisantes de son civisme ; elle pouvait espérer continuer tranquillement son travail.

Il n'en était rien, et elle n'avait plus que quelques semaines à exister. Il ne semble pas que sa suppression ait été une mesure la visant spécialement. Elle fut englobée dans le décret de caractère général pris par la Convention le 8 août 1793, sur un rapport de Grégoire au nom du Comité d'Instruction publique, décret qui supprimait toutes les Académies, aussi bien littéraires que scientifiques.

L'Académie tenta d'échapper au sort commun : elle délégua son bureau au Comité d'Instruction publique, remit une pétition — dont malheureusement il n'est pas resté de trace dans ses Registres — : elle ne fut pas écoutée. Et voici, pour finir cette histoire de l'Académie et de la Révolution, le procès-verbal de sa dernière séance.

« Le Citoyen Directeur a annoncé qu'un décret du 8 du

Fac-similé du procès-verbal de la dernière séance de l'Académie de Chirurgie.
(*Minute de la main de Süe*)

présent mois ayant supprimé toutes les Académies, celle de Chirurgie était du nombre. Il a rendu compte des démarches qu'il avait fait de concert avec les autres officiers de l'Académie auprès du Comité d'Instruction publique, et de la pétition dont la minute est jointe au présent plumitif, qu'ils avaient déposée au sein du Comité. Il a ajouté qu'il croyait que c'était le cas de clore les travaux de l'Académie en prenant un arrêté qui prouvait sa soumission et son respect pour les décrets de la Convention Nationale.

« Le Secrétaire a de suite rédigé l'arrêté suivant dont la minute a été signée par le Directeur et par lui :

« Ce jourd'hui, 22 août 1793, l'An II de la République française, une et indivisible, les membres qui composaient l'Académie de Chirurgie et qui n'avaient pu se réunir le 15 du présent mois à cause de la fête, se sont assemblés dans le lieu et à l'heure ordinaires. Le Secrétaire par intérim a fait lecture du procès-verbal de la dernière séance, et ensuite, sur la réquisition du Directeur, la lecture du décret de la Convention Nationale du 8 de ce mois, lequel décret est ainsi conçu : *toutes les Académies et Sociétés littéraires, patentées ou dotées par la Nation, sont supprimées.* L'Académie, pour obéir à la loi, arrête qu'elle lève sa séance. »

IMP. DE COMPIÈGNE

La Gloire du Val-de-Grâce

C'est en 1621 qu'Anne d'Autriche acheta une châtellenie sise sur l'emplacement du Val-de-Grâce actuel, pour y installer les Bénédictines du Val-Profond, dont le monastère tombait en ruines dans la vallée de Chevreuse.

Et le 3 juillet 1621, elle posait la première pierre d'une construction qui ne devait pas tarder à s'agrandir.

En effet, lorsque, le 5 septembre 1638, la reine, après vingt-trois ans de mariage, eut donné naissance au futur Louis XIV, elle voulut par reconnaissance transformer la modeste maison en un temple superbe et c'est ainsi qu'elle fit élever par François Mansart, le monastère et l'église du Val-de-Grâce dont les travaux commencés en 1645 furent continués par Jacques Lemercier et Gabriel Leduc. En 1665, la première messe était célébrée dans la chapelle en présence de la reine qui mourait quelques mois après.



Fig. 1. Façade de l'église du Val-de-Grâce. Etat actuel.
L'inscription de la corniche JESU NASCENTI VIRGINIQUE MATRI a été composée par Quinet ; les anges qui semblent soutenir l'horloge (il y avait autrefois des armes écartelées de France et d'Autriche) sont de Thomas Regnaudin.
Des six statues de la façade, aucune ne subsiste ; celles qu'on voit de Sainte-Benoît et Sainte-Scholastique sont modernes. Le dôme est l'un des plus hauts de Paris, après ceux du Panthéon et des Invalides.

*
* *

Le Val-de-Grâce, qui a été mêlé, de près ou de loin, à toute la politique de la cour de France au XVIe siècle, nous accueille aujourd'hui encore dans un état de conservation qui permet au visiteur de reconstituer aisément le monastère royal, décor familier des règnes de Louis XIII et de Louis XIV.

Trois siècles d'histoire sommeillent à l'ombre de ces murs. Les statues placées dans les niches de la façade ont disparu en 1793 ; disparus aussi, sur le maître-autel, le groupe en marbre de la « Nativité du Christ », par François Anguier, ainsi que le bas-relief en bois, de Pierre Sarrasin, figurant la « Présentation du Christ au temple », et l'écusson aux armes de France et d'Autriche a été remplacé par une horloge.

Mais on peut encore admirer dans la chapelle (1) la peinture de la coupole où Pierre Mignard a représenté l'« Ancien et le Nouveau Testament », avec saint Jean-Baptiste, saint Gérome, saint Ambroise tandis que saint Louis et sainte Anne conduisent la reine Anne qui dépose une couronne aux pieds du Roi des Rois. Des saints, des martyrs, des esprits célestes complètent la décoration que le peintre mit treize mois à exécuter.

(1) En 1794, le ballon captif, qui avait été utilisé à Fleurus, fut suspendu à la voûte. Peu après, l'église fut fermée. Elle ne fut rendue au culte qu'en 1826. La coupole, qui était en bois recouvert de plomb doré, fut reconstruite en fer entre 1862 et 1865.

D'autres peintures sont demeurées notamment celles de la chapelle du Saint-Sacrement, par Philippe de Champaigne. Mais ce sont les vestiges de l'ancienne abbaye qui sont les plus nombreux : la cuisine du couvent était la salle voûtée où sont groupées les archives ; le réfectoire occupait les grandes salles devenues celles du musée. La statue de Broussais est placée dans une niche en forme de coquille qui faisait partie de l'ancien château d'eau, alimentant le Val-de-Grâce. A un des angles du cloître, se voit encore le petit pavillon à colonnes doriques, dit salon de la reine, vestibule des appartements que s'était réservés Anne d'Autriche lors de ses nombreuses visites ; il ne fut restauré qu'en 1868 et meublé entièrement à neuf ; mais pendant un quart de siècle, ce salon royal fut tristement condamné à servir de réceptacle aux tinettes de l'hôpital (1). Enfin la cuisine actuelle, si majestueuse, était la salle du Chapitre, et les galeries du cloître, aujourd'hui peuplées de bustes et ornées d'inscription, gardent dans leur recueillement vieillot la douceur pieuse qui convenait aux religieuses pour leurs lentes promenades.


Fig. 2. Le Dôme et le pavillon de l'angle nord-est

La Révolution fit disparaître le Couvent des Bénédictines ; en 1794, le Val-de-Grâce fut transformé en hospice pour les femmes en couches et les enfants abandonnés ; en 1795, il devint hôpital militaire (1), l'église servant de magasin central des hôpitaux, et en 1796, hôpital d'instruction. Toujours à ce titre, il fut supprimé sous le Consulat et l'Empire, lors des Cent-jours et plus tard sous la présidence de Louis-Napoléon Bonaparte. Ce n'est qu'en 1850 que fut fondée au Val-de-Grâce une école qui prit le titre d'école d'application de médecine et de pharmacie militaires.

Depuis, sauf pendant la Grande Guerre, l'hôpital militaire du Val-de-Grâce et l'Ecole d'Application du Service de Santé militaire n'ont cessé de fonctionner côte à côte.

Le corps enseignant du Val-de-Grâce et les Directeurs ou Médecins chefs de l'établissement réunirent, au cours du siècle dernier, les plus grands noms de la médecine militaire. Dominique Larrey, avant de devenir le chirurgien en chef des armées impériales, y professa sous le Directoire. Des Genettes y fut médecin en chef de 1805

(1) Longtemps salle d'honneur, il n'a plus aujourd'hui d'utilisation par suite de l'état de délabrement où l'ont laissé tomber les Beaux-Arts.

(1) Pendant la guerre de la Révolution, il y eut jusqu'à 440 malades hospitalisés par mois et 3035 qui venaient y recevoir des soins. Sous l'Empire, on était arrivé à installer mille lits.

BIEN-ÊTRE STOMACAL
Desintoxication gastro intestinale
Dyspepsies acides
Anémies
MANGAÏNE
DOSE: 4 à 6 Tablettes par jour et au moment des douleurs
COMPLEXE MANGANO-MAGNÉSIEN
Laboratoire SCHMIT _ 71, Rue Ste Anne, PARIS (2e)

à 1820, cédant la place à Broussais. Gama, Bégin, Baudens, Hippolyte Larrey, Michel Levy, s'y succédèrent sous la Restauration et le Second Empire.

Et en trente ans, de 1852 à 1882, le Val-de-Grâce a compté parmi les siens trois hommes qui font l'honneur de la science médicale française : Maillot, qui découvrit et appliqua si heureusement en Algérie le traitement de la malaria par la quinine ; Villemin qui, le premier, établit la nature infectieuse de la tuberculose ; Laveran, à qui l'on doit la découverte de l'agent spécifique du paludisme.



Fig. 3. Le Dôme vu de la cour Broussais.
Eau-forte du médecin colonel Brizon.

* * *

A une époque éloignée, des collections de pièces anatomiques recueillies au cours des guerres anciennes, un cabinet d'histoire naturelle avaient déjà été installés dans les locaux du Val-de-Grâce ; on y ajouta par la suite d'autres collections de pièces. En 1886, le Médecin Inspecteur Dujardin-Baumetz créa une ébauche de Musée historique en groupant des tableaux, bustes, portraits relatifs à l'histoire du Corps de santé militaire et, quelques années après, le Médecin Inspecteur général Delorme y réalisa une collection intéressante d'appareils de transports anciens et modernes et de spécimens variés du matériel sanitaire.

Mais ce n'est qu'au cours de la Grande Guerre que fut conçue et réalisée l'idée d'un véritable Musée du Service de Santé. En 1915, au lycée de Bar-le-Duc, le Médecin Inspecteur Mignon et le Médecin-Major Henri Martin avaient constitué pour l'enseignement scientifique des étudiants en médecine, qui suivaient dans cette ville des cours complémentaires, une collection de pièces cliniques.

Le projet était de la transporter à Paris après la guerre et de lui donner alors tout son développement.

Communiqué à M. Justin Godart, ce projet trouva dans le sous-secrétaire d'Etat du Service de Santé un enthousiaste défenseur des valeurs civilisatrices et, dès le 5 mai 1916, une circulaire prescrivait l'organisation des « Documents et Archives de la Guerre ».

Voulant, si cela eut été nécessaire, justifier cette création, M. Justin Godart faisait précéder sa circulaire de ces quelques lignes :

« Depuis le début des hostilités le corps médical tout entier a mis au service de la Patrie son intelligence, son activité et son dévouement.

Il convient qu'il reste une trace matérielle de ses efforts et il importe au plus haut point que l'expérience acquise au point de vue scientifique et médical constitue pour les études futures un élément d'instruction et de progrès.

Les collections ainsi constituées devaient être installées bientôt dans des locaux dépendant de

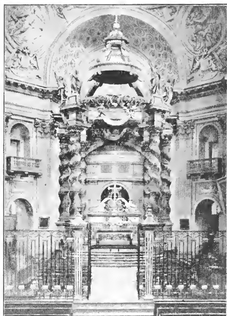


Fig. 4. L'Eglise du Val-de-Grâce. Le chœur.

l'Ecole d'Application, dont l'inauguration eut lieu le 11 juillet 1916. Elles étaient réparties, comme aujourd'hui encore, en cinq sections : 1° Un musée anatomo-clinique ; 2° un musée historique ; 3° un musée du matériel sanitaire ; 4° une bibliothèque et des archives, c'est-à-dire tous les objets, documents, textes, manuscrits et imprimés susceptibles d'intéresser l'œuvre de la médecine et de la chirurgie d'armée.

Le visiteur qui parcourt aujourd'hui ces galeries trouve à chaque pas un nom, un buste, un tableau qui lui rappellent que l'histoire l'accompagne. Dès qu'il franchit les portes du musée, les souvenirs se pressent et l'assaillent : voici, à côté du cœur de Larrey, revenu là après bien des vicissitudes, la toque de velours marron que le chirurgien portait à la Beresina ; voici, annotés de sa main, et avec des variantes combien suggestives, les quatre volumes de ses Mémoires, et là, dans une vitrine, l'épée ciselée à manche de nacre qu'un soir de bataille, l'empereur visitant les blessés, détacha de son propre baudrier et remit au chirurgien pour remplacer celle que l'ennemi lui avait enlevée lors du pillage de son ambulance.

Celui-ci, dans son frac bleu de médecin militaire orné de passementeries d'or, c'est, peint par Horace Vernet, René Nicolas Dufriche baron Des Genettes, superbe portrait légué par les neveux du médecin de l'armée d'Egypte, en reconnaissance de soins donnés à un des leurs.

Combien d'autres célébrités du Service de Santé ont là leur effigie ou leur image, depuis le pharmacien Parmentier, jusqu'à Maillot, Villemin, Baudens, Laveran à qui une vitrine est entièrement consacrée et où l'on peut voir, à côté de maints souvenirs, le microscope avec lequel il découvrit l'hématozaire.

Dans d'autres vitrines, ce sont la trousse d'instruments de chirurgie de Percy, celle de Larrey ; une boîte d'instruments ayant servi au chirurgien major Foucart, de la garde impériale, pendant la campagne de Russie ; une trousse en maroquin rouge avec ferrures de cuivre datant de la Restauration et maint autre souvenir rappelant l'action du médecin sur les champs de bataille.



Fig. 5. Corniche de la Chapelle du Saint-Sacrement. Groupe d'anges, par Philippe Buyster.

Par ailleurs, c'est toute une série de toiles et d'estampes qui redisent les plus belles pages de l'histoire du Service de Santé : Percy au milieu des blessés à Eylau, Larrey à la bataille d'Aboukir ; un épisode de la bataille d'Inkermann (1854), Napoléon III aux ambulances de Voghera après la bataille de Montebello (1859), le général de Rumigny transporté sur un brancard au col de Mouzaïa pendant la campagne d'Afrique, la mort de Desaix à Marengo, un poste de secours à la bataille de Fontenoy, etc., etc...



Fig. 6. Cours intérieure du Cloître.

Et à côté de ces visions du passé, toute une série de gouaches du peintre décorateur Benderli nous présente les costumes successifs qu'ont revêtus depuis le règlement de 1757 jusqu'à nos jours, médecins, chirurgiens, pharmaciens, professeurs, inspecteurs, généraux, membres du Conseil de santé.

L'œuvre n'est pas morte de ces maîtres d'autrefois, et bien que leurs portraits semblent vieillir dans leurs cadres anciens, bien que les objets qu'ils ont touchés sommeillent, inutiles et décolorés, dans la vitrine ombreuse, leur voix ne s'est pas éteinte puisqu'avec une piété touchante on a conservé leurs papiers.

Dans les pièces voûtées de l'ancienne cuisine du monastère transformées en salles d'archives, on a réuni et classé tous leurs rapports, leurs lettres, leurs registres, leurs états de services, et pendant un siècle les délibérations du Conseil de Santé et les rapports et ordres du jour des hôpitaux militaires. Mais, de ces cartons, des pièces ont été extraites et encadrées, qui sont comme les lettres de noblesse de ces hommes illustres : la poussière du temps les a préservées de l'oubli, ces feuilles aux signatures capricieuses ne sont pas muettes, elles vivent et parlent aux yeux du visiteur mieux que les commentaires de dictionnaire ou des phrases d'historien. C'est un certificat de visite écrit par Pichault de la Martinière, en 1768 ; c'est l'exemplaire original de la thèse de chirurgie soutenue par Larrey en 1786 ; c'est un ordre signé de tous les membres du Conseil de Santé pour soigner les blessés de l'émeute du 13 vendémiaire an IV, dans l'ambulance établie aux Tuileries ; un congé de convalescence de l'armée de Sambre-et-Meuse, an III ; des lettres apostillées par Bonaparte ; le brevet sur vélin de chirurgien en chef de la garde des Consuls, délivré à Dominique Larrey ; des lettres de la guerre de



Fig. 7. Façade principale du Monastère. Etat actuel

Crimée, de la campagne du Mexique, de la guerre de 1870, etc., etc...

A ce musée du passé, on a aussi ajouté une collection de documents anatomiques, spécimens uniques au monde des blessures de guerre anciennes.

Mais surtout on y a joint tous les documents relatifs à la grande guerre. Dans les diverses salles qui les abritent, on trouve successivement les rapports scientifiques intéressant les évacuations du front, le traitement des blessés dans les formations sanitaires, les carnets de route des officiers de Santé en campagne, les statistiques d'hôpitaux, le mouvement des malades et des blessés, etc...



Fig. 8. Le pavillon d'Anne d'Autriche.

A ces papiers correspondent les pièces anatomo-pathologiques qui constituent par leur ensemble comme un gigantesque musée Orfila ou Dupuytren.

Afin de mieux comprendre les blessures, on a groupé les engins eux-mêmes, balles, grenades, b a ï o n n e t t e s, culots d'obus, etc... Et près de ce qui tue ou de ce qui mutile, on a montré ce qui sauve : calottes de métal, casques d'acier, masque contre les gaz ; modèles de brancards, ambulances d'évacuation, trains sanitaires en modèle réduit, etc...

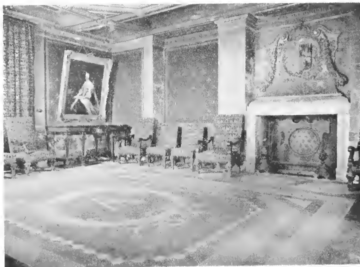


Fig. 9. Le salon d'Anne d'Autriche.

D'ingénieuses maquettes rappellent le poste de secours, l'hôpital d'évacuation. Illustrant de place en place des panneaux, des peintures reconstituent les différentes scènes de la vie chirurgicale : le transport des blessés, une gare de triage la nuit, une salle d'hôpital, une ambulance souterraine dans les Alpes, des scènes d'infirmerie, des attitudes innombrables et des gestes de blessés, de malades et d'éclopés dans les formations sanitaires, etc., qui portent comme signature les noms de Barrère, Fernand Fargeot, Lefort, Paul Prévost, Larivé, etc...

*
* *

L'œuvre créée par M. Justin Godart avait trouvé dès le début des serviteurs fervents (1) qui surent lui donner l'essor dont elle était digne. Et parmi ces ouvriers de la première heure, il convient de ne pas oublier M. Jean Bonnerot et le Docteur Monéry qui, en classant les milliers de documents amassés, en donnant à chaque pièce la place qui lui convenait surent réaliser, souvent avec des moyens de fortune, un ensemble qui reçut une approbation unanime lors de l'Exposition du Service de Santé en 1925.

(1) Et de généreux donateurs, comme le Dr Henri de Rothschild, Aristide Quillet et toutes les familles qui ont offert au musée les reliques précieuses qu'elles conservaient.

Après la mort de Monery, dans cette période où l'oubli commençait à tomber lentement sur tout ce qui avait trait à la grande tourmente, le Musée du Val-de-Grâce connut l'indifférence de ceux qui avaient la charge de le conserver, alors que le public médical lui gardait toute sa ferveur.



Fig. 10. Façade de l'Abbaye du Val-de-Grâce. Gravure du XVIIe siècle.

Les locaux primitivement affectés aux collections historiques furent réduits, transformés pour des utilisations sans doute nécessaires mais qui auraient pu être réalisées ailleurs.

Des incompétences manifestes se donnèrent libre cours dans le choix, le reclassement et la présentation des pièces du Musée. Le règlement précis édicté par le Médecin Inspecteur Jacob, pour le fonctionnement de la bibliothèque et que réclamait déjà Michel Lévy, tomba en désuétude. L'œuvre édifiée en 1916 et qui devait, dans l'esprit de son fondateur, être pour le service de santé un établissement tenant à la fois de la Nationale et de Carnavalet, fut lentement grignotée, malgré l'effort de quelques-uns dont il faudra un jour dire le nom. On ne peut que le regretter.

Avec ses archives et ses livres, avec ses 80.000 documents de toute sorte, le Val-de-Grâce fait partie de nos valeurs civilisatrices. Molière, à



Fig. 11. Musée Historique. Section du matériel sanitaire



Fig. 12. RENÉ-NICOLAS DUFRICHE, baron des Genettes (1762-1837). Portrait par Horace Vernet, daté de 1828.

propos de l'œuvre de Mignard, avait déjà célébré sa gloire dans son poème de 1669 :

> Digne fruit de vingt ans de travaux somptueux,
> Auguste bâtiment, temple majestueux,
> Dont le dôme superbe, élevé dans la nue,
> Pare du grand Paris la magnifique vue.

Mais les médecins, chargés au cours des siècles, du soin des malades et des blessés militaires, en ont écrit, par leur dévouement et leur science, le livre d'or immortel.

A ceux qui aujourd'hui détiennent le flambeau, de continuer l'œuvre sur ses bases primitives, en songeant que le prestige des vivants n'est souvent que le reflet de la gloire des morts.

A. TURGON.

BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie. — Albert-Roulhac : Les vieux hôpitaux français. Le Val-de-Grâce. Lyon, Laboratoires Ciba, 1939 ; 8°, 46 p., planches. — Bonnerot (Jean). La Bibliothèque centrale et les archives du Service de Santé au Musée du Val-de-Grâce ; 8°, 164 p. (Extr. de la *Revue des Bibliothèques,* janv.-juin 1918). — Mignon. Ecole du Val-de-Grâce, 1914, 4°. — Monéry. Le Musée du Val-de-Grâce, Archives et Documents de Guerre du Service de Santé. Guide-Catalogue, 1923, 8°, 255 p., 24 pl. — Monéry. Le monument historique du Val-de-Grâce, 1925, 8°, 36 p. — Monéry et Janson. Le Val-de-Grâce, 1938, in-12, 112 p., fig. — Catalogue officiel de l'Exposition française des arts et sciences appliqués à la Médecine, à la chirurgie, la pharmacie et l'hygiène sanitaire au Val-de-Grâce, Paris, avril 1925.



Liberté. Egalité.

Au nom du Peuple Français

Brevet de Chirurgien en Chef

Détails des Services. Campagnes.

Bonaparte, premier Consul de la République,

Le Ministre de la Guerre, Par le premier Consul
Le Secrétaire d'État.

Fig. 13. Brevet sur vélin de chirurgien en chef de la Garde de Consuls, délivré à D.-J. Larrey, le 7 Vendémiaire an X (26 février 1802). Signatures de Bonaparte, premier Consul et Alexandre Berthier, ministre de la Guerre.

IMP. DE COMPIÈGNE